



Sharon refuse encore de plier

■ JÉRUSALEM (AP) — Au jour de l'arrivée en Israël de Colin Powell, Ariel Sharon a une nouvelle fois hier refusé de plier: tandis que son armée nettoyait au bulldozer le camp de réfugiés où s'est achevée la sanglante bataille de Djénine, il a réaffirmé hier que les opérations en cours se poursuivraient.

Et ce en dépit des pressions américaines. Le premier ministre israélien, de plus en plus en porte-à-faux avec Washington, a admis que sa politique du tout-militaire mettait dans l'embarras son allié, confronté à la résurgence du sentiment antiméricain dans le monde arabe. « Ils ont des problèmes dans la région, c'est vrai, mais je les ai informés de ce que notre activité continuerait — et elle va continuer », a lancé Ariel Sharon.

M. Powell est arrivé hier en Israël. Il doit s'entretenir avec M. Sharon aujourd'hui, avant une rencontre très attendue demain avec Yasser Arafat, acculé à Ramallah.

Israël avait de son côté estimé qu'une telle rencontre serait une « erreur tragique ».

M. Powell a déclaré mercredi que M. Arafat était le « leader du peuple palestinien ».

Colin Powell a rappelé l'objectif de sa mission, soulignant que les opérations militaires israéliennes en Cisjordanie n'élimineront pas la menace terroriste et que la négociation est la seule voie. « Il y aura toujours des gens susceptibles de recourir à la violence et aux attentats-suicide (...) à moins que nous trouvions un

Voir SHARON en A 2 >

- Plus populaire que jamais A 12
- Explosion en Tunisie A 12



Les Américains craignent l'arrivée de « bombes humaines » sur leur sol. La multiplication des attaques suicide en Israël fait craindre à nos voisins que cette méthode d'attentat ne soit utilisée aux États-Unis par des terroristes. Un sondage publié cette semaine par le quotidien « USA Today », la chaîne CNN et l'institut Gallup révèle que 70% des Américains appréhendent cette situation. Plusieurs centaines de personnes ont par ailleurs participé hier à New York à une manifestation près du consulat d'Israël pour condamner les attentats suicide et signifier leur appui à l'action israélienne. Détails en page A 3.

ANESTHÉSISTES DU CHUL

La tutelle pour régler la crise

La Régie régionale demande au ministre d'agir rapidement

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

■ Le CHUQ est à haut risque de mise en tutelle. Impuissante à régler la situation des anesthésistes au CHUL, la Régie régionale demande au ministre de la Santé d'agir et d'imposer la tutelle si cela est nécessaire.

Si les anesthésistes maintiennent leur refus d'assurer les gardes au CHUL, le ministre François Legault n'aura d'autre choix que d'imposer une tutelle, qui pourrait aboutir à la séparation des trois hôpitaux fusionnés depuis 1995.

Si le c.a. de la Régie régionale demande au ministre d'agir, c'est pour éviter les transferts de bébés prématurés et de femmes avec des grossesses à risque vers Montréal, Sherbrooke, Ottawa ou même Toronto. C'est aussi pour maintenir la viabilité du Centre mère-enfant, un projet de 70 millions \$ en pleine construction en façade du CHUL.

Un conflit interne au bloc opératoire du CHUL et un manque de défis professionnels sont à l'origine du départ de 9 des 13 anesthésistes du CHUL en moins d'un an.

Les anesthésistes de Saint-François d'Assise ont aidé leurs collègues du CHUL pendant quelques semaines, mais parce que des médecins du CHUL ont remis en question leur jugement professionnel, ils refusent maintenant d'y retourner.

La direction du CHUQ refuse de forcer les anesthésistes à faire des gardes au CHUL, de crainte de faire face à d'autres démissions. Il y a 83 anesthésistes dans la région de Québec, un nombre supérieur à d'autres régions du Québec.

SATISFACTION ET DÉSARROI

Les quelque 150 personnes venues assister à la séance publique du c.a. de la Régie régionale sont reparties soulagées de la résolution adoptée demandant l'intervention du ministre, même si cela signifie la tutelle. « La Régie a fait son travail, je suis bien contente », a déclaré la D^e Andrée Vézina, chef de l'urgence du CHUL.

Voir TUTELLE en A 2 >



La D^e Jeanne Pichette du CHUL lors de la séance d'hier soir de la Régie régionale.

RECONNAISSANCE DES IMMIGRANTS

Facal qualifie de « franchement un peu médiévale » l'attitude des ordres professionnels

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

Il faudra envisager d'autres moyens

Le président du Conseil du Trésor, Joseph Facal, qualifie de « franchement un peu médiévale » l'attitude des corporations professionnelles qui bloquent l'accès des immigrants à la pra-

tique de leur profession au Québec.

Répondant, hier à l'Assemblée nationale à l'occasion de l'étude des crédits budgétaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, aux interrogations de l'opposition sur la baisse de la représentation des membres des communautés culturelles dans l'administration pu-

blique, M. Facal a écorché les ordres professionnels qui, au nom de la protection du public, empêchent les immigrants de gagner leur vie en pratiquant leur profession.

En soulignant que l'accès aux

Voir FACAL en A 2 >



Les pensionnaires du zoo arrivent

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ Le jour de la sortie publique est encore loin, mais les pensionnaires du « nouveau » Jardin zoologique du Québec ont entrepris leur entrée en terre québécoise. Depuis le début de la semaine, une centaine de spécimens d'oiseaux venus de différents pays ont commencé à intégrer leurs quartiers de quarantaine, derrière les murs d'un banal entrepôt du parc industriel de Charlesbourg.

Pour dire vrai, ils ne sont pas les premiers arrivés, puisqu'une quarantaine d'autres spécimens ont déjà franchi cette étape l'année dernière, avant que le froid ne vienne interrompre tout déplacement. Mais cette semaine, c'est vraiment le grand départ.

« Les gens pensent qu'on est en vacances, mais on n'a jamais autant travaillé », s'exclame le directeur général

« Gérer du vivant est extrêmement complexe »

du Jardin zoologique et de l'Aquarium du Québec, Jean-Paul Bédard.

En compagnie de la responsable des collections animales du zoo, Jill Marvin, et du vétérinaire Robert Patenaude, qui voit à la santé de la population des deux établissements depuis 28 ans, M. Bédard a accordé une entrevue au SOLEIL sur les activités en cours derrière les

murs du grand parc animal de Charlesbourg. À une condition: pas de photos des travaux en cours!

En temps et lieu, les médias seront conviés à une grande visite. « Et Dieu sait qu'on a hâte! » dit-il.

Le public, lui, ne pourra admirer avant juin 2003.

Le processus est long, mais obligatoire. « Gérer du vivant est extrêmement complexe », avance Jean-Paul Bédard. Chaque mouvement est régi par des normes internationales. Plus les espèces sont rares, plus les règles sont strictes.

Certains animaux doivent par exemple séjourner en quarantaine externe, à au moins un demi-kilomètre du site d'établissement permanent, pour s'assurer qu'ils sont parfaitement exempts de maladies

Voir ZOO en A 2 >

□ De plus en plus jardin A 14

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 4	Petites annonces	S 14
Bridge	S 19	Québec / Canada	A 7
Capitale et régions	A 14	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 18
Divertissements	B 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum 15, minimum 4

Passages nuageux en matinée, généralement ensoleillé en après-midi. Vents légers. Demain: ciel variable. Détails page S20.

Accumulation de neige (à 13 h hier)

Ce mois-ci: 10,2 cm Lan dernier: 1,2 cm
Cet hiver: 249 cm L'hiver dernier: 253,7 cm

QUÉBEC,
106^e ANNÉE, N° 103
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 27657-00075

QUOI? Vous avez de la difficulté à comprendre dans le bruit?

La prothèse de technologie numérique vous permet maintenant de résoudre ce problème. Elle s'ajuste automatiquement en amplifiant la parole tout en réduisant les bruits ambiants. Elle est disponible dans tous les modèles dont la prothèse super-miniaturisée.

Le coût de certaines prothèses auditives peut être défrayé par la Régie d'assurance maladie du Québec, la CSST, les anciens combattants et les assurances privées.

Une période d'essai vous convaincra de l'efficacité de nos prothèses auditives.

BÉRUBÉ • BRASSARD

AUDIOPROTHÉSISTES
PROTHÈSES AUDITIVES
L'oreille... entendre battre la vie.

QUÉBEC 522-3656
320, Saint-Joseph Est, local SS-036

LORETTEVILLE 842-0793
Centre médico-dentaire • 153, boulevard Valcartier

LÉVIS 835-0497
53, avenue Bégin

EXTÉRIEUR SANS FRAIS: 1-800-363-7386

ZOO

Suite de la Une

avant d'y être introduits. Les employés qui y travaillent ne peuvent d'ailleurs se présenter sur le site principal avant au moins 24 heures.

Et pour les administrateurs, il y a toujours un brin d'angoisse. Qu'une maladie éclate dans le pays fournisseur, et des dizaines de spécimens peuvent demeurer bloqués à l'étranger.

« Le Canada a une réputation de pays propre », note le directeur. En conséquence, le gouvernement fédéral est extrêmement pointilleux sur la provenance des animaux et leur condition. Normal, dit le dg: « La majorité des maladies aviaires ont de grosses conséquences économiques. »

LA SERRE OCÉANIENNE

Ne pas prendre de photo n'interdit pas de jeter un oeil. Il a donc été possible d'apercevoir l'immense serre océanienne de 2500 mètres carrés, entièrement vitrée, qui sera l'un des clous du nouveau concept.

Quelque part en Californie, des palmiers d'une hauteur de 40 pieds attendent que l'édifice soit fin prêt à les accueillir.

Cette serre, à l'image du reste du jardin, sera une véritable « expérience » pour les visiteurs, qui pénétreront de plain pied dans l'habitat des animaux, explique le dg.

En conformité avec la nouvelle spécialisation du parc, il s'agira surtout d'oiseaux, mais pas en exclusivité.

On verra notamment dans cette serre un couple de kangourous arboricoles (vivant dans les arbres), un couple de chats pêcheurs, des reptiles, des insectes et même des animaux nocturnes, au sous-sol. Des passerelles aériennes permettront de circuler jusque dans les hauteurs de l'édifice.

Ailleurs, une volière africaine est aussi sur le point d'être terminée.

À mesure que les habitats seront prêts, de nouvelles espèces seront amenées. Et d'ici à ce qu'on ouvre la porte aux visiteurs, il faudra accoutumer tout ce monde grouillant et volant à la présence humaine.

Des espèces doivent aussi être dressées pour des spectacles, notamment des oiseaux de proie et des oiseaux exotiques.

Le parc sera ouvert toute l'année. Le coût d'entrée devrait se situer autour de 19 ou 20 \$ pour les adultes, mais divers forfaits seront aussi offerts. Pour M. Bédard, ce prix se compare tout à fait au prix d'entrée des actuelles Floralies, d'autant plus que le stationnement y sera gratuit et qu'il sera possible d'y passer toute la journée.

SHARON

Suite de la Une

processus de négociations » menant à la création d'un État palestinien, a-t-il lancé.

De son côté, le ministre palestinien Saeb Erekat soulignait qu'Arafat, confirmé par Colin Powell dans sa légitimité de leader palestinien, lui demanderait d'exiger d'Israël un retrait total: « Nous avons besoin de voir le rétablissement de l'Autorité palestinienne. Ce qui ne peut se faire sans un retrait israélien. »

Signal à l'intention de M. Powell, Israël s'est retiré de 24 localités cisjordanaises ayant fort peu fait parler d'elles depuis le début de l'offensive, le 29 mars, ce qui lui a valu de prudentes félicitations de Washington. Mais, en même temps, Tsahal entraînait à Dahariyah, dans la ville universitaire de Bir Zeit et dans le camp de réfugiés d'Eïn Hilmeih, y menant des arrestations massives.

Dans le camp de Djénine, désormais tombé et déserté par la majorité de ses habitants, les journalistes finalement en mesure d'y accéder n'ont rencontré que dévastation. Derrière les derniers murs encore debout, bientôt rasés par les bulldozers de Tsahal, des restes de ce qui fut la vie quotidienne dans ce camp où vivaient 13 000 personnes: un diplôme sur un mur, un vélo dans un coin, des étagères avec un service à thé...

Le dernier bilan de ce qui fut la bataille la plus sanglante de l'opération « Rempart » était de 23 morts côté israélien et au moins 140 morts palestiniens, selon le D^r Husam Sherkaoui, directeur des services d'urgence pour la Cisjordanie.

Un bilan qui risque de s'alourdir, une fois que Tsahal aura permis aux secouristes d'entrer dans le camp, mais impossible à préciser pour l'instant. Le ministre palestinien Saeb Erekat faisait état de 500 morts palestiniens ces deux dernières semaines. L'armée israélienne démentait de son côté la persistante rumeur selon laquelle elle aurait creusé des fosses communes pour y enterrer les cadavres palestiniens, après avoir refusé leur évacuation.

Tsahal dit désormais avoir arrêté 4185 Palestiniens, soit deux fois plus qu'il y a deux jours, dont 121 qui étaient sur la liste des personnes recherchées.

Au cours de sa tournée entamée dimanche, Colin Powell a aussi obtenu de son homologue russe Igor Ivanov que Moscou intervienne auprès de la Syrie, de l'Iran et du Liban pour éviter qu'un autre front ne s'ouvre à la frontière israélo-libanaise. Là, l'aviation de l'État hébreu a riposté hier à de nouvelles attaques de Hezbollah, dans le secteur contesté des Fermes de Chebaa.

Autre signe de mobilisation internationale, le président de la Commission européenne Romano Prodi a exhorté Israël à lever le siège de la basilique de la Nativité à Bethléem et à y respecter le droit humanitaire international. Les négociations lancées par les Américains et le Vatican pour mettre fin au bras de fer de Bethléem semblaient hier dans l'impasse.

Par ailleurs, l'explosion provoquée par un camion citerne qui a heurté hier matin le mur d'enceinte d'une synagogue de Tunisie et qui a fait cinq morts, a été attribuée par le gouvernement israélien à un attentat.

À Washington, les principaux dirigeants du Congrès ont une nouvelle fois apporté hier leur soutien explicite à Israël et son dirigeant actuel Ariel Sharon, estimant que l'État hébreu avait le droit « de se défendre » contre le terrorisme.

« Je ne crois pas qu'il y ait eu une quelconque diminution de ce soutien de quelle que manière que ce soit », a déclaré le chef de la majorité démocrate du Sénat, Thomas Daschle, à l'issue d'entretiens à la Maison-Blanche avec le président George W. Bush.

Il était interrogé sur un article du *Washington Post* hier selon lequel le soutien des États-Unis au premier ministre israélien était en train de s'éroder face à l'intransigeance de M. Sharon.

Pour sa part, interrogé sur la chaîne CNN, le *speaker* (président) de la Chambre basse, le républicain Dennis Hastert, a estimé qu'il « existait un soutien ferme pour Israël et le gouvernement israélien à la Maison-Blanche et au Congrès ».

TUTELLE

Suite de la Une

La présidente des employés de soutien de Saint-François d'Assise, elle, est navrée, voire choquée. « Ça va donner quoi une tutelle ? Il y a seulement un hôpital à problème dans le CHUQ et c'est le CHUL. Et c'est encore nous qui allons payer. »

Des médecins sont venus expliquer leur inquiétude face à la situation. « Les trois anesthésistes qui restent au CHUL sont épuisés. Il peut survenir un bris de service n'importe quand... », a déclaré la D^r Jeanne Pichette, néonatalogiste.

La D^r Andrée Vézina, chef du département de l'urgence estime que les soins aux adultes sont touchés.

« Depuis quelques semaines, on entre le matin à l'hôpital et on ne sait même pas s'il y a un anesthésiste de garde pour nous aider à faire une intubation difficile. Et quand il y a un anesthésiste de garde, il faut le convaincre de venir lorsqu'il y a une urgence vitale », déplore l'urgentologue.

L'IMPATIENCE DU MINISTRE

Plus tôt hier après-midi, le ministre de la Santé François Legault a montré son impatience face à la situation du CHUL. Il a demandé « pour la dernière fois », à la direction du CHUQ de fournir une liste de garde en anesthésie pour les trois pavillons: le CHUL, l'Hôtel-Dieu et Saint-François d'Assise.

« On est en dernier recours. Ma patience commence à atteindre ses limites. Il faut que dans les prochaines heures le CHUQ établisse une liste de garde », a insisté le ministre.

En fin d'après-midi, par voie de communiqué, le président du CMDP (le Conseil des médecins dentistes et pharmaciens est responsable de la qualité des actes médicaux d'un hôpital) du CHUQ, le D^r Pierre Boisvert, a fait savoir que la liste de garde en anesthésie du CHUL « est prolongée jusqu'au 4 mai ».

Dans ce même communiqué, le D^r Boisvert (un ORL de Saint-François) dénonce l'attitude de son collègue pédiatre du CHUL. Hier soir, le D^r Pierre Déry a déclaré que sans anesthésiste de garde, il se verrait dans l'obligation de transférer les bébés prématurés (moins de 32 semaines de gestation) à Montréal, Sherbrooke ou Ottawa. Des propos « abusifs et alarmistes. Il est inconcevable de semer inutilement la panique dans la population », écrit le D^r Boisvert. Le ton du communiqué illustre la méfiance profonde qui règne entre certains médecins des trois hôpitaux du CHUQ.

Mais la prolongation de la liste de garde jusqu'au 4 mai ne satisfait pas la Régie régionale, car elle sera assurée par les trois anesthésistes du CHUL restants, déjà épuisés. La Régie estime insatisfaisante cette solution à court terme. D'où sa résolution demandant au ministre d'agir et d'imposer une tutelle, si nécessaire.

FACAL

Suite de la Une

ordres professionnels permettrait, par exemple, à un ingénieur d'origine étrangère de travailler au ministère des Transports, le président du Conseil du Trésor et ex-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a confié que le gouvernement avait bel et bien essayé de convaincre les corporations d'ouvrir un tant soit peu leurs portes aux immigrants.

« Les mesures incitatives n'ont pas atteint le rendement que l'on espérait. Il faudra maintenant envisager d'autres moyens », a indiqué M. Facal sans en dire davantage.

Au sujet du comportement des ordres professionnels, il s'est exprimé ainsi: « On rentre dans une série de châteaux forts et d'attitudes des fois franchement un peu médiévale qui ne facilitent pas l'intégration des immigrants à la société québécoise. »

Députée libérale de La Pinière, Fatima Houda-Pépin partage le constat du ministre. « Il n'y a pas de raison pour expliquer qu'un ingénieur doive s'engager comme plongeur dans un restaurant pour gagner sa vie. Il se perd, au Québec, un potentiel considérable », a-t-elle soutenu.

« On le voit bien, la sensibilisation auprès des ordres professionnels n'a pas fonctionné. Le gouvernement doit maintenant prendre les mesures qu'il impose. »

Le président du Conseil du Trésor ne s'en cache même pas. La stratégie gouvernementale visant à accroître la présence des membres des communautés culturelles dans la fonction publique tourne en rond.

« Il est indéniable que le gouvernement a de la difficulté à attirer des Québécois d'origine immigrante et ce, en dépit des efforts considérables qui ont été déployés », notamment au sujet de la sensibilisation des immigrants à la possibilité de faire carrière au gouvernement.

La représentation des communautés culturelles a chuté de près de la moitié

Le député libéral de Robert-Baldwin, Pierre Marsan a fait ressortir que la représentation des communautés culturelles dans l'administration avait chuté de près de la moitié entre 1994 et 2000. De 2311 représentants en 1994 — soit 4,1 % de l'effectif régulier —, leur nombre a dégringolé à 1011 en 2000, soit 2,1 % de l'effectif régulier.

Une tendance qui s'est reflétée également chez les jeunes de moins de 35 ans (de 9135 à 4001) et chez les personnes handicapées (de 856 à 554).

« Rien n'a été fait », a tranché M. Marsan en soulignant que le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait au moins montrer l'exemple, lui qui ne compte dans ses rangs que six membres des communautés culturelles, soit 1,2 % de son effectif.

« Quand je regarde les chiffres, je trouve que nos progrès sont lents », a admis Joseph Facal en signalant qu'il s'estima personnellement interpellé par la question de la présence des communautés culturelles dans les ministères et organismes, compte tenu de ses origines uruguayennes.

« Le nombre d'embauches ne correspond pas à nos objectifs. Nous devons donc amorcer une réflexion novatrice et rigoureuse sur la question. »

À la suite des concours de recrutement tenus l'an dernier, 1700 candidatures provenant de membres de communautés culturelles se retrouvent actuellement sur les listes de déclaration d'aptitudes. Or, compte tenu que l'État devra embaucher massivement au cours des 10 prochaines années pour pallier les 21 000 départs à la retraite, on a bon espoir, au Conseil du Trésor, d'en arriver à accroître le nombre d'immigrants dans l'appareil gouvernemental.

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada inc., membre de Gesca Inc. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

PRÉCISION

Saint-Jean-Berchmans ne ferme pas... l'école déménage !

■ L'externat Saint-Jean-Berchmans ne fermera pas. L'école déménagera du 1160, chemin Sainte-Foy. C'est la précision qu'apporte la directrice générale, Colette Gagnon, à la suite de l'article sur la vente éventuelle des terrains des Soeurs du Bon Pasteur dans le journal d'hier. « Nous hésitons entre deux endroits. Le futur site n'est pas encore choisi de façon définitive, mais ce sera sur le plateau », dit-elle. L'école accueillie 336 élèves de la première à la sixième année. Elle prévoit déménager au cours de l'été 2003.R.F.

Demandez votre itinéraire de choix. Voyagez en petit groupe, c'est sympathique.

Italie - Sicile
Nord et sud de l'Italie et Sicile 3 sem., 26 sept. Italie du sud et la Sicile, 16 jours, 10 oct.

Portugal - Espagne
Et Saint-Jacques-de-Compostelle, vol direct, hôtel 1re cl., 10 visites, 15 entrées, 16 jours fabuleux, départ le 26 sept.

Grèce d'île en île...
3 sem.: Le meilleur circuit de 5 jours, séjour dans 4 îles, toutes les visites sont incluses. C'est à voir!!! 3 départs: 4 mai - 14 sept. et 5 oct.

La Turquie (tout inclus)
Croisière, Bosphore, spectacle, 3 repas/jour, le 23 sept.

La France de l'Ouest
Et les plus belles villes, 2 repas/jour, 16 jours, 14 sept.

VOYAGES 514 842-9666
Le Tassili 1 800 453-4295

loto-québec résultats

lotto	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
649	2002-04-10	6/6	1	10 000 000,00 \$	
		5/6+	12	73 109,90 \$	
		5/6	430	1 632,20 \$	
		4/6	22 701	59,20 \$	
		3/6	418 346	10,00 \$	
Complémentaire:	(11)	Ventes totales:		22 293 905 \$	
		Prochain gros lot (appr.):		2 000 000 \$	

lotto	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
49	2002-04-10	6/6	0	1 000 000,00 \$	
		5/6+	1	50 000,00 \$	
		5/6	27	500,00 \$	
		4/6	1 667	50,00 \$	
		3/6	29 401	5,00 \$	
Complémentaire:	(26)	Ventes totales:		722 647,00 \$	

lotto	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
649	2002-04-11	6/6	1	10 000 000,00 \$	
		5/6+	12	73 109,90 \$	
		5/6	430	1 632,20 \$	
		4/6	22 701	59,20 \$	
		3/6	418 346	10,00 \$	

lotto	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
649	2002-04-11	6/6	1	10 000 000,00 \$	
		5/6+	12	73 109,90 \$	
		5/6	430	1 632,20 \$	
		4/6	22 701	59,20 \$	
		3/6	418 346	10,00 \$	

lotto	Tirage du	GAGNANTS		LOTS	
649	2002-04-11	6/6	1	10 000 000,00 \$	
		5/6+	12	73 109,90 \$	
		5/6	430	1 632,20 \$	
		4/6	22 701	59,20 \$	
		3/6	418 346	10,00 \$	

Le saviez-vous ? 11/34

LA CORRIVEAU : AU-DELÀ DE LA LÉGENDE

En 1849, aux abords de la vieille église de Saint-Joseph de Lauzon, qui constitue aujourd'hui l'un des joyaux patrimoniaux de Lévis, deux hommes, qui creusaient une fosse découvrirent, selon Louis Fréchette, une cage en fer et de forme humaine contenant quelques ossements. C'était tout ce qui restait de La Corriveau. À son sujet, des bruits terribles courraient. Des gens racontaient qu'elle avait tué jusqu'à six ou sept de ses maris, en leur administrant du vert de Paris ou en leur coulant du plomb dans les oreilles durant leur sommeil. Les légendes ont bien enseveli la vérité.

Marie-Joséphite Corriveau est née dans une ferme de Saint-Vallier de Bellechasse le 14 mai 1733. En 1760, elle maria Charles Bouchard. Le couple eut trois enfants. Devenue veuve en 1760, elle épousa en 1761 Louis Dodier. Ce dernier mourut dans la nuit du 26 au 27 janvier 1763. Le 9 avril, à la fin d'un premier procès tenu au couvent des Ursulines à Québec, le tribunal militaire formé de 12 officiers anglais condamna à mort Joseph Corriveau, le père de la jeune veuve. Le condamné dénonça aussitôt sa fille. Le tribunal se réunit à nouveau le 15 avril et Marie-Joséphite déclara avoir tué son mari de deux coups de hache à la tête. Quelques jours plus tard, probablement le 18 avril, elle fut pendue sur les Buttes-à-Nepveu, un peu à l'ouest de la porte Saint-Louis, et son cadavre, selon une vieille coutume britannique, fut inséré dans un carcan métallique et suspendu à une potence, à Lauzon, à la fourche de deux chemins passants - les actuelles rues Wolfe et Saint-Joseph - jusqu'à au moins la fin de mai. Il n'en fallait pas plus pour que les légendes, les romans et le théâtre s'emparent de La Corriveau.

La découverte à Londres, en 1947, des papiers des deux procès ont permis de rétablir bien des faits au sujet de Marie-Joséphite Corriveau. Son destin, différent de celui de la sorcière des légendes, n'en demeure pas moins tragique.

Jean-Marie Lebel

Quand Québec et Lévis dévoilent leurs secrets

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
Québec

Répondez à la question et vous pourriez mériter un séjour dans la capitale nationale d'une valeur de 400 \$ ou un des quatre coffrets-cadeaux « Québec, une passion qui se lit » comprenant trois ouvrages de la Bibliothèque de la capitale nationale.

Question numéro 11 :
Il est question de La Corriveau dans *Les Anciens Canadiens*. Qui est l'auteur de ce roman ?

Réponse :

Retournez ce coupon à :
Concours « Le saviez-vous ? », Case postale 15180, Québec (Québec) G1K 7X2 avant le 3 mai 2002 ou déposez-le au quotidien Le Soleil, 925, chemin Saint-Louis, Québec. Tirage le 3 mai, 14 h 30.

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone (jour) : _____
Téléphone (soir) : _____

Règlements disponibles au quotidien Le Soleil ou aux bureaux de la Commission de la capitale nationale de Québec.

Réponse de la capsule n. 10 :
François Bigot

ACTUALITÉS

POSTE DE RECTEUR À LAVAL

Nouvelle élection en octobre

Le conseil d'administration a choisi la voie du compromis, mais devra apporter des modifications aux statuts de l'université



Les manifestants ont dénoncé le huis clos qui les a tenus à l'extérieur du pavillon La Laurentienne. Puis, ils ont symboliquement mis en bière une démocratie bafouée, selon eux, par l'Université Laval.

MICHÈLE LA FERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ Oubliez l'idée d'un quatrième tour de scrutin en mai ou une élection tardive en janvier 2003. Les membres du conseil d'administration de l'Université Laval se sont entendus, hier, pour procéder à une nouvelle élection du recteur, qui se tiendra en octobre, en vertu d'une procédure de scrutin accélérée.

Au terme de deux heures de discussions, « civilisées, posées et intéressantes » au dire du président Richard Drouin, le c.a. en est arrivé à ce compromis, sans déchirement. Les membres ont convenu du principe de l'élection en octobre. Il leur restera à établir « la mécanique » de cette modification aux statuts, dont l'avis public doit être suivi d'un intervalle de 30 jours avant d'être soumis à une résolution.

Richard Drouin a bien senti, hier, le sentiment de frustration du c.a. « relativement à la séance d'élection du 3 avril ». Les 29 membres ont ainsi proposé que soit étudié, « à plus long terme », tout le processus du choix du recteur. Ailleurs au Québec, les recteurs d'universités sont nommés par leur c.a. À l'Université Laval, il est choisi par un collège électoral de 139 personnes.

La séance extraordinaire du c.a. s'est

tenue à huis clos, dans un pavillon (La Laurentienne) aux portes extérieures verrouillées à double tour. Une trentaine de manifestants ont tenté d'exprimer aux membres de cette assemblée leur désir de voir respectées des règles qu'ils avaient eux-mêmes édictées. Plusieurs de ces manifestants faisaient partie du groupe qui avait retardé de deux heures l'élection du recteur, le 3 avril. Quelques voitures de police les ont surveillés de loin.

Au sortir de cette élection sans vainqueur, Richard Drouin avait déclaré : « On est tous dans le milieu de la rivière, il faut rester sur le bateau. » Quelques jours plus tard, il annonçait pourtant son intention de soumettre une proposition à son c.a. : amender les statuts de l'Université Laval pour permet-

tre la tenue d'un quatrième tour de scrutin, entre le 9 et le 31 mai. Son projet de modification incluait également un article prévoyant que seuls les candidats en lice au dernier tour de scrutin, le 3 avril, participeraient au quatrième tour du mois de mai. Comme l'actuel recteur François Tavenas s'est retiré de la course, ne restait que le doyen de la faculté des sciences et de génie, Pierre Moreau.

Depuis hier soir, la donne a changé. Richard Drouin a eu une pensée pour Pierre Moreau. « Il sera sans doute désappointé », a-t-il échappé.

À Laval, le recteur est choisi par un collège électoral

Sept doyens et les membres de l'AELIES (Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures) avaient déjà pris position en réclamant le respect des règles, c'est-à-dire une reprise de toute la procédure d'élection en

septembre et la tenue du scrutin 100 jours plus tard, en janvier 2003. Les chargés de cours, eux, souhaitaient que l'Université s'élise un recteur le plus tôt possible; ils ne voulaient pas attendre jusqu'à l'automne pour faire valoir leurs revendications sur le rattrapage salarial.

COURSE AU CLONAGE HUMAIN

Les raëliens ont procédé aux premières grossesses

FRANCIS TEMMAN
Agence France-Presse

WASHINGTON — La course de vitesse au clonage humain s'accélère: des scientifiques de la société Clonaid, liée à la secte des raëliens, affirment avoir implanté des embryons humains clonés chez des femmes dans l'espoir de donner naissance au premier « bébé » cloné.

« Nous avons développé des embryons humains jusqu'au stade de blastocyste, c'est-à-dire plus d'une centaine de cellules. Quand ils sont bons, on implante », a affirmé le directeur général de Clonaid, la scientifique française Brigitte Boisselier, dans un entretien téléphonique avec l'AFP depuis la Californie.

« Le principe même du clonage humain, c'est de faire des embryons et d'implanter. Quand je dis qu'on le fait, on le fait, mais je ne vous dirai pas où nous en sommes par rapport à une naissance », a-t-elle ajouté.

Elle s'est refusée également à préciser si les tentatives de grossesses avaient réussi et combien étaient actuellement en cours.

« Je ne ferai l'annonce que quand l'enfant sera né, quelle que soit la date, parce que, comme dans la fertilisation *in vitro*, il y a des risques de fausses couches », a-t-elle indiqué, en poursuivant: « Tout ce que je peux vous dire, c'est que ça se passe très bien ».

Commentant des informations non confirmées selon lesquelles le gynécologue italien Severino Antinori aurait affirmé que, grâce à lui, une femme était enceinte de huit semaines avec un embryon humain cloné, M^{me} Boisselier s'est dit « très contente si c'est vrai ».

« Je ne sais pas si ça l'est. Je n'ai pas de contacts privilégiés avec lui », a-t-elle dit. D'une certaine façon, c'est sûr que je préférerais arriver la première. À mon avis, je suis en bonne position », confie-t-elle, amusée.

« Quand l'enfant sera né, on fera une conférence de presse. On présentera l'enfant. C'est d'accord avec les parents contractuellement », a-t-elle précisé.

Selon M^{me} Boisselier, une dizaine de

candidats au clonage participent à cette « première vague ». Ils ont tous accepté que leur nom soit rendu public en cas de réussite. Il s'agit soit de couples, soit de personnes célibataires.

L'une d'entre elles est un homme de 59 ans très riche, mais atteint d'une maladie incurable et en phase terminale et qui souhaite être cloné.

Dans au moins un cas, il s'agit de parents souhaitant « ressusciter » leur enfant mort. « C'est plus difficile. Il faut s'assurer que les cellules sont bien préservées. Là, il y a un gros travail », dit-elle.

« Le premier enfant mort qui sera d'une certaine façon « ressuscité », ça, sur le plan scientifique, ce sera une vraie première parce que c'est pas facile », affirme-t-elle.

Ces premières tentatives ne sont pas facturées, a assuré la scientifique française.

M^{me} Boisselier a indiqué qu'elle ne fera pas de publication scientifique avant l'aboutissement de son expérience.

« Tous nos essais sont documentés », a-t-elle cependant ajouté, en précisant qu'un universitaire américain de haut rang — un expert en génétique —, dont elle n'a pas souhaité préciser le nom, avait accepté de contrôler indépendamment la véracité scientifique de ces expériences.

Des inspecteurs de la Food and Drug Administration (FDA, Agence fédérale de contrôle alimentaire et sanitaire) avaient perquisitionné en août un premier laboratoire clandestin de Clonaid en Virginie occidentale et saisi des documents.

Depuis, ce laboratoire a été délocalisé à l'étranger, a précisé M^{me} Boisselier, en se refusant à préciser dans quel pays.

Le Mouvement raëlien est une secte ufologique et aréligieuse, basée au Québec et qui revendique 55 000 membres dans le monde. Son fondateur est Raël, de son vrai nom Claude Vorilhon. Cet ancien journaliste français professe que la vie sur Terre fut établie par des extra-terrestres (les « Elohim » de la Bible) venus en soucoupe volante il y a 25 000 ans et que les humains sont eux-mêmes des clones.



Une manifestation pro-Israël qui a eu lieu à New York, hier, montre à quel point la peur s'est emparée des Américains.

Les Américains craignent les bombes humaines sur leur sol

WASHINGTON (AFP) — La multiplication des attaques suicides en Israël fait craindre aux Américains que cette méthode d'attentat ne soit utilisée aux États-Unis par des terroristes.

Un sondage publié cette semaine par le quotidien *USA Today*, la chaîne CNN et l'institut Gallup, révèle que 70 % des Américains appréhendent des attentats aux États-Unis dans le sillage des violences au Moyen-Orient.

« L'intifada peut-elle arriver jusqu'aux États-Unis? », s'interroge le magazine *Time* cette semaine, en évoquant le risque de voir des bombes humaines exploser sur le territoire américain.

« Depuis le 11 septembre, dans l'univers du terrorisme, rien n'est impossible », estime Matt Levitt, ancien spécialiste de la lutte antiterroriste au FBI.

Selon lui, « face à l'intensification du conflit israélo-palestinien dans des proportions incontrôlables, il y a aujourd'hui au sein de l'administration une réelle inquiétude de voir des groupes ou des individus isolés viser les États-Unis en recourant à des attaques suicides de petite envergure ».

Le directeur de la CIA, George Tenet, s'est déjà fait l'écho de ces préoccupations devant le Congrès le 6 février, en affirmant que si des groupes comme le Front populaire de libération de la Pa-

lestine, le Jihad islamique en Palestine ou le Hamas (mouvement de la résistance islamique) se sentaient menacés par les États-Unis, « ils pourraient prendre directement pour cible les Américains, comme le Hezbollah (milice chiite pro-syrienne opérant au Liban) le fait déjà ».

Les spécialistes notent cependant que les états-majors des organisations palestiniennes qui perpétuent des attaques suicides en Israël, n'ont pas à ce stade décidé de s'attaquer aux États-Unis, mais que ces attaques pourraient en revanche être menées par des individus ou des cellules isolées.

En 1997, un immigrant palestinien, Ghazi Ibrahim Abou Maizar, avait ainsi prévu se faire sauter avec une charge explosive dans une station de métro de Brooklyn, à New York. Sa tentative avait été découverte par son compagnon de chambre, un Égyptien, qui avait alerté la police quelques heures avant l'attentat.

« Le plus grand danger pour les États-Unis vient de ce type d'individu associé à des groupes terroristes ou agissant seul », estime Matt Levitt.

Il note que le niveau de préparation d'une telle attaque est « beaucoup plus simple » que celui nécessaire pour lancer des avions de ligne contre le World

Trade Center ou le Pentagone. Son coût est relativement minime, estimé à 1500 \$. Elle nécessite une petite quantité d'explosifs, généralement du plastique, une veste pour le dissimuler et un détonateur. L'entraînement requis est minimum.

Le professeur John Kelsay, professeur de religion à l'Université de Floride à Tallahassee, estime que le monde a aujourd'hui affaire à « des hommes qui sentent qu'ils se battent en situation inégale face à leur adversaire. Cela justifie pour eux des actions inhabituelles », estime l'universitaire, auteur du livre *Islam and War*.

Pour Thomas Friedman, éditorialiste du *New York Times* qui a « couvert » le Moyen-Orient pendant une vingtaine d'années, l'issue de la guerre entre Israël et les Palestiniens est « vital » pour la sécurité de chaque Américain.

« Les Palestiniens ont adopté la bombe humaine par choix stratégique, pas par désespoir. Cela menace toutes les civilisations, car si on laisse ce phénomène opérer en Israël, il sera imité et pourra mener à l'action d'un homme qui fixera sur lui un engin nucléaire menaçant des pays entiers », a écrit récemment M. Friedman. Selon lui « le diable danse au Proche-Orient, et il danse dans notre direction ».

Fin de semaine Portes ouvertes

à Laurier-Station les samedi et dimanche 13 et 14 avril

Cavalier VL
2002

11 998\$

C'est moins cher!

OPTIMUM

Chez
LAQUERRE

L'illustration peut différer du modèle annoncé. À l'achat, rabais de livraison inclus. Transport en sus.

À 20 min. des ponts — 124, rue Olivier (sortie 278, autoroute Jean-Lesage) Laurier-Station 418-728-4233 • 1 800 463-9332 • www.laquerre.com

Ottawa se défend d'avoir compromis la sécurité du G 8

L'opposition a accusé le gouvernement d'avoir fourni sur le Net de précieuses informations aux terroristes

ISABELLE RODRIGUE
Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement n'a jamais compromis la sécurité de la rencontre du G 8 en affichant sur Internet des informations détaillées sur les lieux où les chefs d'État se réuniront à Kananaskis, a fait valoir le ministre des Travaux publics, Don Boudria, aux Communes hier.

Le ministre a dû répondre aux attaques de l'opposition qui, à la suite de la parution d'un article sur le sujet, l'accusait d'avoir offert sur un plateau d'argent des informations qui pourraient servir à des terroristes.

«Est-ce que le gouvernement pense que les terroristes et ceux qui voudront tenter d'interrompre le sommet ne sont pas capables de surfer sur Internet?» a ironisé John Reynolds, chef intérimaire de l'Alliance canadienne.

«La GRC a déclaré qu'elle n'y voyait pas un problème de sécurité», a répliqué M. Boudria.

Le *Globe and Mail* révélait, dans son édition d'hier, que Travaux publics Canada avait affiché plusieurs informations névralgiques dans un

appel d'offres placé sur le site gouvernemental Merx. Ce site, qui ne comporte que des appels d'offres provenant de divers ordres de gouvernement au Canada, est accessible à quiconque peut fournir un numéro de carte de crédit valide.

Les intéressés à l'appel d'offres pour le G 8 de Kananaskis, en Alberta, n'avaient qu'à faire ainsi pour pouvoir télécharger les documents leur donnant un aperçu de la forteresse qui accueillera, entre autres, les George

Les documents comportaient des détails sur l'aménagement des salles de réunion

Bush, Tony Blair, Vladimir Poutine et Jean Chrétien.

Ces documents comportent des détails sur l'aménagement des salles où se réuniront les chefs d'État, quelles seront les salles aménagées pour les agents de la GRC, où seront placées les caméras de surveillance, pour ne citer que ces exemples.

Le ministre Boudria a expliqué que ce sont là les mêmes documents qui avaient été approuvés par la GRC avant le Sommet des Amériques, à Québec, et qui avaient alors été placés sur la Toile. Pour le sommet de Kananaskis, ils n'ont pas été soumis à nouveau à l'attention de la GRC. Toutefois, à titre de précaution, après la publication de l'article, Travaux publics a demandé à la GRC d'en refaire l'analyse. La réponse est la même, a souligné M. Boudria.

«Dans les deux cas, la GRC nous a indiqué qu'il n'y avait pas de mesures de sécurité qui avaient été brimées», a martelé le ministre.

Pour Joe Clark, le chef conservateur, cette façon de faire n'est rien de moins qu'une «invitation au terrorisme». «Le Sommet de Québec était important, mais ce n'était pas une rencontre du G 8 (...) De plus, la menace terroriste est plus forte maintenant que lors du Sommet de Québec», a noté M. Clark.

«Que ces informations se soient retrouvées sur Internet avant même de les faire approuver par la GRC, voilà ce qui va à l'encontre du bon sens», a renchérit le député allianciste, Myron Thompson, qui représente le comté où se trouve le parc de Kananaskis.

Les informations en question ne seront pas affichées de nouveau sur Internet puisque le processus d'appel d'offres est maintenant terminé, a tout de même précisé le ministre Boudria.



Le ministre Boudria a expliqué que ce sont les mêmes documents qui avaient été approuvés par la GRC avant le Sommet des Amériques.

100 millions \$ pour l'achat de deux avions

TORONTO (PC) — Malgré les protestations de l'opposition, le gouvernement fédéral aurait acheté deux nouveaux avions de type Challenger, sans en avoir discuté au Conseil des ministres.

Le réseau CTV a annoncé hier soir que le quotidien *The Globe and Mail* révélerait, dans son édition d'aujourd'hui, que le premier ministre Jean Chrétien a précipité l'achat malgré les objections à l'effet que la procédure normale d'achat n'avait pas été respectée.

Le gouvernement paiera 100 millions \$ pour faire l'achat des deux avions qui serviront de moyen de transport à M. Chrétien et à d'autres membres du gouvernement.

Un porte-parole du premier ministre a indiqué que la procédure normale avait été suivie et que le tout avait fait l'objet de discussions au Conseil des ministres. Des membres de l'opposition

ont commencé à surnommer le premier ministre de «Sultan de Shawinigan» pour avoir appuyé ce qu'ils considèrent comme une dépense somptueuse.

Des opposants ont soutenu que ces avions ont été achetés sans soumission alors que le programme de remplacement des hélicoptères militaires traînait de la patte.

Le vice-premier ministre John Manley a laissé entendre que l'achat des avions du fabricant montréalais Bombardier était une question de fierté nationale, ajoutant que le président français Jacques Chirac volait à bord d'un appareil européen tandis que le président des États-Unis, George W. Bush, utilisait un avion américain pour ses voyages aériens.

Selon M. Manley, le premier ministre devrait pouvoir utiliser les plus récentes innovations de la technologie canadienne.

La Marine canadienne se dit utile

(PC) — Les navires de la Marine canadienne n'ont capturé aucun chef taliban ou membre du réseau Al-Qaïda, mais leur présence dans la mer d'Oman fait obstacle aux terroristes qui pourraient tenter de fuir l'Afghanistan, a déclaré, hier, le commandant qui a dirigé la première force navale dépêchée dans la région.

Pour cette raison, et pour continuer à assurer appui et protection aux navires de la coalition participant à la campagne antiterroriste, le Canada prévoit maintenir une force navale opérationnelle au nord de la mer d'Oman, a déclaré le commandant Drew Robertson au cours d'une téléconférence avec des journalistes au Canada.

Les marins canadiens avaient pour mission initiale de capturer les chefs du réseau Al-Qaïda d'Oussama ben Laden,

ainsi que les combattants talibans. Ils ont arraisonné 30 navires et intercepté des livraisons illégales de pétrole et de drogues, mais n'ont capturé aucun combattant taliban ou d'Al-Qaïda.

«Nous avons arraisonné plusieurs navires, et nous avons procédé à des inspections du navire et du personnel pour tenter de découvrir des talibans ou des membres d'Al-Qaïda, mais nous n'en avons trouvé aucun, a rapporté le commandant Robertson. Les seuls navires à être arraisonnés étaient ceux qui enfreignaient les sanctions des Nations unies contre l'Irak.»

Mais l'objectif de la mission reste le même, ajoute-t-il, précisant que, selon les Américains, ces opérations maritimes ont une influence sur ceux qui tentent de quitter l'Afghanistan.



Trois assistées sociales, Denise Demers, Francine Côté et Sylvie Valériote dénonçaient, hier, les effets de certaines mesures du ministère de la Solidarité sociale, rebaptisé pour l'occasion ministère de la Misère sociale.

Des femmes s'enchaînent pour dénoncer la politique d'aide sociale du Québec

MARIE CAQUETTE
Mcaquette@lesoleil.com

■ Comme les Cris, il n'y a pas si longtemps, le Front commun des personnes assistées sociales a voulu dénoncer hier, sur la scène internationale, la politique québécoise d'aide sociale en réclamant symboliquement... le statut de réfugié économique en Suède pour trois femmes vivant de prestations, dont deux mères de famille.

Dans ce pays, selon le coordonnateur du Front, Jean-Yves Desgagnés, il n'y a que cinq pour cent des enfants de familles monoparentales qui vivent sous le seuil de pauvreté, contre plus de 50% au Canada.

Accompagnées de dizaines de supporters, les trois femmes avaient d'abord porté leurs revendications à la ministre de la Solidarité sociale, Linda Goupil, avant de se diriger vers le bureau de la consulate de Suède, situé dans un édifice voisin, sur la colline parlementaire.

Denise Demers, de Québec, Francine Côté, de Trois-Pistoles, et Sylvie Valériote, de Chambly, se sont présentées, à cette conférence de presse aux allures de coup d'éclat, enchaînées l'une à l'autre, pour symboliser l'enchaînement à la misère que forgent les politiques du ministère.

Les principales demandes du front commun sont d'établir un barème plancher pour les prestations et de cesser de considérer les pensions alimentaires pour enfants comme un revenu. À l'issue d'une rencontre avec des membres du cabinet de la ministre Goupil (actuellement à une rencontre internationale en Espagne), les trois femmes ont indiqué qu'elles n'étaient «pas totalement satisfaites». Les interprétations divergeaient sur les résultats de la rencontre. M. Desgagnés attend une réponse sur la question des pensions

pour enfants dans la Stratégie de lutte à la pauvreté, tandis que la porte-parole de la ministre indique, de son côté, que cette question sera «un des éléments analysés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie», qui sera rendue publique vers la fin mai. Autre divergence quant au barème plancher. Le ministère laisse l'impression qu'il fait «un pas vers le barème» avec l'abolition de la coupure pour partage de loyer, disait M. Desgagnés, alors que l'attachée de presse, Sylvie Lemieux, n'y voit qu'«un pas ou un plus dans le cadre de la stratégie».

Présent à cette manifestation, le député libéral Christos Sirros a pris l'engagement que son parti réglerait la question des pensions alimentaires pour enfants. Représentant la circonscription de Laurier-Dorion, un quartier de gens à revenus modestes, il retient que l'interprétation du ministère de la Solidarité sociale est «inéquitable» depuis le jugement Thibaudeau, qui interdit au ministère du Revenu d'inclure les pensions alimentaires pour enfants dans les revenus de la mère. L'aide sociale adopte «une approche de contrôle, punitive», constate-t-il. Selon lui, l'État devrait aussi rétablir la gratuité des médicaments pour ce groupe de citoyens.

L'histoire de ces femmes dans la quarantaine souligne des faiblesses du filet de sécurité sociale. Prenons le cas de M^{me} Demers qui a travaillé 12 ans comme infirmière jusqu'à un accident de travail non reconnu. Depuis un an et demi, ses trois enfants et elle vivent surtout de la pension alimentaire qu'un ex-conjoint verse pour son fils aîné; l'aide sociale verse 156,41 \$ par mois. Aux demandes des enfants, dit-elle, «je suis toujours obligée de dire: non, je n'ai pas d'argent!»

Quant à la consulate de Suède, l'avocate Paule Gauthier, jointe par le SOLEIL, elle s'est déclarée sensible à la cause de ces femmes, «des cas sympathiques, mais j'ai compris que la demande du statut de réfugié économique était symbolique jusqu'à un certain point. On a pris la Suède comme modèle». Symbolique ou pas, l'ambassadeur de Suède à Ottawa, Alvin Lennard, a été mis au courant des demandes.

Les PME refusent les mesures de conciliation travail-famille

Un nouveau carcan législatif que leur fédération juge contraignant

LIA LEVESQUE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante demande au gouvernement de ne pas soumettre les PME à un cadre législatif qui imposerait des mesures de conciliation travail-famille.

En conférence de presse hier à Montréal, le vice-président pour le Québec de la FCEI, Richard Fahey, a invité le gouvernement à se fier à la bonne foi des PME. «Faites-nous confiance; on traite bien nos employés», a-t-il lancé.

Le ministère québécois du Travail se penche présentement sur un projet de révision de la Loi sur les normes minimales de travail, une loi de portée plus générale, qui pourrait peut-être inclure des mesures de conciliation travail-famille.

C'est ce qui fait craindre à la FCEI que les petites et moyennes entreprises soient un jour obligées de se soumettre à un cadre strict, des normes précises, qui ne tiendraient pas compte de leur contexte particulier.

M. Fahey dit s'opposer aux mesures «mur à mur», destinées à toutes les entreprises, parce que les PME ont be-

soin de conserver leur souplesse de gestion et ne peuvent donc pas avoir des normes aussi strictes que la grande entreprise ou le secteur public.

De plus, il allègue que les PME offrent déjà des mesures de conciliation travail-famille, mais le font «au cas par cas, de gré à gré». Et il tient à ce que cela demeure.

M. Fahey soutient qu'imposer des normes de conciliation travail-famille aux PME risquerait de nuire à leur croissance. Le gouvernement doit aussi tenir compte du contexte de pénurie de main-d'œuvre que les PME vivent déjà, argue-t-il.

Selon lui, ce sont les syndicats qui colportent le «mythe» voulant que les employés soient moins bien traités dans les PME.

Selon les PME, les syndicats colportent des mythes

Pour étayer sa théorie voulant que les employés des PME soient heureux et bien traités, il se fonde sur un sondage réalisé en 2002 auprès de 988 dirigeants de PME. Ce sondage a démontré que 53,5% des dirigeants jugent le climat de travail au sein de leur entreprise «très bon» et 37% le trouvent «bon».

Le même sondage indique que 59% des dirigeants de PME rapportent que les mesures permettant d'avoir des horaires de travail plus souples, comme les horaires variables ou le télétravail, sont plus fréquentes, maintenant, dans leur entreprise. De même, 40% affirment avoir augmenté les congés accordés au personnel pour cause de personne à charge.

Selon M. Fahey, ces données prouvent qu'il n'y a pas lieu de donner quelque crédibilité au mythe «voulant que les employés des PME soient moins bien traités ou jouissent de moins de droits que les autres à ce chapitre. La conciliation travail-famille, les PME «le font depuis longtemps, de façon informelle», plaide encore M. Fahey.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE
Cette somme, dit Sylvain Simard, incitera les établissements à se concentrer sur les secteurs qui attirent le plus d'étudiants.

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

Le ministère de l'Éducation se porte à la rescousse des cégeps en région aux prises avec une baisse d'étudiants, en injectant 15 millions \$ destinés aux programmes techniques. Le ministre Sylvain Simard s'est engagé à ne fermer aucun cégep et à consolider les vocations particulières de chacun.

« On demande aux cégeps de se perfectionner davantage et on les incite à se concentrer sur les secteurs qui ont le plus de chances d'attirer des étudiants », a-t-il expliqué en conférence de presse, hier matin. Actuellement, 72 programmes techniques sont en difficulté dans les cégeps de sept régions en décroissance démographique.

Au cégep de La Pocatière, par exemple, le programme de génie industriel n'a attiré que six élèves de première année. En Abitibi, le programme de géologie appliquée soulève peu d'intérêt, alors que les perspectives d'emploi sont pourtant très bonnes. L'investissement annoncé hier par le ministre Simard permettra à ces cégeps de faire de la promotion dans les écoles secondaires et du démarchage auprès des familles pour attirer de nouveaux étudiants.

DÉCROCHAGE DANS LA MIRE

Sylvain Simard mise sur le plan qu'il déposera dans quelques semaines sur le décrochage scolaire au secondaire. « Si 25 ou 30 % des jeunes ne finissent pas leur secondaire, ils n'iront pas au

cégep », analyse-t-il. Le défi des régions repose également sur la baisse du taux de décrochage.

Le pdg de la Fédération des cégeps, Gaétan Boucher, accompagnait le ministre hier matin. Comme Sylvain Simard, il sait que l'investissement annoncé s'inscrit dans la « mouvance plus large » de l'exode des régions. Pour les deux hommes, les cégeps sont des composantes essentielles de la vie des régions. Ils contribuent à y attirer et à y retenir les jeunes, les adultes et les entreprises. Même les plus petits cégeps doivent survivre. Et chaque région doit avoir le sien. Si rien n'est fait, soutient Gaétan Boucher, « d'ici 2010, certains de ces établissements auront perdu plus du quart de leur effectif étudiant de 1999 ».

Les 15 millions \$ promis par le ministre Simard, hier, comprennent une somme récurrente de 4,5 millions \$ annoncée l'an dernier. Le reste ira dans le développement des cégeps en régions, dans la rationalisation des programmes et dans les technologies de l'information et de la communication; ils combleront certains de leurs besoins non pédagogiques (le transport scolaire par exemple); et ils leur permettront de continuer à offrir des programmes, même si moins de 45 élèves y sont inscrits.

D'autres montants seront ajoutés sous peu à cette somme pour financer les centres collégiaux de transfert de technologie. Le ministre de l'Éducation a levé leur moratoire, ce qui permettra de créer de nouveaux centres.

Québec ne resserrera pas son contrôle de l'eau potable aussi vite que prévu

Les standards de qualité baisseront dans les petits réseaux

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

Le ministère de l'Environnement du Québec retarde de deux ans ses exigences sur la formation des opérateurs de systèmes de distribution et de traitement d'eau potable, ce qui a soulevé des vagues de contestation hier, au Salon des technologies environnementales.

Rappelons qu'en juin 2001, le ministère de l'Environnement instaurait une nouvelle réglementation sur l'eau potable, qui rehaussait de façon importante le contrôle de la salubrité. Le nombre de paramètres testés passait de 46 à 77; la fréquence des analyses bactériologiques passait à huit par mois.

Le nombre de réseaux assujettis au règlement augmentait également, puisqu'il visait auparavant ceux qui desservent plus de 50 personnes; aujourd'hui, ce sont tous ceux qui fournissent l'eau à plus de 20 personnes.

Or, en mars, le ministère de l'Environnement modifiait son règlement sur trois points:

□ Au lieu d'exiger une fréquence minimale d'analyse des bactéries de 8 fois par mois pour les réseaux municipaux, privés, institutionnels et touristiques desservant entre 21 et 8000 personnes, le nouveau règlement abaisse cette fréquence à 2 fois par mois pour la

catégorie des 21 à 1000 personnes et maintenant à 8 fois par mois pour la catégorie de 1001 à 8000 personnes.

□ Au lieu d'exiger la mise en place des équipements de filtration de l'eau de surface pour le 28 juin 2002, le règlement exige maintenant de transmettre au ministre, au plus tard le 28 juin 2002, un exposé sur les solutions qui seront mises en place pour la filtration des eaux de surface. L'échéance maximale de réalisation est maintenant au 28 juin 2005 pour les réseaux de moins de 50 000 personnes et au 28 juin 2007 pour les réseaux de 50 000 personnes et plus.

□ Enfin, la reconnaissance de la compétence des opérateurs est également retardée, passant du 28 juin 2002, au 28 juin 2004.

Le dossier de la formation des opérateurs est la responsabilité d'Emploi-Québec. Mille cinq cents personnes devront voir leurs connaissances remises à jour. Hier, au Salon des technologies environnementales, le chef de service d'expertise technique

du ministère de l'Environnement, Didier Bicchì, faisait un bilan des premiers mois de l'existence du règlement, tout en faisant état des modifications survenues en mars.

PLUSIEURS RÉACTIONS

La présentation de M. Bicchì, et celle de Robert Gauthier, d'Emploi-Québec, ont soulevé plusieurs réactions.

« Vous allez peut-être attendre deux ans (pour implanter les nouvelles normes de formations), mais en attendant, on continue de la boire de cette eau ! » a lancé Nathalie Drapeau, présidente du conseil d'administration de Réseau environnement, suscitant même des applaudissements.

De fait, la question de la formation chatouille énormément le Réseau, et les maisons d'enseignement qui donnent

déjà une formation en ce domaine. Au point où, la semaine dernière, le Réseau a quitté le comité d'orientation qui, avec Emploi-Québec, doit établir les nouveaux standards de compétence.

Deux arguments sont avancés. Réseau environnement a été passablement déçu de voir le programme de formation qu'il avait élaboré à l'automne dernier complètement mis de côté par le gouvernement.

Et le principe de compagnonnage qu'Emploi-Québec souhaite voir établi ne sourit pas à l'organisme. « Le compagnonnage est facile à établir dans une entreprise de 500 employés. On libère quelqu'un pour le temps qu'il faut, et tout va bien, dit Sylvain Larramée, qui pilote le dossier. Mais dans une petite municipalité, c'est le même gars qui s'occupe de l'eau, des ordures, de la voirie... Qui est-ce qui va être son mentor ? », lance M. Larramée.

Pour sa part, Nathalie Drapeau souhaite un système de formation qui soit applicable, homogène, qui réponde aux besoins du milieu, et qui se maintienne dans le temps. Selon elle, le compagnonnage ne répond pas à ces critères.

Le projet de formation accrue des opérateurs de système sera également retardé

L'argument économique a été déterminant

Ce sont des arguments économiques qui ont forcé le ministère de l'Environnement du Québec à diminuer la fréquence d'échantillonnage de l'eau des petits réseaux desservant moins de 1000 personnes, qui sont aussi les réseaux les plus vulnérables à la contamination.

Mais, pour l'Association canadienne des laboratoires d'essai, ces arguments économiques ne tiennent pas la route. L'ACLE estime que, dans le cas d'une école non reliée à un réseau d'aqueduc municipal, le coût des analyses d'eau, à une fréquence de huit par mois, est de 2930 \$ par an. Lorsqu'on ramène cette fréquence à deux par mois, le coût est de 1310 \$. Une économie de 1620 \$.

L'Association a aussi calculé qu'un petit terrain de camping, ouvert six mois par année, verrait sa facture passer de 1580 \$ à 770 \$. « Une bien petite économie quand on pense qu'il y aura bien des "non-conformités" qui vont nous échapper », lance Réjean Beauchemin pour l'ACLE.

Les réseaux les plus vulnérables sont les plus touchés

L'ACLE a écrit au chef de service d'expertise technique du ministère, Didier Bicchì, en mars, pour exprimer son désaccord.

Elle joignait un tableau démontrant que le pourcentage de non-conformité était plus élevé dans les petits réseaux, ce que personne ne dément. « Il est inconcevable, mentionne la lettre, que le ministère de l'Environnement songe à réduire la fréquence des contrôles là où il y a le plus de problèmes. La santé des jeunes dans les écoles et des familles dans les campings est menacée. »

Les petits réseaux se retrouvent principalement dans les parcs de maisons mobiles, les campings, les camps d'été, les écoles en régions, les pourvoies, ZEC, etc.

Du côté de Réseau environnement, la décision laisse mi-chaud, mi-froid. « Nous sommes conscients de l'impact économique qui peut être élevé, surtout lorsque le réseau dessert très peu d'abonnés, donc très peu de personnes pour partager la facture », a

expliqué Jean Lavoie, responsable du comité sur l'eau potable au Réseau environnement.

L'organisme avait proposé une position mitoyenne, en créant une autre classe quelque part entre 20 et 1000 abonnés.

DES BARRIÈRES

Didier Bicchì rétorque quant à lui que les « barrières » de sécurité que le ministère a élevées autour de l'approvisionnement en eau potable viennent contrebalancer la diminution d'échantillonnage.

« Nous avons diminué la fréquence pour des raisons économiques, et vous allez bien sûr me dire que nous avons miné nos objectifs en santé publique, a-t-il expliqué lors d'une présentation au Salon des technologies environnementales hier matin. Mais nos barrières sont sûres. »

Ces trois nouvelles barrières sont les exigences de traitement minimales des eaux de surface, le processus de retour à la normalité en cas de non-conformité, (qui exige que l'avis d'ébullition soit maintenu tant que les échantillons ne sont pas revenus à la

normale), et la formation des opérateurs (voir notre texte ci-dessus).

M. Bicchì rapporte qu'aux États-Unis, dans les petits réseaux de moins de 1000 personnes, il y a un prélèvement par mois. Au Canada, c'est quatre, « à moins que des considérations économiques soient en cause. »

L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En septembre 2001, soit deux mois après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante écrivait au ministre Boisclair pour le « sensibiliser aux impacts économiques importants pour certains de nos membres ».

La lettre citait le cas d'un propriétaire de parc de maisons mobiles dont les locataires paient des taxes municipales. Après l'adoption de la nouvelle réglementation, le propriétaire du parc a demandé à être raccordé au réseau municipal, pour minimiser les impacts financiers de la mesure. Le maire de la municipalité concernée a refusé.

C'est ce genre de problèmes qui a mené à la modification du règlement, en mars dernier. A-L. C.



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Didier Bicchì, du ministère de l'Environnement, croit que les barrières qu'a élevées le gouvernement sont suffisamment sûres pour que la fréquence réduite de l'échantillonnage ne nuise pas à la santé publique.

Exagérer un mal pour mieux vendre ses pilules

HELEN BRANSWELL
Presse canadienne

TORONTO — Des compagnies pharmaceutiques du monde entier s'efforcent d'exagérer des problèmes comme la calvitie, la timidité et les dysfonctions sexuelles occasionnelles, afin d'inciter les gens en santé à consommer leurs médicaments, affirment les auteurs d'une série d'articles publiés cette semaine dans le *British Medical Journal*.

Les compagnies pharmaceutiques, disent les auteurs du premier article de la série, laissent croire qu'il existe des solutions magiques à des problèmes tels que l'obésité ou un taux élevé de cholestérol, alors qu'à long terme, la meilleure solution serait de perdre du poids et de faire plus d'exercice.

Les efforts déployés par les compagnies pharmaceutiques sont particulièrement évidents dans les publicités de médicaments présentées à la télévision américaine, souligne Barbara Mintzes, économiste de la santé à l'Université de la Colombie-Britannique.

Ces annonces envoient un message: « une pilule pour chaque maladie » — et de plus en plus, « une maladie pour chaque pilule ».

La publicité s'adressant directement aux consommateurs n'est légale

qu'aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande. Au Canada, les compagnies pharmaceutiques sont autorisées à parler d'un problème de santé ou d'un médicament, mais

elles ne peuvent exhorter les consommateurs à rechercher un médicament X pour traiter un problème Y.

Selon deux dirigeants du géant pharmaceutique Merck, Silvia Bonaccorso et Jeffrey Sturchio, de nombreuses maladies ne sont pas diagnostiquées ou traitées, et des sondages indiquent que la publicité sur les médicaments incite les gens à se renseigner auprès de leur médecin et à adopter des comportements plus favorables à leur santé.

Parmi les maladies non diagnostiquées, ils citent l'hypertension, les problèmes liés au cholestérol, le diabète, l'ostéoporose, la dépression et l'asthme chez les enfants.

Plusieurs ne sont pas des maladies, mais plutôt des facteurs de risque pouvant mener à la maladie, soulignent les auteurs de l'article. Mais il est dans l'intérêt des compagnies pharmaceutiques de gommer cette distinction afin d'inquiéter et d'effrayer les consommateurs potentiels de médicaments.

Pour parvenir à leurs fins, elles assurent le financement de groupes de patients ou de fondations — comme le International Hair Study Institute — qui tentent de sensibiliser le public à un problème particulier.

Ainsi, lorsque le médicament Propecia — pour lutter contre la perte des cheveux — a obtenu un brevet pour être mis en marché en Australie, les grands journaux du pays ont publié des articles sur les problèmes émotifs associés à ce problème.

Une situation semblable se produit depuis l'apparition du Viagra. « Plusieurs hommes souffrant de dysfonction érectile sont reconnaissants au fabricant Pfizer d'avoir produit le Viagra, mais d'autres qui croyaient que leur libido était normale et acceptable sont maintenant insatisfaits de leur vie sexuelle », soulignent deux auteurs.

Ces efforts font que des sommes d'argent importantes qui devraient servir à soigner les malades sont utilisées pour traiter des personnes en santé. « Le coût des nouveaux médicaments ciblant les gens en santé menace la viabilité des régimes de soins de santé universels », concluent les auteurs.

Le marché des gens en santé peut être fort lucratif

FUTURS MARIÉS

La Maison
Renaud

vous propose

le plus beau choix de services de vaisselle, verrerie, coutellerie, articles de cuisine et décoratifs à Québec.

Nous confier votre liste de cadeaux de mariage c'est vous assurer de trouver une table personnalisée et un service incomparable.

À l'achat d'un couvert signé
SIGNATURE

Noritake

recevez en prime l'assiette
à soupe creuse.



Offre valide sur une sélection de modèles, jusqu'au 5 juillet.

Renaud & cie

L'expérience à votre service

355, rue Marais 82, rue Saint-Paul
Vanier (voisin de Tomas Tam) Québec
681-1944 692-0122

Contradictions et trous de mémoire au témoignage du député Carignan

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ Plusieurs contradictions et une mémoire parfois défaillante ont marqué le témoignage de Jean-Guy Carignan, hier en Cour d'appel. Le tribunal recueille une nouvelle preuve à la suite d'une demande du député d'obtenir un nouveau procès, même s'il a déjà plaidé coupable à une accusation de délit de fuite.

Le député de Québec-Est a dit hier que son avocat l'a emmené sur les lieux de l'accident le 17 octobre 2000. Et non le contraire, parce qu'il ne connaissait pas le lieu précis de l'accident à Lac-Saint-Charles. C'était 14 jours après l'accident.

Or, le lendemain de l'accident, soit le 4 octobre, Carignan a déclaré à sa compagnie d'assurances que l'accident était survenu à quelques centaines de mètres de chez son coiffeur. Un peu plus tard dans la journée, lorsque les policiers sont venus l'arrêter près de son domicile à L'Ancienne-Lorette, il a demandé aux policiers l'adresse exacte devant laquelle l'accident s'était produit. Il a dit ne pas se souvenir de la réponse des policiers.

Dans sa version des faits livrée au psychiatre Pierre Mailloux, il a dit s'être regardé dans le miroir chez le coiffeur. Il avait alors le visage très rouge. Pourtant, le coiffeur, dans un témoignage rendu lors des premières procédures judiciaires dans cette affaire, a déclaré que Carignan était blême, beaucoup plus pâle que d'habitude.

Rappelons que le psychiatre Mailloux est arrivé à la conclusion que le député de Québec-Est se trouvait dans un état s'apparentant au somnambulisme le jour où il s'est rendu chez son coiffeur. Le prise d'un médicament, le drixoral, et l'effet du soleil seraient responsables de cet état.

Le jour de l'accident, Carignan souffrait d'une vilaine grippe, au point de ne pas travailler l'après-midi, préférant rentrer chez lui pour dormir. Le procureur de la Couronne, M^e Michel Fortin, a interrogé le député pour savoir comment une personne peut être trop malade pour le pas travailler, mais pas trop malade pour aller chez le coiffeur. « Je n'étais pas à l'article de la mort » a été la réponse du député.

Carignan avait des souvenirs précis de certains événements. Mais à plusieurs reprises, le procureur de la Couronne, lors de son contre-interrogatoire serré a dû se contenter de réponses du genre « ne sais pas, pas de souvenirs, ou aucune idée, compte tenu de l'état dans lequel il se trouvait.

« PAS CAPABLE DE PRENDRE UNE DÉCISION »

Pour tenter de démolir la thèse du somnambulisme, le procureur de la Couronne a voulu savoir comment il se fait que Carignan, alors qu'il se rendait à Lac-Saint-Charles, a pensé qu'il roulait trop vite, a aussi pensé à ralentir, mais n'a pas pensé à immobiliser son véhicule. « Compte tenu de mon état, je n'étais pas capable de prendre de décision », a été la réponse du député.

Dans la première partie de son témoignage, alors qu'il était interrogé par son avocat, M^e Guy Bertrand, Jean-Guy Carignan s'est livré à une véritable opération de démolition du travail de ses deux premiers avocats. « Mes avocats m'ont jugé coupable avant même que je passe devant un juge », a-t-il affirmé. Il prétend que dès sa première rencontre avec l'avocat Paul Laroche, huit jours après l'acci-



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Selon le psychiatre Pierre Mailloux, le député Carignan (photo) se trouvait dans un état proche du somnambulisme le jour de son accident, sous l'effet conjugué d'un médicament et du soleil.

dent, ce dernier lui a fait part de la sentence à laquelle il devait s'attendre.

Carignan affirme avoir d'abord refusé qu'un deuxième avocat, M^e Serge Goulet, s'implique dans son dossier. Il dit avoir accepté sous la pression.

Malgré la présence de deux avocats, qui totalisent 50 ans d'expérience, on ne lui a jamais soumis une défense possible, ou de la jurisprudence sur laquelle s'appuyer, dénonce-t-il. Il affirme être celui qui a avancé la possible défense par intoxication médicamenteuse, tout comme il s'est lui-même mis à la chasse aux experts, voyant que ses avocats ne faisaient rien.

Carignan s'appuie sur cette prétendue inaction de ses précédents avocats, qui l'auraient incité à plaider coupable, pour demander à la Cour d'appel d'être relevé de son plaidoyer de culpabilité et de pouvoir obtenir un deuxième procès. L'audition de la nouvelle preuve se poursuit aujourd'hui.

PROCÈS DE MAURICE BOUCHER

L'origine des véhicules ayant servi aux crimes est retracée

MONTREAL (PC) — Au 11^e jour du procès du chef des Hells Angels Nomads, Maurice Boucher, la Couronne a remis aux jurés, hier, des documents démontrant que les véhicules utilisés par les tueurs des deux gardiens de prison pour prendre la fuite après leur forfait provenaient du commerce de Daniel Foster, un proche de l'accusé.

Pendant un certain temps en 1997, le siège social des commerces de voitures usagées de Foster se trouvait à la même adresse que les Hells Angels Nomads, rue Bennett, dans l'est de Montréal.

Le contenu de conversations téléphoniques entre Maurice Boucher et Daniel Foster, remis également aux jurés, démontrent que les deux hommes étaient très proches, en relation d'affaires et qu'ils prenaient grand soin d'en dire le moins possible au téléphone.

Ainsi, quand une amie de Boucher pour qui il avait annulé ses rendez-vous de la journée lui a téléphoné, en avril 1997, pour se plaindre des problèmes mécaniques qu'elle avait avec son automobile, Boucher lui a dit de communiquer avec Foster, lequel allait lui en « monter une autre ».

Dans une conversation du 27 juin 1997, on entend Daniel Foster demander à Maurice Boucher de venir sur la Rive-Sud pour « qu'on cale les chars que t'as achetés pendant le mois-là ». Vérification faite par les policiers auprès de la Société d'assurance automobile du Québec, aucune transaction entre Daniel Foster et Maurice Boucher n'a été enregistrée entre le 27 mai et le 30 juin 1997, que se soit en leur nom personnel ou celui d'une de leurs compagnies.

En plus, l'enquête menée par les policiers a permis de retracer l'origine des véhicules utilisés pour les meurtres de

Diane Lavigne et de Pierre Rondeau. Dans le premier cas, il s'agit d'une moto volée qui a été abandonnée par la suite par Gagné et André Tousignant dans un centre commercial de Laval. Dans le deuxième cas, il s'agit d'une camionnette volée que Stéphane Gagné a tenté de faire brûler.

La rapidité d'intervention des pompiers a permis de retrouver les armes utilisées pour le deuxième crime perpétré par Gagné et Paul Fontaine, une plaque d'immatriculation contrefaite par Gagné ainsi que la veste de la propriétaire du véhicule. Tous ces éléments sont venus renforcer les déclarations de Gagné.

SORT DES COMPARSES

Par ailleurs, la Couronne a fait le point, comme l'avaient demandé les jurés, sur le sort des comparses de Gagné, Tousignant et Fontaine. Paul Fontaine contre qui, le 18 décembre 1997, avait été lancé un mandat d'arrestation pour le meurtre de Pierre Rondeau, n'a jamais pu être retracé, malgré les visites surprises menées à son domicile.

Le 18 décembre correspond au moment où Stéphane Gagné a signé un contrat de délateur avec les autorités policières. Quant à André Tousignant, lui qui devait comparaître en cour le 9 décembre 1997 et qui ne s'est pas présenté, il a fallu un certain temps pour en retrouver la trace.

Son corps a été retrouvé le 26 février 1998 dans un boisé à Bromont. Après analyses, il a été établi qu'il était mort des blessures d'un projectile d'une arme à feu reçu à la tête et qu'il avait été traîné par deux personnes. Son corps avait été brûlé par la suite. Son épouse l'a reconnu grâce à la cicatrice qu'il portait au sourcil gauche.

Ces véhicules impliquent l'entourage du chef présumé des Hells Angels

EN BREF

Le procès de David Payne reporté

■ Le procès du député David Payne, accusé de conduite avec les facultés affaiblies, a dû être reporté hier. Son avocat, M^e Jean Beaupré, a expliqué au juge Laurent Dubé que l'homme politique souffre d'un « problème majeur » de santé. Il appert que le député du Parti québécois dans le comté de Vachon est revenu d'un voyage en Chine porteur d'une bactérie. Le ministère public avait convoqué deux témoins et l'avocat de l'accusé était lui-même accompagné de son témoin expert en alcoolémie. Le dossier reviendra en cour le 22 avril afin de fixer une nouvelle date de procès. C'est en octobre dernier que M. Payne a été arrêté par des agents de la Sûreté du Québec sur l'autoroute 20 à la hauteur de Laurier-Station. R.H.

Des endroits sûrs pour des injections de drogue

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral devrait soutenir la création de lieux qui permettraient aux toxicomanes de s'injecter de la drogue avec des seringues propres sous la supervision d'un personnel formé, estime une étude. De telles installations permettraient d'éviter les surdoses, de diminuer les épidémies de VIH et d'hépatite C parmi les toxicomanes et constitueraient une porte d'entrée pour des programmes d'information, indique l'étude réalisée par le Réseau juridique canadien VIH/Sida. De tels endroits existent déjà en Australie, en Suisse, en Allemagne et aux Pays-Bas. Certaines personnes actives auprès des toxicomanes désapprouvent ce projet. « Il n'y a aucune preuve que l'approche par la réduction du mal soit plus efficace que l'approche par le traitement », a estimé Susan Brand, une thérapeute des dépendances au Ottawa Innercity Ministries. (PC)

LE QUÉBEC ET LE CANADA

« COUP DE FORCE CONSTITUTIONNEL » DE 1982

Le gouvernement Landry y va d'un « rappel » de 500 000 \$

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Le gouvernement Landry dépensera un demi-million de dollars dans une campagne publicitaire pour rappeler à la mémoire des Québécois les 20 ans du « coup de force constitutionnel », soit le rapatriement de la Constitution, conduit par Ottawa sans l'accord de la province.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jean-Pierre Charbonneau a ajouté que cette sortie médiatique devrait s'accompagner d'un geste posé à l'Assemblée nationale pour marquer la date anniversaire du changement conduit par le premier ministre canadien de l'époque, Pierre Elliott Trudeau.

Le 17 avril, l'offensive dans les médias écrits et électroniques s'adressera aux citoyens qui ont été témoins d'un épisode politique condamné par la majorité des députés à l'Assemblée nationale, a expliqué M. Charbonneau. Elle vise aussi à informer les membres de la génération montante, « trop jeunes pour s'en rappeler ou qui

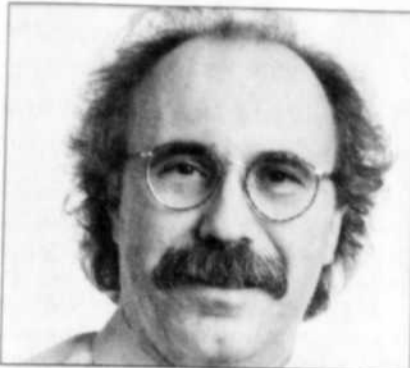
n'étaient même pas nés, de ce qui s'est déroulé il y a 20 ans », lorsque le Québec a été la seule province à refuser d'endosser un nouveau pacte constitutionnel.

Coût de l'opération publicitaire : entre 400 000 \$ et 500 000 \$, a évoqué le ministre. Son cabinet a cependant refusé de confirmer ce chiffre.

M. Charbonneau a insisté sur le fait que ce sera, de toute façon, un investissement modeste. « D'autant plus que le gouvernement canadien, lui, dépense pas mal plus que 400 000 \$ pour souligner les 20 ans de l'adoption de la Charte des droits et libertés qui a été incluse à la Constitution de 1982. »

Le politicien a dit que nul ne peut être contre une telle Charte, mais que son libellé et son inclusion dans la Constitution ont fait en sorte qu'elle a servi de tremplin à plusieurs attaques contre des législations québécoises, « en particulier la loi 101 » protégeant le français.

« Le Parlement (québécois) sera associé d'une manière ou d'une autre » à la dénonciation du rapatriement unilatéral, a poursuivi M. Charbonneau. Il n'a cependant pas été en me-



Le ministre Jean-Pierre Charbonneau

sure de préciser si ce sera par une motion des trois partis politiques ou encore par une déclaration de l'équipe ministérielle.

Les choses se présentent mal pour une motion. M. Charbonneau a admis qu'il n'est pas certain de l'accueil que peut réserver à une telle initiative le Parti libéral du Québec de Jean Charest.

Le ministre a précisé que les chefs libéraux Robert Bourassa et Daniel Johnson ont refusé de signer la Cons-

titution de 1982 lorsqu'ils étaient au pouvoir. « Des choses sont préoccupantes. Quelle est la position d'aujourd'hui du PLQ par rapport à la modification unilatérale? Est-ce que lui (Jean Charest) signerait? Est-ce qu'il accepterait (...) sans en référer à la population par référendum? »

Hier, le leader parlementaire libéral, Pierre Paradis, a déploré avoir été tenu dans l'ignorance des intentions gouvernementales. L'idée de la campagne publicitaire, il en a eu connaissance en ouvrant le *Globe and Mail*, a noté M. Paradis. « On apprend ça d'un journal de Toronto. C'est bizarre. C'est un sujet qui touche avant tout les Québécois. »

Le député libéral a soutenu que la position de sa formation politique est claire : elle a toujours refusé d'endosser les amendements constitutionnels. « Si les péquistes veulent faire de la politique partisane, ça commence mal » pour faire consensus en vue d'une motion unanime de l'Assemblée nationale, a-t-il conclu.

Jean-Pierre Charbonneau a laissé entendre que le 17 avril constituera aussi un prétexte pour le rappel du

premier référendum sur la souveraineté, perdu par René Lévesque. Le rapatriement de 1982 « a été la première illustration de la tromperie, du mensonge de Pierre Elliott Trudeau, qui avait dit qu'un NON (au plébiscite de 1980) voudrait dire un OUI aux changements » à la fédération canadienne.

Jean-Pierre Charbonneau a plaidé la nécessité de souligner l'anniversaire. « Pour nous, ce n'est pas rappeler le rapatriement, mais rappeler le coup de force. On a imposé des modifications constitutionnelles sans le consentement du quart de la population, regroupée dans le seul État de langue française non seulement du pays, mais des Amériques. »

M. Charbonneau a fait valoir que l'opération a amené une réduction des pouvoirs de ce Parlement francophone. « Qui a fait cela? a demandé le député-ministre, en enchaînant tout de suite avec sa réponse. Un gouvernement majoritairement anglophone et un Parlement majoritairement anglophone, avec l'appui de tous les gouvernements anglophones du pays. C'est ça la réalité. »

OXYGÈNE 9

Landry défend l'honnêteté d'André Desroches

LOUIS TANGUAY

LTanguay@lesoleil.com

■ Les contrats accordés à la firme de lobbying Oxygène 9 ont continué, hier, d'occuper une partie des travaux de l'Assemblée nationale.

Le ton du débat a même poussé le premier ministre Bernard Landry à promettre de témoigner contre le député libéral Thomas Mulcair, dans un procès en diffamation, parce que ce dernier accuserait, en dehors de la Chambre, le président de la firme, André Desroches, « d'avoir reçu 5000 \$ pour me faire un coup de téléphone ».

« Je voudrais, a dit M. Landry, qu'on cesse de présenter comme des malfaiteurs des professionnels compétents qui, selon nos lois, obtiennent des contrats avec notre gouvernement. »

Le député Mulcair venait de reprendre à la période des questions les propos qu'il avait tenus quelques heures plus tôt devant la commission parlementaire qui étudiait les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Là, il demandait en substance comment, avec 798 employés et un budget de fonctionnement de 77,4 millions \$ au MIC, on donne 5000 \$ à Oxygène 9 pour passer le téléphone à Bernard Landry.

Le seul « résultat concret » de ce contrat accordé sans appel d'offres, selon une liste citée par M. Mulcair : « Organiser une rencontre avec le président de la société General Motors et le premier ministre qui a effectivement pris la forme d'une conférence téléphonique. »

La ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, Lucie Papineau, a expliqué que, en plus d'organiser cette conférence téléphonique, M. Desroches, qui avait contribué à sauver l'usine de camions Kenworth, a maintenu des contacts avec GM et les syndicats et conseillé le comité interministériel sur la relance de GM à Boisbriand, avant l'annonce de la fermeture définitive de cette usine.

En Chambre, le premier ministre a ajouté que M. Desroches a « travaillé de façon soutenue pendant 11 semaines, contre une rémunération de 5000 \$, ce qui représente 454 \$ par semaine ».

Il a ensuite mis le député Mulcair au défi d'aller dire hors de la Chambre que M. Desroches a eu 5000 \$ pour organiser un appel téléphonique.

M. Mulcair a répété textuellement aux journalistes ses propos transcrits des débats de la Chambre, se maintenant ainsi sous le couvert de son immunité parlementaire.

M. Landry a par ailleurs acquiescé à une autre demande de M. Mulcair pour que le gouvernement dépose l'ensemble des contrats passés entre Oxygène 9 et les différents ministères et organismes.



« Je voudrais, a dit M. Landry, qu'on cesse de présenter comme des malfaiteurs des professionnels compétents qui, selon nos lois, obtiennent des contrats avec notre gouvernement. »

Le député de Chomedey venait de faire état de trois contrats obtenus par la firme pour le compte de la Société générale de financement en 1999.

En commission parlementaire, M. Mulcair a aussi longuement attaqué la pertinence de contrats accordés par le MIC à la compagnie Léger Marketing pour des analyses de tendances des marchés qui pourraient très bien être confiées à du personnel du ministère, à son avis.

Selon la ministre Papineau, la constitution de banques de données comparables à celles de Léger Marketing coûterait environ 180 000 \$ par an comparativement aux 24 500 \$ payés pour les rapports trimestriels fournis par la firme.

PROLONGATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

La Centrale des syndicats du Québec dit oui

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

C'est dans une proportion de plus de 70 % que les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) viennent de donner leur bénédiction à l'entente de principe sur la prolongation des conventions collectives dans le secteur public.

Du même coup, elle devient le premier membre de l'intersyndicale formée de la CSN, de la CSQ, de la FTQ, de la FIIQ et du SPGQ à entériner l'entente de principe intervenue le 26 février dernier, qui prévoit le report d'un an — du 30 juin 2002 au 30 juin 2003 — de l'échéance des conventions collectives des 425 000 travailleurs des réseaux de la santé, de l'éducation et de la fonction publique.

En contrepartie, les syndiqués du secteur privé toucheront, en 2003, une augmentation salariale de 2 %. La remise du traditionnel « ballet des négociations » permettra aux parties de poursuivre les travaux sur l'équité salariale et sur la durée et l'emploi du temps de travail des enseignants.

Quant aux autres membres de l'intersyndicale, les tournées de vote prendront fin sous peu. La Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ) a déjà opté pour le rejet de l'entente de principe. Un geste qui a été imité par la Fédération autonome de collégial et par l'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec.

« Il est évident pour nous comme pour nos membres que la prolongation de nos conventions collectives permet de donner un espace opportun pour régler particulièrement le dossier de l'équité salariale », a déclaré la présidente de la CSQ, Monique Richard. « Le gouvernement doit maintenant montrer son sérieux, et ce, rapidement. Il doit donc



Monique Richard, présidente de la CSQ

accélérer les travaux et y démontrer une réelle volonté politique de régler. »

Dans le camp des 76 000 enseignants de commissions scolaires — ils sont représentés par l'une des fédérations de la CSQ, la Fédération de l'enseignement du Québec —, le vote en faveur de l'acceptation de l'entente de principe a été supérieur à 60 %. Même les

syndicats locaux d'enseignants de Québec et de Montréal ont opté pour son rejet. À Québec, les syndicats avaient toutefois signifié qu'ils allaient se rallier si la majorité des autres camarades de la CSQ décidaient de dire oui à l'entente de principe.

Au sujet des discussions à propos de la durée et de l'emploi du temps de travail des enseignants, le président du Conseil du Trésor, Joseph Facal, a déclaré, hier, que les « rencontres exploratoires » allaient bon train et que l'État pourrait déposer « bientôt » une nouvelle « offre formelle ».

Les travaux sur l'équité reprendront de plus belle

VIRAGE À DROITE SUR FEU ROUGE

Ménard reporte la décision à plus tard et fait reprendre des études

NORMAN DELISLE

Presse canadienne

Le droit de tourner à droite sur feu rouge est reporté à plus tard, a annoncé hier le ministre des Transports, Serge Ménard.

Entre-temps, un spécialiste en sécurité routière, l'ingénieur Michel Gour, de l'École polytechnique de Montréal, a été mandaté pour revoir au complet tout le dossier. Il devra faire rapport en septembre prochain.

« Je veux qu'on réexamine les expériences faites ailleurs. Je veux aussi

qu'on analyse les inquiétudes soulevées par les représentants des groupes opposés au virage à droite sur un feu rouge », a dit le ministre Ménard en annonçant sa décision.

Le droit de tourner à droite sur feu rouge devait entrer en vigueur en août prochain partout au Québec sauf à Montréal, à la suite d'une décision de l'ex-ministre des Transports Guy Chevrette, prédécesseur de M. Ménard.

Des expériences pilotes ont été menées dans plusieurs villes du Québec depuis mai 2000, ce qui avait amené M. Chevrette à les déclarer conclu-

tes. Toutefois, une controverse a éclaté récemment sur le contenu de ces rapports, dont certaines données auraient été expurgées pour ne pas nuire à la décision gouvernementale. Cette controverse a amené le nouveau titulaire des Transports à recommencer une partie du travail fait.

D'ailleurs, plusieurs groupes de personnes avaient protesté contre cette décision du ministre Chevrette, notamment des représentants des cyclistes, des handicapés et des personnes âgées.

« La sécurité de tous les citoyens, y

compris celle des personnes plus vulnérables, nous préoccupe tous », a dit le ministre Ménard. Le mandat de M. Gour sera notamment d'analyser les expériences dans les villes ou les États où ce virage à droite est accepté. Il pourra requérir aussi la collaboration du ministère des Transports ou de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Dans une étude menée en 1999 par le ministère des Transports, on avait évalué que le fait d'accorder le droit de tourner à droite sur feu rouge permettrait des économies sur deux plans :

— il y aura économie d'essence de 3,5 litres par année par automobiliste ;

— il y aura économie de temps de 30 secondes par jour par personne.

Entre-temps, les projets-pilotes actuellement en cours dans certaines villes se poursuivront jusqu'au 15 janvier 2003, tel que prévu originellement.

À l'heure actuelle, le virage à droite sur feu rouge est permis dans la plupart des États américains et des provinces canadiennes, sauf dans la ville de New York.



Des militants ont grimpé hier sur le toit du domicile du premier ministre Ralph Klein, à Calgary, pour y poser un panneau solaire.

PROTOCOLE DE KYOTO

Greenpeace sur le toit de Ralph Klein

CALGARY (PC) — Des militants de l'organisation écologiste Greenpeace ont grimpé hier sur le toit du domicile du premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, à Calgary, pour y poser un panneau solaire.

À la veille de la rencontre des ministres de l'Environnement des pays du G8 à Banff, en Alberta, cette fin de semaine, Greenpeace a voulu dénoncer celui qu'elle désigne comme le principal opposant au Canada à la ratification du protocole de Kyoto, un accord international sur la réduction des gaz à effet de serre.

Dans un discours, la semaine dernière, M. Klein a dit qu'il n'accepterait pas que l'économie de la province soit affectée par la volonté d'Ottawa de ratifier l'accord. Le premier ministre albertain soutient que l'entrée en vigueur de l'accord causera des pertes d'emplois, obligera les Albertains à payer plus cher leur énergie et menacera la compétitivité de la province sur le marché énergétique d'Amérique du Nord.

Plusieurs policiers veillaient, hier, alors que trois militants écologistes, vêtus d'une combinaison crierde orange, grimpaient à une échelle pour assembler un panneau solaire. Ils ont également suspendu une bannière sur laquelle on pouvait lire: «Le solaire combat la sécheresse. Kyoto maintenant.»

«C'est pour dire à M. Klein qu'il ne devrait pas avoir peur de Kyoto, qu'il devrait (soutenir) Kyoto (...) parce que cela nous permettra d'utiliser davantage l'énergie solaire à travers le Canada, d'utiliser plus d'énergie renouvelable pour avoir une économie plus propre», a expliqué Steven Guilbeault, porte-parole de Greenpeace pour les changements climatiques.

Au moment de l'opération, M. Klein ne se trouvait pas dans sa résidence du sud-ouest de Calgary. Selon le sergent Steve Lorne, des personnes qui se trouvaient à l'intérieur ont eu peur de répondre à la porte ou de sortir. Il a refusé d'indiquer si l'épouse de Ralph Klein, Colleen, était sur place.

Finalement, les militants ont obéi à la police qui leur a demandé de démonter le panneau solaire et de redescendre la bannière. M. Lorne a indiqué qu'il n'y aurait aucune arrestation à moins qu'une plainte ne soit déposée.

Le porte-parole du gouvernement provincial, Jim Law, a dit aux journalistes à l'extérieur de la maison que les militants avaient certainement réussi à faire passer leur message. Estimant qu'il est «dommage qu'ils aient eu recours à des tactiques comme celle-là», il a affirmé que l'Alberta était un meneur dans la lutte contre l'effet de serre.

EMPLOIS D'ÉTÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Pas un sou de plus

■ Le gouvernement du Québec ne dépensera pas, cette année, un sou noir de plus que l'an dernier pour les emplois d'été des étudiants dans la fonction publique. Avec un budget totalisant 5,2 millions \$, le ministère de l'Industrie et du Commerce prévoit ainsi fournir un gagne-pain estival dans les ministères et les organismes à un peu plus de 4100 jeunes à travers le Québec. Les demandes d'emploi 2002 sont déjà disponibles sur le site Internet du Placement étudiant (www.emploiétudiant.qc.ca). Pour être admissible, le jeune doit être âgé de 16 ans au 30 juin 2002 ou avoir complété son 5^e secondaire. Il est possible de joindre un préposé du Placement étudiant au numéro 643-6965 ou au 1-800-463-2355. G.L.

RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE

Québec accorde 115 millions \$ sur deux ans aux municipalités

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

■ Québec accordera 115 millions \$ sur deux ans aux municipalités pour des programmes de rénovation résidentielle et pour améliorer la qualité de l'habitation dans les centres urbains ou les secteurs en déclin.

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, André Boisclair, annonçait hier le démarrage du programme Rénovation-Québec. Cette initiative s'adresse à tous les centres urbains, de petite et de moyenne taille, contrairement au programme de revitalisation des vieux quartiers, réservé aux plus grandes villes.

Les administrations municipales sont les mieux placées pour cibler les quartiers prioritaires, les types d'interventions, a expliqué le ministre. Aussi, Rénovation-Québec laisse aux municipalités le soin de créer leurs propres programmes, dont la province assumera une partie des coûts.

Le ministre délégué à l'Habitation,

Jacques Côté, a expliqué que ce sont les programmes de rénovation des logements occupés par des ménages à faible revenu qui recevront l'aide la plus élevée. Les deux tiers du coût de ces programmes seront remboursés aux municipalités par le gouvernement, afin de permettre à ces ménages de vivre dans des logements rénovés sans subir une hausse de loyer.

Pour l'aide aux autres habitations, et pour les programmes de conservation de résidences ayant une valeur patrimoniale, 50 % des dépenses municipales sont remboursées. Les programmes de mise en valeur des quartiers (démolition de hangars, mise en valeur d'immeubles) seront remboursés à 33 %.

Québec s'attend à ce que son initiative suscite des investissements de 805 millions \$, la création de 12 000 emplois et améliore le logement de 20 000 ménages.

Il n'y a pas d'enveloppes réservées par région, mais on s'attend à ce que Québec obtienne 13,6 millions \$ et que la Ville de Montréal aille chercher près de 50 millions \$.

M. Boisclair ne craint pas d'être dépassé par la demande. «La principale contrainte sera plutôt la disponibi-

Rénovation-Québec laisse aux municipalités le soin de créer leurs propres programmes

lité des budgets au niveau municipal. Nous répondrons à l'ensemble des besoins qui seront identifiés.» En planifiant ce programme sur deux ans, les municipalités auront amplement le temps de planifier leurs budgets à ce chapitre. Ce sera le plus important des quatre programmes d'ai-

de à l'habitation lancés au cours des derniers mois par le gouvernement dans le cadre de son plan de stimulation de l'économie. Au cours des prochaines années, Québec, Ottawa et les municipalités injecteront plus de 600 millions \$ d'aide pour rénover ou construire plus de 36 000 logements, affirme le ministre.

«On est comblés», commentait la directrice générale du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, Gina Gaudreault, qui assistait au lancement du programme. «Ça faisait longtemps que le gouvernement ne s'était pas impliqué autant. Un élément important pour revitaliser les centres-villes est d'y ramener l'habitation, avec des incitatifs comme ça, on va faire réhabiter les centres-villes.»

Elle salue également la décision d'élargir l'aide aux municipalités de petite taille. «Des villes comme New Richmond, Saint-Félicien, Plessisville, ont elles aussi des besoins pour leur centre urbain. À Sept-Îles aussi, ils veulent mettre le paquet pour revitaliser le Vieux Sept-Îles.»

SEARS*

PRIX EN VIGUEUR DU VENDREDI 12 AU SAMEDI 27 AVRIL 2002

c'est ça!

rabais 55%

NOS PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!
ENSEMBLE "INFINITÉ" DE LA SÉRIE 3851SY
À RESSORTS INDÉPENDANTS

1 place-TG 2 places. Avec ou sans plateau-coussin ou matelas n'ayant pas besoin d'être retourné. Moelleux ou ferme.
Rég. Sears 2199,98-3899,99. L'ens. 989,99-1754,99

Les prix varient suivant le style et le format

Jours
Sears en avant-
première
Dès vendredi!

rabais 50%

DE PLUS, RECEVEZ UNE REMISE INSTANTANÉE DE 50 \$*

ENSEMBLE SEARS-O-PEDIC™ "SENSATION CONFORT" DE LA SÉRIE 3653SS À RESSORTS INDÉPENDANTS

1 place-TG 2 places. Moelleux ou ferme.

Rég. Sears 1999,98-3499,99. L'ens. Soldé 999,99-1749,99.

Avec la remise instantanée... 949,99-1699,99

*Remise accordée au moment de l'achat; détails en magasin



Avec la carte Sears,
pas de paiement avant un an**
pour tous les meubles[†] et ensembles matelas-sommier

**Pas de paiement avant avril 2003 avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat.
†À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation, des achats par catalogue et sur le site web. Offre en vigueur jusqu'au samedi 27 avril 2002. Renseignez-vous. ††/O! Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébés.
Le choix de meubles varie suivant le magasin. Renseignez-vous à votre magasin Sears

NP0420202

Copyright 2002, Sears Canada Inc.

Chrétien demande un plan de relance crédible à l'Afrique

ISABELLE DUCAS
Presse canadienne

■ ADDIS ABEBA, Éthiopie — Pour que leur plan de relance de l'Afrique fonctionne, les pays du continent le plus pauvre de la planète doivent s'assurer d'évaluer leur propre performance de façon transparente et crédible, a prévenu le premier ministre Jean Chrétien, hier, lors d'un discours prononcé à Addis Abeba, en Éthiopie.

« Si ce n'est qu'un écran de fumée, ça ne marchera pas », a dit M. Chrétien, après s'être adressé aux délégués de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un forum qui regroupe 52 des 53 pays du continent (tous sauf le Maroc), au quartier général africain des Nations unies.

Une poignée de pays africains ont mis de l'avant une nouvelle initiative pour la relance de leur continent, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, ou NEPAD.

Selon cette proposition, les nations africaines introduiraient une méthode de classement de leurs pays selon la qualité de leurs systèmes politiques et économiques. Les pays étrangers et les entreprises pourraient consulter cette liste pour décider s'ils estiment prudent d'envoyer de l'aide humanitaire ou d'investir dans certains endroits.

Le Groupe des huit pays les plus industrialisés, que préside Jean Chré-

tien, s'inspirera du NEPAD pour proposer son propre Plan d'action pour l'Afrique, qui sera le principal sujet à l'ordre du jour du sommet de juin, à Kananaskis, en Alberta. Mais pour que le système d'évaluation soit crédible aux yeux de l'Occident, il doit fonctionner de façon professionnelle et transparente, a souligné Jean Chrétien.

« Si ce n'est pas le cas, ils n'auront aucune crédibilité, a-t-il noté. (...) Ça doit être clair, public et transparent, et si les décisions ne sont pas sérieuses, ils savent qu'ils devront payer pour. »

Le désir des dirigeants africains de changer les choses devrait être un signal pour les entreprises canadiennes qu'il est sans doute temps de regarder vers ce continent pour faire des affaires.

« Les premiers arrivés seront les premiers servis comme en toutes circonstances, a-t-il dit, lors d'un point de presse qui a suivi son discours. Moi,



M. Chrétien a promis que le plan du G8 permettra de briser le cercle vicieux dans lequel est pris le continent africain.

je pense que la volonté collective de donner un nouveau départ à l'Afrique et la participation à l'élaboration des principes et des règles du NEPAD par tous les leaders indiquent que ça sera un endroit qui va démarrer. Ceux qui attendent que le succès soit vu par tout le monde, bien ils arriveront après les autres.»

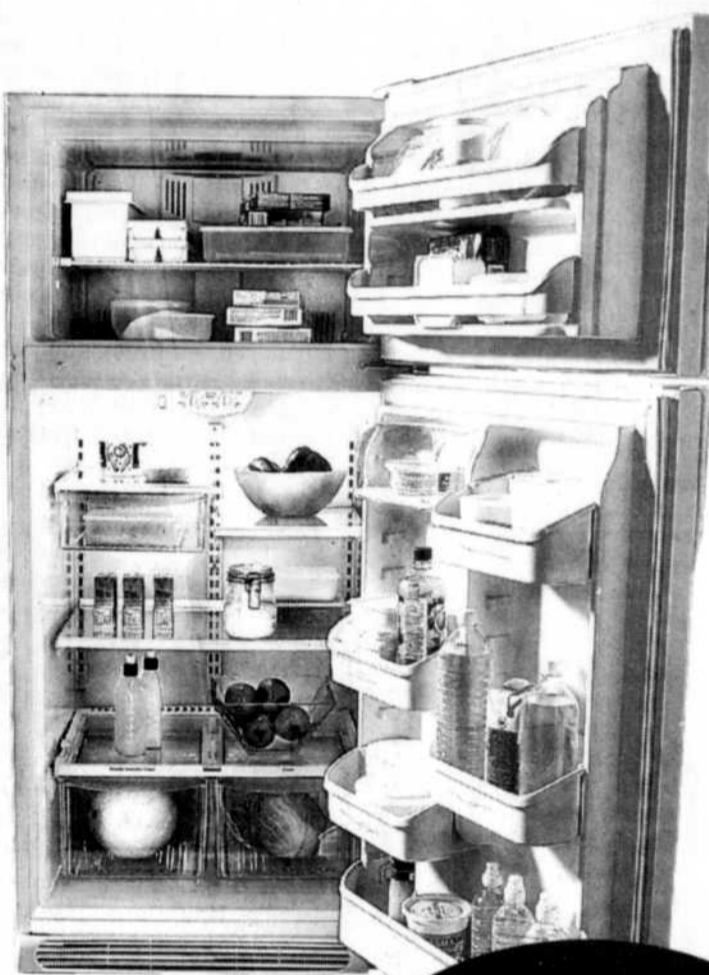
Le premier ministre prononçait devant l'OUA le plus important discours

de sa tournée africaine, entamée le 3 avril, qui l'a menée au Maroc, en Algérie, au Nigeria, en Afrique du Sud et en Éthiopie, pour se terminer au Sénégal aujourd'hui.

M. Chrétien a promis que le plan qu'il préparait au nom du G8 pour venir en aide à l'Afrique permettrait de délivrer les peuples africains « des boulets qui les maintiennent dans le désespoir depuis trop longtemps ».

M. Chrétien a félicité les pays africains qui ont déjà déployé des efforts pour renverser la tendance, notamment en rendant leur système politique plus démocratique et en mettant fin aux conflits qui les déchirent.

De leur côté, les pays du G8 vont s'assurer de rendre leur aide au développement plus efficace et de faire plus d'efforts pour ouvrir leurs marchés à l'Afrique, a-t-il ajouté.



799⁹⁹

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!
RÉFRIGÉRATEUR KENMORE DE 18,2 P³
À CONGÉLATEUR EN HAUT
1 tablette et 2 demi-tablettes en verre.
Casiers réglables dans la contre-porte.
N° 67832. Rég. Sears 999,99.
En blanc ou biscuit



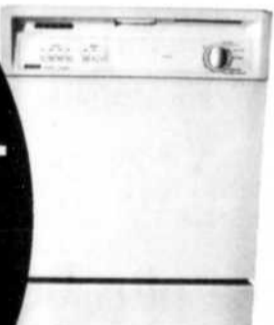
99⁹⁹

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!
FOUR À MICRO-ONDES KENMORE 0,7 P³
Cuisson 'Quick touch'. 700 W.
N° 86130. Rég. Sears 119,99.



689⁹⁹

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!
CUISINIÈRE KENMORE À NETTOYAGE FACILE
Élément de format réglable.
2 prises pour petits appareils.
N° 64202. Rég. Sears 949,99.
Supplément pour four autonettoyant et 'Quick Bake'



479⁹⁹

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!
LAVE-VAISSELLE KENMORE LAVAGE ULTRA
Lavage sur 5 niveaux.
Insonorisation QuietGuard™ T.
N° 15522. Rég. Sears 629,99.
En blanc ou noir

Jours
Sears en avant-
première

Dès vendredi!

Prix en vigueur jusqu'au samedi 27 avril 2002

Nos plus bas prix de la saison pour ces gros appareils ménagers



789⁹⁸ pour le duo

NOTRE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON POUR LE DUO! LAVEUSE ET SÈCHEUSE KENMORE^{MD} DE TRÈS GRANDE CAPACITÉ
Rabais 100 \$. Laveuse 2,45 p³. Agitateur Dual-Action™. 6 cycles. N° 12202. Rég. Sears 549,99. 449,99
Rabais 50 \$. Sècheuse 5,9 p³ à 4 options. 3 réglages de température. N° 62212. Rég. Sears 449,99. 399,99
Épargnez 60 \$ de plus à l'achat du duo.
Le rabais supplémentaire est inclus dans le prix



SEARS

Il y a des magasins
Sears près
de chez vous

Gros appareils ménagers disponibles dans les magasins suivants:

Alma

Centre commercial Carrefour Alma (418) 662-2222

Baie-Comeau

Magasin-concession de Baie-Comeau (418) 589-9991

Chicoutimi

Place du Saguenay (418) 549-8240

Drummondville

Les Promenades de Drummondville (819) 478-1381

Gaspé

Magasin-concession de Gaspé (418) 368-5562

Hull

Les Galeries de Hull (819) 770-6300

Matane

Magasin-concession de Matane (418) 562-4345

Québec

Les Galeries Chagnon Lévis (418) 833-4711

Place Fleur de Lys (418) 529-9861

Place Laurier (418) 658-2121

Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec, Boulevard de la Capitale et autoroute 40, (418) 260-9084

Rimouski

Magasin-concession de Rimouski (418) 724-7111

Rivière du Loup

Magasin-concession de Rivière du Loup (418) 862-9350

Sept-Îles

Magasin-concession de Sept-Îles (418) 962-9811

Sherbrooke

Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke, Autoroute 410 et boulevard de Portland (819) 564-3010

St-Georges-de-Beauce

La Carrefour St-Georges (418) 228-2222

Trois-Rivières

Centre Commercial LesRivières (819) 379-5444

Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières, Autoroute 40 et boulevard des Recollets (819) 379-0992

Victoriaville

La Grande Place des Bois Francs (819) 357-4000

Gros appareils ménagers de Sears: record de ventes au Canada

D'après des sondages indépendants dans tout le pays, en vigueur au moment de la préparation de la publicité



Gros appareils ménagers en ligne au www.sears.ca



ARCHIVES LE SOLEIL
Lors de la crise du verglas, en 1998, l'Est de l'Ontario avait subi des dégâts comparables à ceux de Montréal.

Pas d'entente avec l'Ontario en cas de désastre naturel

GATINEAU (PC) — Le gouvernement du Québec n'a pas d'entente de coopération avec l'Ontario en cas de désastre naturel, alors qu'il a signé un accord très important avec les provinces maritimes et les États de la Nouvelle-Angleterre.

C'est ce qu'a appris le quotidien *Le Droit* lors de la conférence sur les catastrophes climatiques, qui a eu lieu hier, à Ottawa.

Le secrétaire général du ministère de la Sécurité publique du Québec, Georges Beauchemin, a brossé un tableau de toutes les mesures prises dans cette province pour faire face aux désastres naturels, principalement depuis le déluge du Saguenay, en 1996, et la crise du verglas, en 1998.

Lors de son exposé, M. Beauchemin a indiqué que le Québec a signé une entente de coopération avec les quatre provinces maritimes et tous les États de la Nouvelle-Angleterre. Cette entente, ratifiée récemment par le Congrès américain, prévoit une coopération pleine et entière entre les provinces et États lors de catastrophes naturelles.

Du personnel et du matériel peuvent être échangés très rapidement, comme l'a démontré la tragédie du 11 septembre, alors qu'une équipe du Québec est partie pour New York 30 minutes après les événements. Mais les deux plus importantes provinces du Canada, voisines de surcroît, n'ont pas d'entente du même genre.

«ÇA VA VENIR»

«Je ne sais pas pourquoi nous n'avons pas encore d'entente de ce type avec l'Ontario. Ça va sûrement venir, mais, dans un premier temps, nous avons discuté avec nos voisins dans le cadre de la conférence des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre. L'Ontario ne fait pas partie de cette organisation, mais il est certainement souhaitable de collaborer aussi avec cette province en cas de désastre», a déclaré M. Beauchemin.

Le Québec et l'Ontario ont des frontières communes et sont de très importants partenaires économiques. Lors de la crise du verglas, en 1998, l'Est de l'Ontario avait été très affecté par l'interruption du courant électrique et la région avait subi des dommages comparables à ceux qu'avait endurés le sud du Québec.

PROSTITUTION À CALGARY

Les clients condamnés à ramasser seringues et condoms

CALGARY (PC) — Des clients de prostituées condamnés par la justice vont bientôt parcourir le centre-ville de Calgary, vêtus d'une tenue carcérale orange, pour ramasser les seringues, les préservatifs et autres objets liés au commerce du sexe.

La première équipe est attendue en mai et sera composée de 7 à 10 hommes

condamnés pour avoir abordé une prostituée, a indiqué le sergent Dean Young, chef de l'unité des mœurs à la police de Calgary.

« Les débris du commerce du sexe qu'ils laissent derrière eux, ils seront responsables de les nettoyer (...) Ils iront dehors, ils seront visibles. Ils seront dehors en semaine et non les fins

de semaine, ainsi ils ne pourront pas dire à leurs femmes qu'ils vont jouer au golf ou autre chose », a expliqué le policier.

« Cela les aidera aussi à mettre un visage sur ces quartiers. Ils verront qu'il y a des personnes qui vivent, travaillent et jouent dans ces quartiers », a-t-il ajouté.

Cette initiative a été condamnée par l'Association des libertés civiles de l'Alberta, qui estime que cela équivaut à punir par l'humiliation. Les contrevenants préfèrent souvent les mesures alternatives à l'incarcération parce que cela signifie qu'ils n'auront pas de casier judiciaire, a expliqué Stephen Jenuth, président de l'Association. « C'est

presque de l'extorsion : (ou) vous allez devant le tribunal, ou nous pouvons vous faire honte publiquement et vous n'aurez pas de casier judiciaire », a-t-il déploré. L'idée des équipes de « nettoyage » fait partie d'une stratégie en trois volets élaborée lors de rencontres entre la police et les représentants des quartiers chauds.

Des accessoires mode pour vos tenues de ville ou de week-end



Pour définir votre style!

PLACE DE LA CITÉ
CENTRE COMMERCIAL

Un policier pris la main dans le sac

Il a volé dans une épicerie

MONTRÉAL (PC) — Un policier montréalais de 37 ans, cumulant 13 ans de service, a été arrêté mercredi pour avoir commis un vol à l'étalage dans un marché d'alimentation de Beaconsfield, dans l'ouest de l'île de Montréal.

Il s'agit du quatrième policier de Montréal en un an à faire face à des allégations d'acte criminel.

L'agent, dont on n'a pas divulgué le nom, a été suspendu immédiatement de ses fonctions sans salaire. Le tribunal ne s'est pas encore prononcé sur la nature des accusations qui seront portées, a précisé le Service de police de la Ville de Montréal dans un communiqué. On s'attendait à ce que la preuve soit déposée au procureur de la Couronne en fin de journée hier : c'est lui qui déterminera la suite à donner à ce dossier.

Le SPVM a également refusé de préciser la nature exacte du vol, se contentant de préciser que le montant en jeu était de « moins de 5000 \$ ». La porte-parole du Service de police, Nathalie Valois, a cependant précisé que le policier n'était pas en fonction à ce moment-là et ne portait donc pas son uniforme. Il n'aurait pas d'antécédents en semblable matière.

L'agent de 37 ans, s'il était reconnu coupable de vol à l'étalage, pourrait perdre son emploi. La nouvelle loi sur la police prévoit en effet que toute personne reconnue coupable d'une infraction criminelle est exclue de l'exercice de la fonction policière. De même, elle prévoit la destitution de tout policier reconnu coupable d'une telle infraction.

On compte une dizaine de cas de poursuites déposées contre des policiers depuis un an au Québec et rapportées dans les médias.

L'agent de 37 ans a été suspendu de ses fonctions

EN BREF

La prise d'antibiotique sera contrôlée chez les poules

■ La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec ajoute un volet de contrôle des antibiotiques à son programme d'inspection. Ce programme est instauré dans le contexte de la hausse de la résistance aux antibiotiques. L'utilisation d'antibiotiques en mode préventif sera interdite. Lorsqu'un vétérinaire prescrira un antibiotique, il pourra aussi ordonner une période de retrait des œufs des poules pondeuses touchées. Il y aura aussi un volet surveillance, qui comprend des dépistages dans la moulée, et dans les œufs. L'entrée en vigueur du programme est prévue pour juin 2002. A.-L. C.

Le diplomate russe va en appel

■ MOSCOU — Andreï Knyazev, l'ex-diplomate russe reconnu coupable, le mois dernier, d'avoir heurté à mort une femme d'Ottawa et d'en avoir blessé grièvement une autre avec son véhicule alors qu'il avait les facultés affaiblies par l'alcool, s'adressera à la Cour d'appel de Moscou, le 23 avril, pour tenter d'obtenir un sursis de sentence. « Plusieurs erreurs et contradictions ont été constatées au procès de M. Knyazev, et nous demanderons à un tribunal supérieur de les examiner », a déclaré l'avocat de Knyazev, M. Andreï Pavlov. « Nous ne contestons pas la culpabilité de M. Knyazev, mais la sentence prononcée contre lui n'est pas appropriée. » La culpabilité d'Andreï Knyazev a été reconnue le 19 mars, et il a été condamné à quatre ans de détention dans une colonie pénitentiaire, un camp de travail rural à sécurité minimale. L'un des deux motifs d'appel invoqués par M. Pavlov est l'incompatibilité du code de la route ontarien avec les lois russes. (PC)

Volkswagen propulse



RABAI DU PRINTEMPS À
www.mont-sainte-anne.com

+ DE
4 000 \$
EN BOURSE

Les folies du printemps

au Mont-Sainte-Anne

jusqu'au 5 mai 2002

Week-end Big-Air Knorr

À NE PAS MANQUER ! 13 et 14 avril

Samedi BIG AIR (au sommet du Snowpark)

• Party SKA avec le groupe SUBB (sommet de la montagne)

SUR PLACE
BAND SUBB
DÈS 11 H 30

Dimanche BOARDERCROSS (Court Vallon)

• Party BBQ, musique et soleil garantis (au bas du Court Vallon)

À GAGNER POUR 2 ANS
VOLKSWAGEN
JETTA GLS 2002

RESEAU TELESCOPE LE SOLEIL

Mont Sainte-Anne

evian

Mont-Sainte-Anne

1 888 827-3434 www.mont-sainte-anne.com

DERNIÈRE CHANCE

LA SOCIÉTÉ DES FLORALIES
INTERNATIONALES
DE QUÉBEC

Visitez les floralies internationales de Québec

Présenté par Hydro Québec

« La plus belle exposition florale ! »

La Presse

« La plus réussie au monde ! »

Le Soleil

« Émouvant ! »

CIMF-FM93

Prolongez vos soirées printanières

Après 16 h, gratuit pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un parent

PROLONGATION JUSQU'AU MERCREDI 17 AVRIL
AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

1000, boul. René-Lévesque Est

www.floralies.org

Adulte : 15 \$*

Enfant de 12 ans et moins : 5 \$*

*Plus frais de service

Réseau Billetech

(418) 691-7211 ou (418) 643-8131
1 800 900-SHOW ou 1 877 643-8131

www.billetech.com

en fleurs

Association québécoise de floriculture

Québec

Centre de recherche en floriculture

CRCDQ BOTANIX

Québec

VIA

Radio-Canada

LE SOLEIL

Canada

ACTUALITÉS

AFFAIRE MATTICKS Ménard juge s'être bien comporté

(PC) — Le ministre Serge Ménard nie toute responsabilité pour l'annulation de l'enquête menée sur la conduite de huit policiers de la Sûreté du Québec dans l'affaire Matticks. Quant au ministre de la Justice, Paul Bégin, il envisage sérieusement de porter l'affaire en appel.

« Je n'ai fait que répondre en toute sincérité aux questions qu'on me posait. On invite le témoin à faire preuve d'une sincérité totale », a déclaré, hier, le ministre Ménard lors d'une brève rencontre avec la presse.



Serge Ménard

Dans sa décision, le juge Flynn a estimé que les propos du ministre Ménard devant la commission Poitras, en mai 1997, ont « compromis de façon irrémédiable l'impartialité et l'indépendance » du Comité de déontologie policière chargé d'enquêter sur la conduite des huit policiers qui ont enquêté dans l'affaire Matticks.

M. Ménard avait déclaré « avoir la conviction qu'un acte contraire à la déontologie policière avait été commis » dans l'affaire Matticks. Il s'était engagé à punir cet acte dès que son auteur aurait été découvert.

La décision du juge Flynn a donc mis fin aux procédures intentées devant le Comité de déontologie policière contre huit des policiers de la Sûreté du Québec impliqués dans l'affaire Matticks.

LAPPQ HEUREUSE

L'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), de son côté, s'est dite ravie de la décision de la Cour supérieure d'annuler l'enquête disciplinaire au sujet de huit de ses membres.

« Ça devenait difficile pour les membres du comité de déontologie de garder leur impartialité. C'est leur patron qui renouvelle leur mandat. Et leur patron tient des propos sans équivoque devant la commission Poitras. Ça les place donc dans une situation inconfortable », commente le président de l'APPQ, Tony Cannavino.

Entente conclue au « Journal de Montréal »

MONTRÉAL (PC) — La grève pourrait être évitée au quotidien montréalais le *Journal de Montréal*. Le Syndicat des travailleurs de l'information du quotidien a annoncé hier soir qu'il avait conclu une entente de principe avec la direction du journal pour le renouvellement de la convention collective.

L'ultimatum du syndicat prenait fin à 23 h 15 hier. Si une entente n'était pas intervenue, les employés auraient alors déclenché la grève.

Le président du syndicat, Martin Leclerc, a indiqué au réseau TVA que l'exécutif syndical recommanderait à ses membres d'approuver l'entente de principe à l'occasion d'une assemblée qui aura lieu aujourd'hui.

OFFRES « HONNÊTES »

M. Leclerc a affirmé que les dernières offres salariales de la direction, principal objet du litige, étaient « honnêtes ». Les employés obtiendraient un montant forfaitaire pour l'année 2001, une augmentation salariale de 2% pour 2002 et des hausses de 2,5% pour 2003 et 2004.

Il a aussi souligné que les employés étaient parvenus à maintenir certains acquis relativement aux avantages sociaux dont le paiement bonifié du temps supplémentaire.

Toutefois, la prochaine convention collective serait de courte durée et prendrait fin dès le 31 décembre 2004, a ajouté M. Leclerc.

En échange, le syndicat a accepté l'échange de textes entre le quotidien et les autres journaux de l'empire Quebecor et la publication d'articles sur Internet.

**LE SOLEIL
ABONNEZ-VOUS
686-3344
1 866 686-3344**



Dernière fin de semaine se termine lundi

Secrétaire à dessus relevable en chêne clair - 48 po de largeur

cour. ~~899⁹⁵\$~~

pour **699⁹⁵\$**

Accessoires en sus

Matelas 630 ressorts

Garantie 25 ans

60" cour. ~~439⁹⁵\$~~

54" cour. ~~399⁹⁵\$~~

pour **299⁹⁵\$**



Lit métal complet

Accessoires en sus



60" cour. ~~189⁹⁵\$~~

54" cour. ~~179⁹⁵\$~~

pour **149⁹⁵\$**

Mises de côté acceptées
Quantité limitée



Photos à titre indicatif.

Lundi au mercredi 9h à 17h30
Jeudi et vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Dimanche 11h à 17h

1996, 3e Rue, Saint-Romuald 839-7550

COLLÈGE MÉRICI

SERVICE DE FORMATION CONTINUE

AEC TOURISME D'AVENTURE ET ÉCOTOURISME

TEMPS COMPLET INTENSIF DE JOUR, DU LUNDI AU VENDREDI

- LE PLEIN AIR Premiers soins, navigation, leadership, guidage, survie, météo (6 mois sur le terrain dont 2 expéditions d'envergure au Québec et à l'étranger)
- LE TOURISME D'AVENTURE ET L'ÉCOTOURISME Écotoxicologie et environnement, accueil et animation, promotion, interprétation de la nature, points d'intérêt touristique
- LES LANGUES anglais et espagnol
- ALTERNANCES plein-air / tourisme / stages en entreprise

SEANCE D'INFORMATION: 17 avril 2002 à 19 h

CONFIRMEZ VOTRE PRÉSENCE: (418) 683-2104 poste 2127
nlahdy@college-merici.qc.ca

DÉBUT DES COURS: 17 juin 2001

collège MÉRICI
755, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1S 1C1
www.college-merici.qc.ca

ADMISSIBLE AUX PRÊTS ET BOURSES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Secours Missions

Super vente de garage

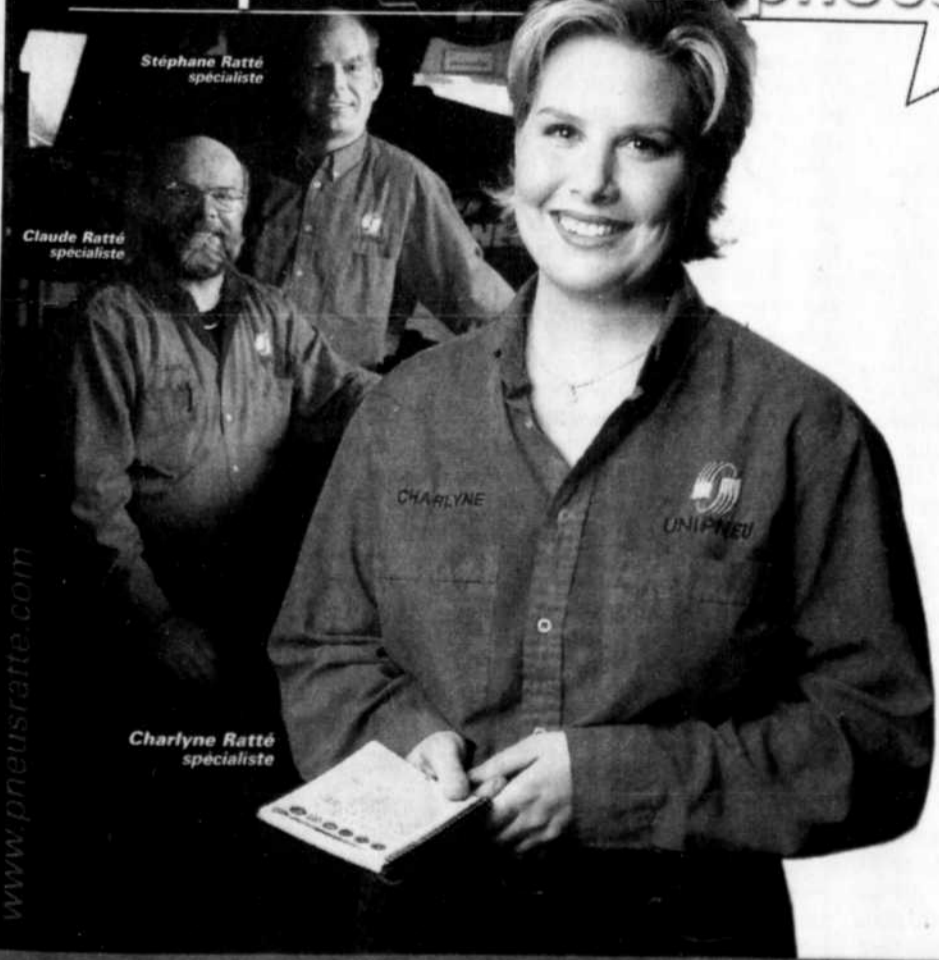
(au profit des missions)
au Juvénat N.-D., à Saint-Romuald

13 avril, de 9h30 à 17h
14 avril, de 10h à 16h

Articles scolaires, de cuisine, de sport, ameublements, étagères bijoux, livres, disques chaises et fauteuils tables etc

Pour information:
F. Luc Frenette, ic, 839 8800
Georges Ross, 629 1523

Les spécialistes en pneus ne se ressemblent pas tous!



AVID TOURING

YOKOHAMA
LES SUPERFORMANTS

Le mariage du confort et de la durabilité

- Bruit de roulement minimum
- Excellente adhérence en toutes saisons
- Durabilité exceptionnelle
- Garantie de 5 ans, kilométrage illimité
- Assistance routière 24 heures/2 ans
- Protection plus contre les risques routiers



Ouvert le samedi de 8h à midi / jeudi et vendredi jusqu'à 21 h

PNEUS RATTÉ 529-5378



Deux adresses pour mieux vous servir: 4065, boul. Wilfrid-Hamel Ouest ET 103, 3^e avenue

LE MONDE

Un proche de Milosevic tente de se suicider devant le parlement

BELGRADE (AFP) — Un ancien ministre serbe inculpé par le Tribunal pénal international (TPI) était dans un état critique à la suite d'une tentative de suicide hier soir à Belgrade, peu après l'adoption par le Parlement yougoslave d'une loi sur la coopération avec cette juridiction de l'ONU.

Veljko Stojiljkovic, ministre de l'Intérieur de 1998 à 2000 au sein du gouvernement de Serbie, s'est tiré une balle dans la tête devant le bâtiment du parlement, vers 19h.

Veljko Stojiljkovic, qui a été opéré, « est en vie, mais son état est grave et nous ne pouvons nous prononcer sur ses chances (de survie) en ce moment », a dit le Dr Mihajlo Mitrovic, du Centre des urgences de Belgrade.

Stojiljkovic a été inculpé en mai 1999, — en même temps que l'ex-président Slobodan Milosevic et trois autres anciens dirigeants — de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis durant le conflit serbo-albanais au Kosovo (1998-99).

Il était directement concerné par la loi votée par le Parlement de Yougoslavie (RFY/Serbie et Monténégro), qui autorise Belgrade à transférer devant le TPI près de 15 personnes accusées de crimes de guerre et se trouvant sur le territoire fédéral.

Dans un communiqué, le président yougoslave Vojislav Kostunica a déclaré que l'acte de M. Stojiljkovic, est à la fois un « avertissement » à l'Occident, « qui ne cesse de faire pression et de nous dicter notre conduite » et à l'actuelle administration, « qui a tardé à légiférer en matière de coopération avec le TPI » et l'ancienne, « en grande partie responsable de l'actuelle situation » dans le pays.

En vertu de la loi sur le TPI, le ministre fédéral de la Justice pourra saisir les instances sécuritaires et judiciaires des républiques membres de la Fédération de Yougoslavie (RFY) — la Serbie et le Monténégro — pour procéder au transfèrement à La Haye, siège du TPI, des criminels de guerre présumés.

Voulue par M. Kostunica depuis son élection en octobre 2000, l'adoption de la loi sur le TPI constitue un succès pour le président qui s'est toujours refusé à cautionner les transfèrements à La Haye sans la mise en place dans son pays d'un cadre législatif.

Ainsi, M. Kostunica s'était violemment heurté au premier ministre de Serbie Zoran Djindjic, qui avait décidé seul, contre l'avis de la Cour constitutionnelle et sous la pression de la communauté internationale, de livrer Milosevic au TPI, le 28 juin 2001.

M. Kostunica ne cachait pas son hostilité envers le Tribunal, qu'il juge partial et politique, tout en concédant qu'une collaboration avec lui était « incontournable ». Mais à ses yeux, et au nom de « la dignité nationale », il convenait de réguler par une loi spécifique les relations Belgrade-TPI.

Hier, le vice-premier ministre yougoslave, Miroslav Labus, justifiant la coopération avec le Tribunal, a estimé que le peuple serbe n'avait pas à endosser collectivement la responsabilité de la politique belliciste du régime déchu de Milosevic.

« La responsabilité doit être individualisée. Ceux qui sont responsables doivent assumer cette responsabilité, et pas nous tous », a-t-il lancé.

La Cour pénale internationale voit enfin le jour

NATIONS UNIES — Malgré l'opposition des E.-U., le traité fondant la Cour pénale internationale a reçu solennellement hier sa 60^e ratification. Dès le 1^{er} juillet, la CPI deviendra la première juridiction internationale permanente habilitée à juger les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Pour beaucoup, la création de la CPI est une étape historique, aboutissement d'années d'efforts afin que les responsables des crimes les plus graves puissent être traduits en justice. Mais pour l'administration américaine, ce tribunal est indésirable. L'ancien président Clinton avait signé le traité de Rome, en 1998, mais les E.-U. ont refusé de le ratifier, craignant que ses ressortissants soient l'objet de poursuites infondées ou motivées politiquement.

VENEZUELA

Haro sur Hugo Chavez !

■ CARACAS, Venezuela (d'après AFP et AP) — La plus grande confusion régnait cette nuit, au moment de mettre sous presse, sur la situation au Venezuela où une rébellion semblait en cours contre le régime du président Hugo Chavez. La présidence de la République pour sa part affirmait hier soir que M. Chavez était « encore et pour toujours » aux commandes de l'État.

Le commandant de l'armée vénézuélienne a rejoint avec d'autres gradés militaires le mouvement de rébellion initié contre le président Hugo Chavez après que de violents incidents eurent éclaté hier à Caracas entre la police et plus de 150 000 manifestants qui marchaient sur le palais présidentiel pour réclamer le départ du chef de l'État. Douze personnes auraient été tuées.

Le chef de l'armée Efraim Vasquez Velasco a appelé tous les commandants à le rejoindre. « Nous demandons au peuple vénézuélien de nous pardonner pour les événements de cette journée », a déclaré M. Vasquez Velasco. « Monsieur le président, j'ai été loyal jusqu'au bout mais les morts

d'aujourd'hui ne peuvent être tolérés. Plus d'une quarantaine de militaires soutiennent la rébellion, dont le général Luis Alberto Camacho Kairuz, vice-ministre de la sécurité civile », a-t-il poursuivi.

Alfredo Pena, maire du Grand Caracas et opposant au président Chavez a accusé des tireurs embusqués de la police d'avoir ouvert le feu sur la foule.

Face à l'escalade de la violence, M. Chavez a ordonné hier soir qu'une quinzaine de chars se positionnent autour du palais présidentiel et que des blindés patrouillent dans les rues de la capitale et sur les autoroutes.

Des rumeurs circulaient en soirée, faisant état d'un départ imminent de

la famille Chavez et de son président. Trois jets présidentiels ont été vus prêts à décoller de la base militaire de La Carlota, fermée généralement à la tombée de la nuit. Mais la télévision vénézuélienne a annoncé ne pas pouvoir confirmer l'information. Celle-ci a par ailleurs été démentie par un porte-parole de M. Chavez, selon qui le président s'entretient actuellement avec des représentants au palais.

Un peu plus tôt, Hugo Chavez avait ordonné la fermeture de cinq chaînes de télévision privées au motif qu'elles abusaient, selon lui, de leur liberté d'expression pour encourager les manifestations d'opposition et inciter à la violence. Toutefois, ces chaînes continuaient à diffuser par satellite.

Selon la chaîne Globovision, sept chars ont quitté la base de Fuerte Tian pour une direction inconnue et quelque 10 à 15 sympathisants de M. Chavez tiraient à l'occasion sur la foule, près du palais présidentiel.

Les soldats de la Garde nationale ont

lancé des grenades lacrymogènes sur les premiers rangs des manifestants. Les protestataires étaient ainsi tenus à une centaine de mètres de distance du palais présidentiel et de plusieurs milliers de partisans du président Chavez. Des grenades lacrymogènes ont atterri dans le complexe présidentiel.

Des coups de feu ont été tirés aux abords du palais, et les échauffourées avec la police se sont propagées à tout le centre-ville. Des policiers postés sur des toits tiraient sur la foule. Un corps gisait dans une mare de sang près du palais présidentiel.

Les manifestants s'étaient rassemblés dans l'est de la capitale pour demander aux forces armées d'intervenir et de chasser Hugo Chavez du pouvoir. Un groupe de 41 officiers de l'armée vénézuélienne s'est ainsi déclaré en rébellion contre l'actuel président « pour violation des principes démocratiques, garanties et droits de l'homme des Vénézuéliens. »



La situation est aussi tendue à la frontière du nord d'Israël même si on en parle moins que de celle qui prévaut dans les Territoires palestiniens. Ce soldat de Tsahal veille au grain a en effet l'œil sur les voisins libanais d'Israël.

Arafat est plus populaire que jamais

L'Autorité palestinienne est en lambeaux, mais le « Vieux » renforce ses positions

SUSAN SEVAREID
Associated Press

■ JÉRUSALEM — Yasser Arafat, humilié par un drapeau frappé de l'étoile de David flottant à l'entrée d'un QG en ruines qu'il ne peut quitter, présidant une Autorité palestinienne à peu près dans le même état, se donne des allures de martyr. Le « Vieux », de plus en plus populaire, est en train de devenir le héros qu'il n'avait pas réussi à être depuis son retour d'exil en 1994.

La campagne militaire israélienne en Cisjordanie renforce sa popularité, auprès des Palestiniens et dans le monde arabe. Dans son ancien palais présidentiel assiégé, il a reçu des partisans, des pacifistes venus empêcher qu'on touche à un seul de ses cheveux, accordé maints entretiens...

Pour Arafat, cette faiblesse même devient une force. Il a peu à perdre et devrait surfer sur la condamnation d'Israël émise par l'ONU et l'Union européenne pour jouer à fond de cette impuissance à son avantage lors de la visite du chef de la diplomatie américaine Colin Powell.

Si le premier ministre Ariel Sharon ne veut plus de lui comme partenaire pour la paix, ce ne semble pas être le cas de Washington. Mécontents des efforts d'Arafat pour lutter contre la violence, les Américains n'apprécient pas pour autant l'attitude d'Israël envers le président de l'Autorité palestinienne.

D'ailleurs, qui d'autre qu'Arafat

pourrait aujourd'hui combler le vide, après un retrait israélien des territoires réoccupés ? En outre, Washington a besoin du soutien des gouvernements arabes pour poursuivre sa lutte contre le terrorisme.

Les Palestiniens se sont souvent plaints de l'apathie du monde arabe face à leur sort. Aujourd'hui, ils sont soutenus par une vague sans précédent : de Bagdad au Caire, des portraits géants d'Arafat sont brandis par des dizaines de milliers de manifestants criant leur volonté de mourir pour lui, furieux contre la passivité de leurs dirigeants.

UN SAINT, UN PROPHÈTE

« Arafat est le héros. C'est désormais un saint, un prophète. Personne ne peut l'accuser d'être un traître, il est donc en position de force », estime l'analyste palestinien Salah Abdel Chafi. « L'homme a été attaqué, isolé, et il ne s'est pas rendu. »

Ce n'était pas le cas il y a peu encore : rentré d'exil pour diriger l'Autorité palestinienne, Arafat était critiqué pour la corruption régnant dans son gouvernement. Il a dû pour n'avoir pas su obtenir la création de l'État palestinien, malgré d'interminables négociations.

Colin Powell compte donc bien rencontrer Yasser Arafat à Ramallah et obtenir que son confinement soit allégé. Affirmant qu'Arafat reste le dirigeant légitime du peuple palestinien et la seule clé du cessez-le-feu, il veut également relancer les négociations en vue de la création de l'État palestinien.

Si le monde, États-Unis en tête, ignore le scepticisme de l'État hébreu et se tourne vers Arafat pour rebâtir les institutions sécuritaires palestiniennes,

le « Vieux » pourrait bien se retrouver en position encore plus forte qu'avant l'opération israélienne. Notamment en étant crédible lorsqu'il affirme ne pas pouvoir contrôler le terrorisme...

Même s'il lance un appel au cessez-le-feu en arabe, comme on le lui demande, Arafat n'aura de toutes manières plus les moyens de faire respecter la trêve. Les forces de Tsahal ont en effet rasé la plupart des tribunaux, prisons et bâtiments des forces de sécurité palestiniennes, et tué ou arrêté nombre d'officiers de police.

Jibril Radjoub, chef de la sécurité palestinienne en Cisjordanie, aurait pu être l'homme de la situation pour l'application d'un cessez-le-feu : ses hommes sont largement restés en dehors des violences de ces 18 derniers mois, il a su par le passé amener à un certain degré de coopération les militants islamiques, et Israël a souvent pu compter sur sa coopération.

Mais Tsahal a assiégé son QG et Radjoub a organisé la reddition de ses troupes et des prisonniers islamistes qu'elles détenaient. Du coup, il est devenu un traître pour le mouvement de la résistance islamique Hamas, qui réclament qu'il soit jugé, et exécuté si besoin est.

Aujourd'hui, selon Abdel Chafi, Arafat est en position de dire à Powell que le seul moyen de rétablir le calme serait un retrait total, et la perspective de l'instauration d'un État palestinien viable.

« Si Arafat l'obtient et voit que ce ne sont pas que des paroles en l'air, il pourra prendre la parole, s'exprimer en arabe et appeler au cessez-le-feu, parce que nous allons avoir notre État », explique l'analyste palestinien.

TUNISIE

Un camion explose sur une synagogue faisant cinq morts

Israël évoque un attentat sur un haut lieu du judaïsme

DJERBA, Tunisie (AFP) — Au moins cinq personnes, dont trois touristes allemands, ont été tuées et 32 blessées hier dans l'explosion d'un camion-citerne contre le mur d'enceinte de la synagogue de la Ghriba, la plus ancienne d'Afrique, située sur l'île de Djerba.

Un lieu saint qui date de 586 avant J.-C.

Cette explosion a été qualifiée d'« attentat » par le ministère israélien des Affaires étrangères. La synagogue de la Ghriba est considérée comme l'un des plus importants lieux saints du judaïsme.

Pour leur part, les autorités tunisiennes ont affirmé que l'explosion était d'origine « accidentelle », alors que des rumeurs commencent à se propager selon lesquelles il aurait pu s'agir d'un « attentat-kamikaze ».

Mohamed Ben Salem, le gouverneur de la région de Médénine, dont dépend Djerba, a « catégoriquement » démenti qu'il s'agisse d'un attentat, dans une déclaration à l'AFP.

« Il n'y a pas d'antisémitisme en Tunisie », a-t-il dit, faisant état d'une « étroite cohabitation » entre les communautés juive et musulmane dans ce pays d'Afrique du Nord.

Le camion-citerne a heurté hier matin le trottoir puis le mur d'enceinte de la synagogue, entraînant l'explosion du gaz qu'il transportait.

L'explosion a été entendue à plusieurs kilomètres de la rive.

Les touristes allemands et d'autres nationalités sont très nombreux en cette période de l'année dans l'île de Djerba, qui dispose d'un aéroport international relié directement par des vols avec de nombreuses villes européennes.

L'explosion de Djerba intervient alors que des synagogues ont été l'objet d'attaques à travers le monde, notamment en France, au moment où se déroule l'offensive israélienne contre les territoires palestiniens.

La synagogue de la Ghriba est un lieu de pèlerinage visité par des juifs du monde entier chaque année, et de nombreux cars y déversent chaque jour leurs touristes pour sa visite.

Les juifs de Tunisie sont évalués à environ 3000, dont 1000 à Djerba, qui constituent l'une des plus anciennes communautés juives au monde.

Dans la synagogue de la Ghriba, construite en 586 avant Jésus-Christ, on peut voir l'une des plus anciennes Torah (livre de la loi) au monde, avec ses cylindres d'argent.

Le sanctuaire que l'on peut visiter aujourd'hui date de 1920. Il s'agit d'une construction très orientale, avec ses faïences multicolores à dominante bleue, ses vitraux et boiseries ouvragées.

SNOCROSS

Ski-Doo de Québec

13 et 14 avril 2002 • Station Touristique Stoneham • (Centre de ski)



Snow Hawk
Démonstrations de sauts extrêmes du Snow Hawk



MX Z-REV 2003
Démonstrations du REV par Carl Kuster, double champion hillcross aux X-Games

Samedi
SNOCROSS
Finale
Championnat
SCM

Dimanche
HILLCROSS
Le seul au Canada
en 2002

En plus Arrivée du hillcross dans la demi-lune de planche à neige et un tracé de snocross exceptionnel. Motoneiges de compétition et antiques / Exposants / Barbecue

SNOCROSS

www.oricom.ca/snocross



Bureau de
la Capitale Nationale
Québec



EVENMAX 418.841.4845 snocrossdequebec@hotmail.com

Hébergement

LE MANOIR DU
LAC DELAGE
www.lacdelage.com
418 848-2551

Mini Fantasy
Spa
418 848-2216

Hôtel
Stoneham
418 848-2411

Fièvre du printemps 2003

VISITEZ SKI-DOO.COM OU DEMANDEZ LES DÉTAILS À VOTRE CONCESSIONNAIRE. **Construisez votre propre motoneige.***

Plus, recevez 400 \$ sur les pièces, vêtements et accessoires Ski-Doo et 2 années de garantie sur votre moteur* lorsque vous commandez entre le 1^{er} mars et le 26 avril 2002.

Modèle MX Z[®]-REV[™] X

- Châssis REV
- Suspension avant R.A.S.[™]
- Amortisseurs HPG de course
- Amortisseurs arrière C-46
- Frein de course
- RER (marche arrière électronique)
- Moteurs disponibles: 600 H.O. et 800



- CHOISISSEZ:**
1. Votre ensemble
 2. Votre moteur
 3. Votre couleur
 4. Vos options installées en usine (Nouveau pour 2003)
 5. Vos accessoires installés chez le concessionnaire

Économisez gros sur ces options:
Nervure de chenille de 1,25" ou 1,75"
Démarreur électrique
Coloration disponible seulement au printemps
DPM[™]
Chenille à griffes de 2"
Chenille de 159"
Suspension pneumatique

2003 CHEZ NOUS, C'EST

ski-doo.

www.ski-doo.com

©2002 Bombardier Inc. Tous droits réservés. * Marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les offres mentionnées ci-dessus sont en vigueur du 1^{er} mars 2002 jusqu'au 26 avril 2002 chez les concessionnaires Ski-Doo participants. Vouée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, Bombardier Inc. se réserve le droit de modifier en tout temps les spécifications, les prix, les designs, les caractéristiques de ses modèles et de leurs équipements, et ce, sans encourir d'obligations. * Les véhicules admissibles sont les nouvelles motoneiges Ski-Doo 2003 neuves et inutilisées, à l'exception des modèles: MX Z Sport ou X, Legend ou Grand Touring Sport (avec moteur 4-TEC V-1000 seulement), Mini Z et Tundra. Les clients admissibles pourraient obtenir un rabais allant jusqu'à 400 \$ sur des pièces, vêtements et accessoires Ski-Doo d'origine selon les prix d'origine du manufacturier. † Couverture de deux ans sur le moteur: une année de garantie limitée de Bombardier plus une année de prolongation offerte par Bombardier sur les conditions générales du moteur. La couverture de deux ans sur le moteur est admissible sur les motoneiges Ski-Doo 2003 neuves et inutilisées, à l'exception des modèles Mini Z et Tundra. Cette offre ne peut être jumelée avec aucune autre offre promotionnelle.



LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



La maquette des futures installations du zoo est présentement exposée aux Floralies.

Le zoo se fera de plus en plus jardin

Le site offrira de petites floralies permanentes

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ Le nouveau Jardin zoologique du Québec n'aura jamais aussi bien porté son nom. Avec les oiseaux, l'horticulture sera l'une de ses lignes de force, ce qui en fera presque de petites floralies permanentes, qui offriront leur beauté même en hiver, avec un jardin de graminées.

Le site, qui était déjà très beau, devrait être magnifique, au dire du directeur général Jean-Paul Bédard.

Les visiteurs reconnaîtront certains secteurs, comme les belles maisons de pierre qui s'élèvent à côté de l'ancien restaurant, et dont l'une abritera une exposition permanente d'art animalier.

Mais ailleurs, bien des choses auront changé.

De loin, on a pu voir que le nouveau look de l'édifice qui abritait les singes n'a plus rien à voir avec l'ancien.

Les mammifères n'auront pas tous disparu, puisqu'il en restera 35 espèces, contre 55 auparavant. Les espèces d'oiseaux, elles, passeront de 115 à 300, et leur nombre triplera.

Mais qu'ils soient à quatre pattes ou ailés, les animaux privilégiés par le nouveau gestionnaire, la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, seront principalement des espèces rares, menacées ou en voie d'extinction.

L'établissement aura un mandat de conservation, et contribuera au maintien international de notre « arche de Noé », ainsi que l'exprime joliment M. Bédard. Cela se fera par exemple par des échanges avec d'autres zoos, pour des accouplements.

Pour Robert Patenaude, le vétérinaire en poste depuis 28 ans, la métamorphose est un vrai bonheur.



Le dg du zoo et de l'aquarium, Jean-Paul Bédard, la responsable des collections d'animaux, Jill Marvin, et le vétérinaire Robert Patenaude ont décrit avec enthousiasme le travail en cours au zoo.

Car il ne faut pas se le cacher, le plus vieux zoo du Canada avait été amené à sa limite. Créé en 1931, il avait perdu dans un passé récent son accréditation canadienne, en raison de sa vétusté.

La prise de conscience des années 70 a entraîné des changements majeurs dans la gestion des parcs zoologiques, souligne M. Patenaude, mais Québec n'avait pas suivi.

L'injection de 60 millions \$ qui y est faite permettra de lui redonner ses lettres de noblesse... même si ce n'est pas une grosse somme, au dire du dirigeant.

ET L'AQUARIUM ?

Et l'Aquarium du Québec, dans tout ça ? Il en a moins été question au cours de l'entrevue réalisée au zoo, mais il subit des transformations tout aussi profondes, dans ses installations comme dans son concept.

Il y aura entre autres de l'animation dans les bassins, avec des plongeurs.

Ceux qui se souviennent de l'ancien petit cinéma peuvent l'oublier : il est aujourd'hui transformé en bassin. Même chose pour l'ancien stationnement.

Les espèces d'oiseaux passeront de 115 à 300 et leur nombre total triplera

L'aquarium le plus au nord de l'Amérique sera spécialisé dans les espèces nordiques, ce qui donne d'ailleurs du fil à retordre à ses réalisateurs.

Ceux-ci doivent produire de l'eau salée froide et la filtrer dans des bassins intérieurs et extérieurs, 12 mois par année. Pour une fois, ce n'est pas l'hiver qui est le plus grand défi, mais l'été !

BAR L'EXTASE

Bandidos accusé d'extorsion

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ Un membre en règle des Bandidos de même qu'un « prospect » et une relation du club de motards ont été accusés hier d'avoir extorqué 5000 \$ à la propriétaire du bar L'Extase, dans le secteur de Saint-Romuald.

Les trois individus « lourdement criminalisés », pour reprendre les termes de l'agent Christian Cantin, de la police de Lévis, auraient tenté d'extorquer une somme de 20 000 \$ à la propriétaire du bar de danseuses et à son gérant sous peine de s'en prendre à eux ou à leur établissement.

« On s'est rencontré à deux reprises dans une épicerie de la Rive-Sud pour « négocier », a raconté au SOLEIL la propriétaire du bar, qui connaît l'un

des accusés, Alain « Toutou » Fournier, 32 ans (le membre en règle). Soit je donnais 1000 \$ par mois à vie, soit je donnais 5000 \$ tout de suite et le reste plus tard. Que j'alerte ou non les policiers, je savais que j'étais en danger. »

La propriétaire de L'Extase a donné rendez-vous à Fournier et à ses présumés complices, Éric Pelletier, 30 ans (le « prospect »), et Martin Duguay, 29 ans (la relation), à 18 h mercredi dans le stationnement d'une quincaillerie

du secteur de Saint-Romuald pour leur donner les fameux 5000 \$. Ils ont été arrêtés quelques minutes plus tard par des policiers de la Sûreté municipale de Lévis et de la Sûreté du Québec.

« Les policiers ne m'ont pas offert de protection particulière, mais ils m'ont assuré qu'ils allaient faire plus de patrouille. Ils disent qu'ils ont de bonnes raisons de croire que ma vie n'est pas en danger », a mentionné la propriétaire de l'établissement.

Selon la police de Lévis, cette extorsion serait « une stratégie des motards pour tenter de s'introduire dans le bar ». « L'Extase n'est actuellement pas contrôlé par le crime organisé », a précisé M. Cantin, qui a tenu à saluer le courage de la propriétaire de L'Extase, « un exemple à suivre », selon lui.

LOTS VACANTS À CONSTRUIRE

Québec tente d'unifier sa surtaxe verte

Le règlement était plus ou moins appliqué selon les municipalités

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ Saviez-vous que si votre résidence occupe une partie de votre terrain et que le reste est vendu pour la construction d'une autre maison, une surtaxe de 10 % de la valeur du terrain devra être prélevée pour fins d'espaces verts, l'argent recueilli servant à la construction ou à l'aménagement de parcs publics ?

C'est ce qu'ont appris avec surprise bien des résidents d'anciennes municipalités qui font maintenant partie de la nouvelle ville de Québec. Ne vous en faites pas si vous ne le saviez pas, bien des conseillers municipaux, anciens et nouveaux, ne le savaient pas non plus, ainsi que nous avons pu le constater cette semaine.

L'histoire veut que la Ville de Québec harmonise sa réglementation sur l'étendue de son territoire. Et elle soumet son nouveau règlement en consultation dans chacun de ses arrondissements.

Le gouvernement demande depuis longtemps aux municipalités de prélever une part de 10 % en terrains ou en argent auprès des promoteurs immobiliers lorsqu'ils font du lotissement commercial ou résidentiel. Et tout le monde finit par s'entendre, municipalités et promoteurs, pour qu'un espace équivalent soit cédé à des fins de parc ou de bande cyclable. Pour les terrains des particuliers, la même réglementation existe, sauf qu'elle aurait été plus ou moins appliquée selon les municipalités.

Ce qui est nouveau, c'est que la réforme cadastrale entreprise par le ministère des Ressources naturelles (MER) considère maintenant les parties de lots sur lesquelles une maison est construite comme étant un lot distinct du reste du lot si ce dernier est destiné à être construit. S'il ne l'est pas, il restera partie intégrante du lot déjà construit.

Cela signifie, par exemple, que si un terrain excédentaire est ainsi vendu 30 000 \$, l'acheteur ou le constructeur devra payer une taxe d'espaces verts de 3000 \$... taxe que la Ville ne perce-

vra pas si le lot reste entier et qu'il n'y a pas de construction. Et cela ne supprime pas pour autant la taxe de bienvenue !

AUX ARRONDISSEMENTS

Daniel Dupuis, conseiller du district de L'Ancienne-Lorette, ne se rappelait pas que sa municipalité percevait cette taxe. Mais ce qu'il inquiette, c'est de savoir à quoi servira cet argent. « Si c'est recueilli pour des fins de parcs, ça devrait revenir à l'arrondissement. Sinon, la Ville pourrait se faire donner son 10 % en terrain ou en argent pour l'utiliser comme elle veut ! »

La présidente de la Commission d'urbanisme de la Ville de Québec, Odile Roy, admet qu'il y a un problème. « C'est pour ça que nous allons en consultation publique dans les arrondissements. Il nous faudra trouver une nouvelle formule pour que l'argent puisse retourner dans les arrondissements ou soit affecté à la création d'espaces publics ou à leur entretien », convient M^{me} Roy.

Au MER, on rappelle « qu'il ne faudrait pas attribuer à la réforme des effets qu'elle n'a pas. C'est une même règle, sauf qu'elle n'est pas appliquée partout uniformément », dit sa porte-parole, Francine Gauthier.

Actuellement, presque tout le territoire de la nouvelle ville de Québec a été « réformé ». Sauf pour une petite partie de Sainte-Foy et l'ensemble du territoire de Saint-Augustin. Sa réforme cadastrale débutera seulement l'an prochain et durera deux ans. Les citoyens seront invités en consultation au moment opportun, assure le ministère.

ÉCRASEMENT À GASPÉ EN 1999

La famille du pilote poursuit Nav Canada

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ La famille du pilote Alain Bergeron, dont l'avion s'est écrasé en avril 1999 à Gaspé, tient Nav Canada responsable de l'accident. Ses parents et ses trois sœurs lui réclament donc 250 000 \$ dans une poursuite en dommages qu'ils viennent d'intenter.

Quatre personnes avaient perdu la vie dans l'écrasement du bimoteur Cessna 335 de la compagnie Myrand Aviation. Il s'agissait du pilote Alain Bergeron, 27 ans, de Saint-Rédempteur, de son copilote, Arnaud Catroux, 28 ans, de Montréal, du syndic de faillite Jean-Germain Huot, 48 ans, de Sillery, et de l'avocat Jean-Paul Anglehart, 45 ans, de Québec.

Parti de la Vieille Capitale, l'avion s'est écrasé à environ deux kilomètres de la piste durant la manœuvre d'atterrissage, à l'aéroport de Gaspé. Selon les demandeurs, Nav Canada, l'organisme qui gère le système de navigation aérienne au pays, a transmis des informations météorologiques incomplètes aux membres de l'équipage. Ils ajoutent que des informations météorologiques nouvellement disponibles n'ont pas été transmises en temps opportun.

N'eut été de ces manquements, la manœuvre d'atterrissage n'aurait pas été entreprise, concluent les membres de la famille dans leur déclaration. Le père la mère et les trois sœurs réclament chacun 50 000 \$ à Nav Canada. Le jour de l'écrasement, une violen-

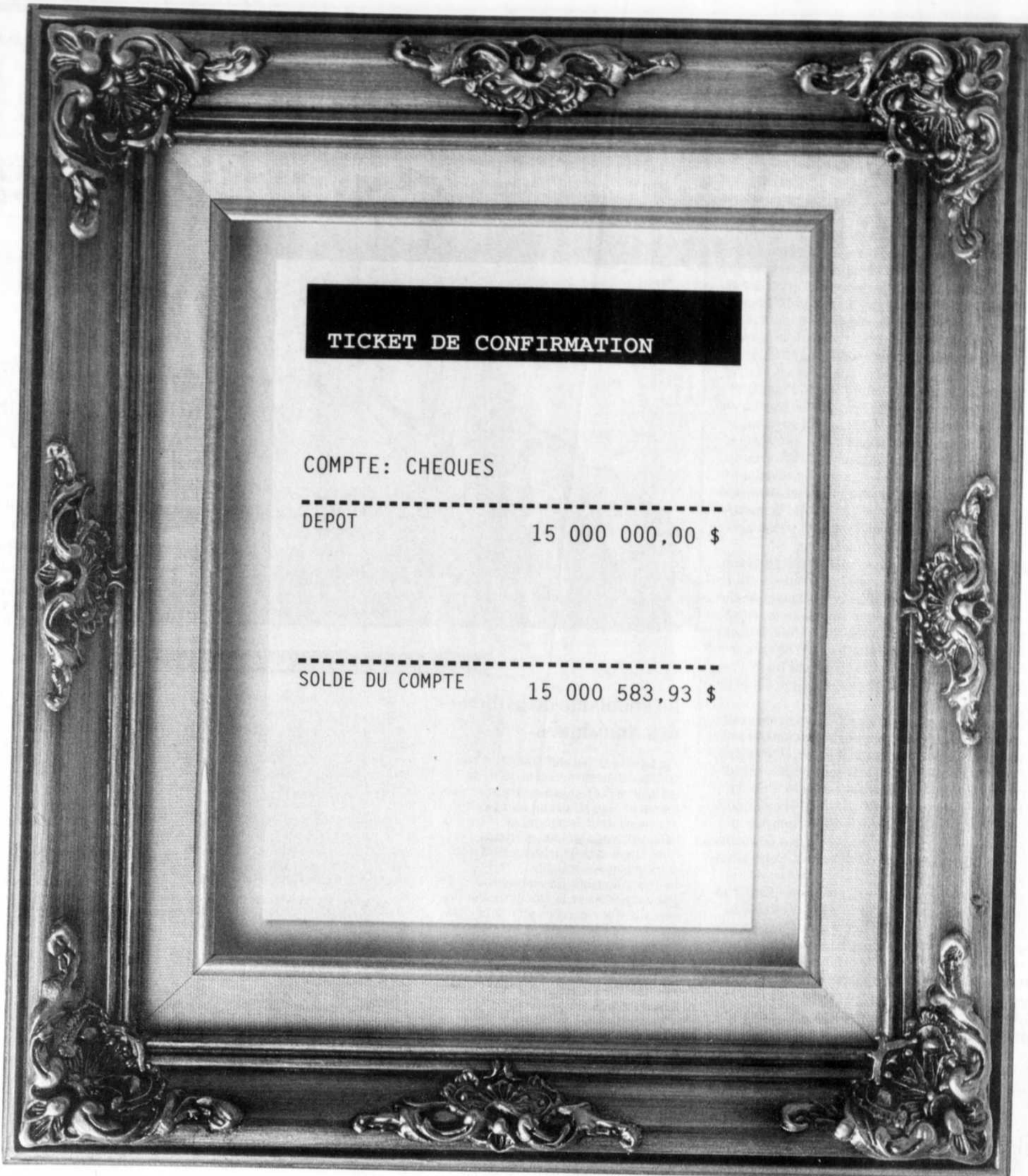
te tempête a balayé la Gaspésie. À deux milles nautiques de l'arrivée, le pilote Alain Bergeron a demandé la permission d'atterrir.

On ne devait plus l'entendre. Tous les contacts radio et radar ont été rompus, de sorte qu'aucun message de difficultés n'a pu parvenir aux oreilles des contrôleurs.

Les victimes sont mortes de polytraumatismes sévères. Le pilote et le copilote n'étaient à l'emploi de Myrand Aviation que depuis quelques mois. À l'époque, le propriétaire de l'entreprise disait avoir vérifié lui-même les prévisions météorologiques auprès de Nav Canada avant le départ de l'avion. Il avait jugé le temps peu menaçant.

À la suite de l'écrasement, des poursuites ont aussi été intentées contre Myrand Aviation, une petite entreprise familiale.

Selon la famille, l'équipage a reçu des informations météorologiques incomplètes



CE SOIR, LA CAGNOTTE EST DE
15 MILLIONS \$



18 ans +

*Dans l'éventualité où il y aurait plusieurs détenteurs de la sélection gagnante 7 sur 7, la cagnotte serait partagée entre chacun d'eux.

Si vous avez un problème de jeu...

MISE SUR TOI

1 866 SOS-JEUX



La fondation Mise sur toi, une initiative de Loto-Québec.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Mission de la dernière chance

Pendant que le secrétaire d'État américain, Colin Powell, mettait le cap sur Israël, le premier ministre Ariel Sharon réitérait sa volonté de poursuivre son opération militaire en Cisjordanie, une opération qu'il disait à moitié terminée, hier. Voilà qui augure bien mal pour la mission du représentant américain, qui devra se faire plus convaincant que jamais afin d'arracher un cessez-le-feu à Israël au terme de sa visite éclair de 36 heures.



Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com

Le secrétaire Powell est renommé pour ses talents de négociateur, mais le mandat qu'il a hérité du président George W. Bush semble voué à l'échec dès le départ. Si Ariel Sharon n'a pas cédé jusqu'ici aux pressions du président, il serait étonnant qu'un face-à-face avec M. Powell puisse changer quoi que ce soit à sa position. Le secrétaire d'État lui-même ne semble pas très optimiste face aux résultats de cette visite, affirmant vouloir obtenir un cessez-le-feu « si possible ». Une formulation qui démontre bien le peu d'ascendant qu'il pense avoir sur son interlocuteur israélien.

Ce qui n'enlève toutefois rien à l'importance de cette mission. Car si la rencontre Powell-Sharon aboutit à un cul-de-sac, la communauté internationale n'aura d'autre choix que de discuter des sanctions qui devront être imposées à Israël. Contrairement à l'Union européenne, les États-Unis refusent d'aborder la question pour l'instant. Mais si Ariel Sharon sert à nouveau une giflette aux Américains, le président Bush n'acceptera pas de tendre l'autre joue et cessera sans doute de s'opposer à de telles sanctions.

On peut comprendre que le peuple israélien en ait assez des attentats-suicides. On peut imaginer que la tension qui sévit dans les rues de ce pays doit être insoutenable, intolérable. Mais en tant que démocratie, Israël a la responsabilité et le devoir de respecter les conventions internationales et le droit humanitaire. Trois résolutions de l'ONU ont déjà été adoptées pour convaincre Israël de se retirer des territoires occupés. Et les convois humanitaires ne parviennent plus à se rendre en Palestine pour soulager la détresse des civils. Cette situation a assez duré.

La rencontre entre le secrétaire Powell et Yasser Arafat sera aussi de première importance. Il faut espérer que le leader palestinien s'engagera, en arabe comme en anglais, à agir pour mettre un terme au cercle vicieux de la violence et pour contrôler les extrémistes qui tuent des civils innocents. Mais à la suite de la violente offensive israélienne des derniers jours, Arafat risque de perdre l'appui de son peuple meurtri s'il accepte trop facilement de collaborer avec les Américains.

La table est donc mise pour 36 heures de négociations ardues. La paix et la guerre sont au menu et chacun devra faire un choix. Un choix qui façonnera la suite du conflit et qui risque de modifier le bon ton des relations entre Américains et Israéliens.

Fausse alerte au cégep

À croire des associations étudiantes et syndicales, la qualité de la formation collégiale serait menacée et le réseau collégial risquerait la catastrophe si le ministère de l'Éducation transférait aux cégeps le soin de décerner les diplômes. Remettons les pendules à l'heure.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

D'abord, cette délégation de responsabilité a été introduite par les libéraux en 1993 dans le règlement sur le régime des études collégiales, sans qu'aucun ministre ne s'en prévale. Sylvain Simard ne manifeste pas plus d'empressement. Et même si tel était le cas, et même si les libéraux revenaient au pouvoir, il n'y aurait pas péril en la demeure.

Nous pourrions craindre la dégradation de la formation et le développement chaotique du réseau collégial si le ministère de l'Éducation abandonnait toutes responsabilités par rapport à la formation générale

et technique offerte dans les collèges. Tel n'est pas le cas. Même si Québec décidait d'appliquer à la lettre le règlement et habitait les cégeps à décerner des diplômes, le ministère garderait l'œil sur les programmes et s'assurerait de la capacité et de la qualité des établissements qui les dispensent.

Depuis la réforme de 1993, le ministère de l'Éducation laisse plus de latitude aux cégeps dans l'élaboration des programmes, mais continue néanmoins de déterminer les principaux objectifs et standards à atteindre. Il en sera ainsi même si les cégeps émettaient les diplômes. La mobilité ne sera donc pas plus difficile pour les 4 % d'élèves qui changent de collège, et les programmes ne seront pas plus différents d'un cégep à l'autre qu'ils ne le sont présentement.

D'autre part, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qui a entrepris il y a deux ans une évaluation institutionnelle des cégeps publics et privés assurera toujours son mandat. Pour pouvoir émettre un diplôme, un cégep devra être apte à le faire. Le Québec ne gagnerait rien à ce que les cégeps deviennent des distributeurs de diplômes sans valeur.

Les opposants à l'habilitation semblent défendre une uniformisation du réseau collégial qui n'existe plus depuis longtemps. Avec des approches pédagogiques et administratives mieux adaptées à leur milieu, des cégeps ont acquis une meilleure réputation et assurent aux élèves une meilleure cote R que d'autres. Chez les employeurs, des cégepiens sont déjà plus en demande s'ils sont finissants de tel collège plutôt que tel autre. Ce n'est pas le fait que le diplôme reçoive le sceau du cégep plutôt que du ministère qui changera la donne.

LA SCOLARISATION, UN PUISSANT CONTRACEPTIF...



CARREFOUR DES LECTEURS

Le snobisme de la dictée des Amériques

J'ai lu avec grande difficulté la dictée des Amériques (voir LE SOLEIL du 7 avril, page A 4), et je n'arrive pas à comprendre l'idée et surtout les objectifs qui ont été poursuivis par des gens qui auraient dû avoir le souci particulier de faire aimer la langue française à tous ceux qui les écoutaient.

Je suis moi-même un septuagénaire et j'ai rédigé déjà en langue française des centaines de textes, chaque année, depuis plus de 40 ans. Or, si j'avais eu à subir une dictée pareille, par exemple, dans une publicité bilingue quelconque du gouvernement canadien, j'aurais cherché immédiatement le texte anglais pour le mieux comprendre.

C'est très visible que le snobisme de ce texte éloignera beaucoup de jeunes Québécois. Ils diront sûrement que la langue anglaise leur apparaît plus accessible, en plus d'être potentiellement plus payante pour eux.

Ne croyez-vous pas que ces dictées-spectacles devraient avoir pour objectif principal de faire aimer la langue française à nos Québécois qui oublient trop souvent que, pour bien communiquer avec les autres, il faut savoir écrire très simplement, et que la langue française reste encore et pour très longtemps le meilleur véhicule qui soit pour bien connecter entre elles les pensées des hommes.

André Marceau
Sillery

Le vrai sens des données statistiques

(Réaction à l'article de Naomi Briand Les Gaspésiens retournés à l'école dans LE SOLEIL du 9 avril)

Avec les statistiques, on peut prouver n'importe quoi, on peut aussi se tirer de n'importe lequel pétrin. À preuve l'article plus que révélateur de Naomi Briand. Étalons la petite histoire récente de cette découverte et amenons nos propres statistiques.

En décembre 2001, à l'émission la plus écoutée de la Gaspésie, *Midi Express* à la radio CHNC, Éric Tremblay interrogeait le directeur du CRCD de la région.

La question suivante lui fut posée: « Depuis les dizaines d'années d'opération de votre organisme, quel est le projet générateur d'emplois dont vous êtes le plus fier? » Moment de silence! Balbutiements! « Nous ne pouvons nommer aucun projet de ce genre, mais je peux vous citer des projets d'étude dont nous sommes vraiment fiers! » Talam!

En janvier 2002, le même organisme publiait le rapport dont fait mention N. Briand avec la connotation ronflante *Éducation des Gaspésiens frein à l'économie de la Gaspésie*. Mes Gaspésiens doivent donc comprendre que c'est de leur faute si le CRCD, en plusieurs années, n'a pu générer de l'emploi.

Comble de tout, notre député abonde dans le même sens, sans vraiment lire entre les lignes pour découvrir la véritable cause: l'inefficacité d'un organisme voué à l'échec au départ de par sa structure de prise de décision et par le règlement 1, aucun projet créateur d'emplois qui amènera de la compétition ne sera accepté.

Je ne réfute pas les statistiques présentées par ce rapport (confiant n'est-ce pas!) Mais il faut aller au-delà des chiffres et regarder la personne dont il est question. Qui sont ces travailleurs en besoin de formation?

Des bûcherons, des pêcheurs, des mineurs, des manoeuvres de la construction, qui, il n'y a pas si longtemps, faisaient vivre leur famille honorablement. Ils étaient aptes au travail à ce moment et ils travaillaient. Aujourd'hui, grâce à l'efficacité du CRDC et de nos députés, ils ne travaillent plus, ils sont le frein au développement économique de la Gaspésie. Toute l'attention est maintenant tournée vers eux. Comme réussite médiatique, bravo mes *leaders*, vous chapeutez les Américains dans ce domaine.

Un autre rapport révélateur lors de la parution du recensement 2001: environ 9000 Gaspésiens ont été exilés depuis 1995. De ce nombre, probablement 1800 étudiants qui ne sont pas revenus, trop formés. Nos députés, nos CRCD, CLD n'avaient pas vu le coup venir; il n'y avait pas urgence de faire la promotion de projets créateurs d'emplois stables. Et la formation pouvait attendre: « Qui va venir installer un Spielo en Gaspésie? Qui va prendre la peine de venir voir ce qu'on peut faire en Gaspésie? On est aussi bien d'attendre! Pis si ça force, on va blâmer le Gaspésien, y dira rien d'abord! », se disait notre intelligentsia économique et politique.

Voilà pour la vraie version gaspésienne des statistiques qui nous touchent.

Jean-Pierre Joncas
Beresford, Nouveau-Brunswick

Bravo pour votre éditorial

(Réaction à l'éditorial de M. J.-Jacques Samson, LE SOLEIL, 10 avril)

L'utilisation d'un appareil cellulaire rend la conduite automobile périlleuse, et ce même lorsque le conducteur ne fait que maintenir une conversation téléphonique, car son esprit est bien loin des préoccupations et des risques liés à la conduite.

L'utilisation d'un « cellulaire main libre » n'est donc pas plus acceptable, puisque cela monopolise encore trop l'attention du conducteur aux dépens de la sécurité des autres utilisateurs de la route.

Jean Lafrance
Québec

Des propos que nous appuyons

(À M. Michel Vastel, LE SOLEIL)

Nous lisons régulièrement, mon épouse et moi, votre chronique dans LE SOLEIL et, en général, nous vous trouvons « bien bon », mais laissez-nous vous féliciter particulièrement pour votre article du 30 mars, intitulé: « Oserez-vous chanter ce soir? »

Vous écriviez: « Comment croire à la résurrection quand on s'entre-tue autour du Golgotha un Vendredi saint? Le Christ serait mort pour rien que cela ne réjouirait même pas les athées ». Cela décrit bien l'horreur de la situation. Et vous disiez plus loin: « Et pourtant le monde laisse faire, le Canada laisse faire ». Et on pourrait ajouter: combien de fois — comme individus — laissons-nous faire?

Eh bien! sursaut de conscience. Nous vous écrivions pour vous féliciter et faire en sorte que vous sentiez que nous appuyons pleinement vos propos (d'ailleurs depuis quelques jours il semble bien que l'opinion mondiale évolue fort heureusement dans la direction des propos que vous teniez).

Nous avons participé mon épouse et moi à la marche « pour la paix et contre les massacres » du samedi 6 avril, à Qué-

bec. Si tout le monde se mobilise un peu plus, peut-être pourrions-nous faire en sorte qu'Israël se retire des territoires occupés, comme il est stipulé dans les résolutions 242 et 338 de l'ONU et qu'une ère de paix s'ouvre enfin sur cette région du monde.

Yvan et Georgette Forest
Québec

Rémunérer le travail invisible

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale, l'AFEAS, tente d'introduire la notion de travail invisible. Elle réfère à des tâches accomplies par devoir ou obligation personnelle, par amour ou compassion: ces tâches ne sont pas rémunérées. Dans le désir de faire reconnaître leur pleine valeur dans le produit intérieur brut (PIB) du Québec, l'AFEAS cherche à faire rémunérer ces tâches. Le travail invisible le plus exemplaire consisterait en des soins et de l'attention offerts à un jeune enfant handicapé en milieu familial. Mais le travail invisible ne touche pas que les femmes...

L'autodétermination des personnes atteintes en santé mentale, nous le prétendons, comporte une part de travail invisible. En effet, ces personnes, touchées par la schizophrénie, la maladie bipolaire, les différentes dépressions, les troubles de personnalité limite, les *borderline*, etc. accomplissent des efforts de travail sur elles-mêmes considérables pour s'en sortir. Qu'il s'agisse de recherches d'emploi, de logement, de programmes d'activité physique, de réadaptation ou de toute autre forme de thérapie, elles souhaitent que l'on reconnaisse leurs efforts. En vérité, le ministère de la Solidarité sociale n'admet officiellement que l'inaptitude au travail.

En milieu hospitalier, une équipe comprenant psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, infirmiers, etc. fournit l'essentiel de l'effort de récupération offert aux patients. Une telle équipe mérite le plus fort de la rémunération disponible. Il faut toutefois tenir compte de la volonté d'autodétermination des patients. Dans la mesure où on veut reconnaître leurs efforts, une revalorisation et une reconnaissance personnelle valent une rémunération de base.

L'hospitalisation psychiatrique coûte 247 \$ par personne par jour selon le rapport annuel 1999-2000 de Robert-Giffard. (ventilation des frais inconnue). Il faut se faire une idée des multiples dépenses hospitalières: nourriture, médicaments, vêtements, gîte, buanderie, etc., encourues. Le patient psychiatrique reçoit 100 à 150 \$ par mois pour un séjour en milieu de réadaptation psychiatrique, comme aide de dernier recours. Faible montant, quand on considère qu'à peu près tout est payé autour du client.

Il existe pourtant un manque d'imagination à faire participer les personnes hospitalisées à leur propre autodétermination. En n'accordant aucune récompense concrète à l'effort consenti en ergothérapie, en psychothérapie, en réadaptation au sens large, on prive peut-être ces personnes d'une ouverture vers un plus grand dynamisme. Reconnaître le travail soutenu d'autodétermination d'une personne atteinte en santé mentale revient à apprécier un travail sur elle-même invisible. Probablement remarqué par un spécialiste, il est préférable à la reconnaissance d'inaptitude au travail. Faut-il alors rémunérer?

Marc Everett
Québec

OPINIONS



Le comportement provocateur et colonialiste d'Israël l'entraîne dans un état de guerre chronique contre les Palestiniens.

Israël en danger de paix ?

Paul Warren

Professeur de cinéma retraité de l'Université Laval

Sharon répète, depuis des mois et de jour en jour plus fortement: «Israël est en état de guerre contre le terrorisme» reprenant ainsi, mot pour mot, ce que Bush clame dans le monde entier depuis le 11 septembre. Pour ne pas être en reste et pour renforcer la belle connivence entre le président américain et lui-même, Sharon ajoute, depuis quelques semaines, cette petite phrase belliqueuse tout droit sortie du Bureau ovale: «Nous allons traquer les terroristes, partout, de ruelle en ruelle et de maison en maison». Et il le fait.

Il est tentant de poursuivre le parallèle entre les États-Unis et Israël, sur le thème: la guerre est profitable aux empires. Mais, tout bien considéré, en bout de ligne, on en viendrait à tirer la comparaison par les cheveux. Restons donc en Israël, en laissant au lecteur, chemin faisant, le soin de jouer du parallèle, à sa guise.

Il y a une quinzaine de jours, dans un colloque, à l'Université Laval, sur les cultures arabes et musulmanes, un conférencier d'origine maghrébine, professeur titulaire aux Hautes Études commerciales, a expliqué que ce que craint Israël, par-dessus tout, ce n'est pas la guerre, mais la paix. À la vérité, disait-il, s'il arrivait que les Israéliens vivent en paix au milieu de leurs voisins arabes, le complexe de culpabilité des Juifs de la diaspora — ceux des États-Unis et ceux de la France, en particulier — diminuerait sérieusement et ils cesseraient d'envoyer leurs millions en «Terre promise».

Dès lors, continuait le conférencier, où les Israéliens trouveraient-ils l'argent, pour maintenir leur système militaire au troisième rang de la planète, pour ne jamais cesser d'offrir à leurs étudiants de l'Université hébraïque de Jérusalem l'un des plus beaux campus au monde et pour perpétuer le miracle de la germination des tomates dans le sable du désert?

L'argumentation du professeur maghrébin est impressionnante. À la réflexion cependant, on se met à douter de son sérieux. On peut même avoir l'impression d'une boutade. Aussi, faut-il prendre la question autrement, en arguant du point de vue des Juifs israéliens. Pour, en bout de ligne, aboutir à la même conclusion: Israël ne peut se penser sans la guerre.

Il est difficile pour les goys que nous sommes de comprendre l'importance de la terre pour un Juif. À plus forte raison pour un Juif croyant. Davantage encore pour un Juif religieux qui a rejoint la «Terre promise». Quand on voit les croyants juifs israéliens réciter la Torah devant le mur des lamentations de Jérusalem, dans un étonnant va-et-vient corporel incantatoire, on peut imaginer les mots sacrés qu'ils se mettent en bouche en lan-

gue hébraïque pour en actualiser le sens: les mots de Jahvé à son «peuple élu» pour la «Terre promise» à Abraham, Isaac et Jacob et tous les autres à leur suite sans interruption.

Des mots qui disent l'exil de la Terre sacrée, le retour, l'exil à nouveau et le re-retour... Jusqu'à plus soif. Les mots cruellement belliqueux du prophète Josué proclamant qu'Israël n'hérite pas seulement du sol ou d'un espace, mais bien d'un pays, de tout ce qu'il contient, de tout ce que ses premiers détenteurs y ont édifié et semé, de villes qu'il n'a point bâties, de vignes et d'oliviers que d'autres ont plantés pour lui...; des mots qui décrètent que «les peuples qu'Israël doit déposséder sont voués à l'anéantissement, pas une âme ne doit en subsister».



Ariel Sharon applique le discours américain de la guerre aux terroristes.

Car c'est ainsi que peut s'accomplir le projet divin en vertu duquel il faut que l'ennemi résiste pour qu'Israël le détruise sans merci, comme l'Éternel l'a proscrit à Moïse (Voir Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa, *Israël, la terre et le sacré*, Flammarion, 2001, p. 37).

La terre palestinienne, dans sa totalité, appartient aux Juifs, de droit divin et de toute éternité. Depuis un demi-siècle, ils l'achètent, sans qu'ils puissent jamais la revendre à un Arabe, car elle passe de leurs mains aux mains de l'État hébreu, ils la grugent, morceaux par morceaux, ils l'occupent et s'y implantent, irrémédiablement, irrécupérablement, insensibles à la révolte et aux pierres de ceux qui la possédaient depuis des temps immémoriaux, sourds aux nombreuses et répétitives condamnations (verbales) des Nations unies.

Ce comportement provocateur et colonialiste plonge Israël dans un état de guerre chronique contre les Palestiniens. Et la raison profonde de ce comportement belliqueux (lequel détermine l'afflux des dollars venant de la diaspora juive) est le fanatisme religieux d'un grand nombre de croyants juifs israéliens, ceux-là même qui se sont donné Sharon le guerrier comme chef de guerre.

Ce qui m'amène à dire qu'il n'y a qu'une seule solution à la guerre israélo-palestinienne, et c'est celle qu'ont formulée les deux auteurs juifs du livre déjà cité, Jean-Christophe Attias et Esther Benbassa, à savoir: «Accéder à une terre délestée de ses symboles et donc négociable avec les Palestiniens. Une terre neutralisée, normalisée, devient en effet une terre comme une autre. Aux antipodes de la terre resacralisée et donc indivisible du Gouch Emounim» (op. cit., p. 295).

Nos deux auteurs ont de l'espoir. Ils commentent la pensée de plusieurs penseurs, poètes et romanciers juifs israéliens qui œuvrent dans le mouvement postioniste, lequel popularise l'idée, entre autres, qu'il n'y a pas de «Terre promise», ni de «Peuple élu», que ce n'est là que la vision romantique et dangereuse des sabras.

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Réduire les coûts du régime de façon intelligente

Plusieurs stratégies déjà utilisées dans le réseau hospitalier pourraient être appliquées avec succès pour continuer d'offrir les mêmes services aux usagers

Dolorès Lepage-Savary

Chef du département de pharmacie du CHUQ et directrice générale adjointe (Hôtel-Dieu de Québec)

Le financement du régime d'assurance-médicaments et l'augmentation des coûts a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Plus récemment des chercheurs de la Chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM pointaient du doigt les profits excessifs des compagnies pharmaceutiques de produits brevetés comme étant une cause importante de la croissance des coûts des médicaments. Ceci peut laisser croire que la «solution miracle» aux problèmes de financement du régime d'assurance-médicaments du Québec réside du côté des médicaments génériques.

Or, il est nécessaire de remettre les choses en perspective: les médicaments brevetés ne sont pas la seule cause expliquant la hausse des coûts de médicaments et les difficultés de financement du régime. En pratique, même si l'on remboursait les médicaments génériques en remplacement des médicaments brevetés, les dépenses seraient diminuées de 25 millions \$ annuellement sur une dépense totale de 1,3 milliard \$ (ce qui représente à peine 1,9%). Sans éliminer cette option, d'autres mesures doivent être mises en œuvre afin de limiter la croissance des coûts des médicaments.

Impliquée depuis longtemps dans la question de l'assurance-médicaments, j'ai moi-même contribué aux principes de base qui ont servi à sa mise en œuvre par les travaux menés avec mes collègues, le Dr Jocelyn Demers et l'ex-journaliste éditorialiste du *Devoir*, Jean Francœur, dès 1993. Par la suite, de 1996 à 2001, j'ai suivi de près l'évolution du régime d'assurance-médicaments par mes fonctions d'experte-conseil à la Conférence des régies de la santé et des services sociaux, chargée d'assurer la surveillance des problèmes d'application du régime et de recommander les améliorations nécessaires.

Ces expériences et ma connaissance de la question me permettent d'affirmer que les bénéfices du régime d'assurance-médicaments dépassent largement l'investissement financier qu'il requiert.

Toutefois, afin d'assurer la pérennité du régime, il est nécessaire de se préoccuper de la pertinence de l'utilisation des médicaments afin de favoriser le financement adéquat du régime grâce à un meilleur contrôle des coûts.

La préoccupation associée à la croissance des coûts de médicaments est justifiée, elle devrait être également présente pour les coûts de l'assurance-maladie, puisque le recours aux médicaments permet de plus en plus de vaincre efficacement la maladie, d'améliorer la longévité ou la survie ou de prévenir le recours à l'hospitalisation et à d'autres soins de santé plus coûteux et également couverts par notre système de santé. L'investissement consenti dans l'un des régimes se répercute à coup sûr dans l'autre, parfois sous la forme d'économie ou d'évitements de coûts de soins médicaux, chirurgicaux ou autres.

CAUSES DE L'AUGMENTATION DES COÛTS DES MÉDICAMENTS

Les causes expliquant l'augmentation des coûts de médicaments sont multiples. Parmi celles-ci, citons le vieillissement de la population, accompagné d'une augmentation de la prévalence de maladies chroniques et de la polypathologie. D'autres causes sont le recours accru aux médicaments pour remplacer certaines chirurgies, l'utilisation combinée de plusieurs médicaments pour mieux maîtriser la maladie (ex: la trithérapie dans le traitement du sida-infection au VIH), l'utilisation de nouveaux médicaments en remplacement des plus anciens ainsi que la demande accrue pour des médicaments associés au «style de vie» (par exemple, le Viagra pour les dysfonctions érectiles et les médicaments antitabagiques).

Également, la promotion et la publicité faites par les compagnies pharmaceutiques auprès des médecins et des patients eux-mêmes ont un effet significatif sur la consommation des nouveaux médicaments et contribuent à augmenter les coûts par une demande accrue.

Le gouvernement du Québec est confronté à un problème de financement du régime dont les coûts ont été constamment à la hausse. Toutefois, il n'est pas réaliste de penser que l'amélioration et le contrôle des coûts de médicaments doivent surtout et uniquement passer par des mesures administratives telles que la réduction de la liste de médicaments couverts, l'augmentation de la contribution financière des citoyens ou l'utilisation de médicaments génériques en remplacement des médicaments d'origine, etc.

Cette croyance relève d'une perception strictement «financière» du régime d'assurance-médicaments, alors qu'il s'agit d'un programme visant la couverture de soins de santé dans lequel les évidences cliniques et l'évolution des connaissances médicales et pharmaceutiques conduisent à utiliser davantage les médicaments pour vaincre la maladie.

PERTINENCE DE L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS

Un médicament sécuritaire et efficace restera toujours un des meilleurs investissements en matière de santé. En contrepartie, un médicament prescrit, lorsqu'il n'est pas requis ou qu'il est utilisé de façon inappropriée, demeurera toujours une dépense inutile... et parfois nuisible.

C'est pourquoi avant toute chose, dans le cadre du régime d'assurance-médicaments, il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies permettant l'utilisation pertinente et rationnelle des médicaments. Ces stratégies existent et elles doivent être déployées afin d'assurer la pérennité du régime et infléchir la courbe de croissance des coûts des médicaments. Elles sont plus complexes à mettre en place que des mesures strictement administratives, mais elles ont une plus grande portée à moyen et à long terme pour freiner la croissance des coûts et améliorer la santé de la population.

Historiquement au Québec, le réseau hospitalier a toujours enregistré des hausses moins considérables en coûts de médicaments que les



Dolorès Lepage-Savary estime que les bénéfices du régime d'assurance-médicaments dépassent largement l'investissement financier qu'il requiert.

régimes d'assurance-médicaments. Rappelons que dans les hôpitaux les hausses moyennes des coûts de médicaments ont toujours été inférieures à 7% par année dans les années 80, alors que RAMQ (Régie d'assurance-maladie du Québec) enregistrait déjà des hausses annuelles variant de 13 à 15% de ses coûts uniquement pour les médicaments fournis aux personnes âgées et aux prestataires de l'aide sociale.

Plus récemment, depuis les années 1995-96 les hôpitaux continuent à enregistrer des hausses de coûts de médicaments moyennes inférieures à 12%, alors que les régimes d'assurance-médicaments augmentent toujours de 15 à 18% par année. Et pourtant les hôpitaux font face aux nouveaux médicaments les plus coûteux et traitent les patients les plus sévèrement malades avec des médicaments spécialisés généralement plus coûteux.

L'EXPERTISE CLINIQUE DES PHARMACIENS

Plusieurs stratégies utilisées déjà dans le réseau hospitalier peuvent être appliquées avec succès dans le cadre du régime d'assurance-médicaments. L'une d'entre elles repose sur l'utilisation accrue de l'expertise clinique des pharmaciens. Diverses études scientifiques ont démontré une diminution considérable des coûts de médicaments grâce à l'expertise clinique des pharmaciens. L'une d'elles, publiée en 1999 dans une prestigieuse revue médicale américaine, fait état d'une diminution de 41% des coûts de médicaments grâce à l'implication clinique d'un pharmacien auprès de l'équipe médicale pour prodiguer les soins pharmaceutiques aux malades.

En conclusion, bien que les préoccupations de financement du régime d'assurance-médicaments soient justifiées, les mesures administratives et financières à court terme ne sont pas la panacée. Afin d'assurer la pérennité du régime et d'atteindre véritablement des objectifs d'amélioration de la santé, il faut davantage se préoccuper de la pertinence de l'utilisation des médicaments et prendre action dans ce sens.

9-1-1

Faux numéros problématiques

■ Le Service de sécurité de prévention de l'Université Laval est aux prises avec un sérieux problème de faux appels. En fait, plus de 80 % des appels résultent... d'erreurs de composition. Le problème, c'est que les étudiants qui désirent appeler oublient de faire le 0 et composent le 9, suivi du 11. Autre explication : les étudiants composent trop vite les indicatifs régionaux 419, 514 et 819. Ils font le 9 (pour sortir), le 1 (interurbain) — le chiffre suivant n'est pas enregistré — puis un autre 1, ce qui donne comme séquence le 9-1-1. Il semble aussi que les appelants qui composent un numéro interne de cinq chiffres commencent par le 11 mais font le 9 avant, comme s'ils voulaient sortir. Résultat : comme le Service de sécurité et de prévention n'est pas en mesure de savoir ce qui s'est passé à l'autre bout du fil, il doit se rendre rapidement sur place pour vérifier s'il s'agit d'une urgence... É.F.

Trois mois et 447 \$ pour sa rage au volant

■ Une peine avec sursis de trois mois, une probation de trois ans et l'obligation de verser 447 \$ à sa victime ont été imposées à Ghislain Charest, le Lévisien de 46 ans qui s'en était pris aux occupants d'une voiture, en septembre 2001 à Lévis. Au moment de sa dernière infraction, le peintre était en probation mais, auparavant, il avait déjà été condamné pour méfait, conduite pendant une interdiction et trois fois pour conduite avec les facultés affaiblies. R.H.



Pendant un moment, les pompiers ont craint une explosion, à cause de la présence d'un réservoir de 1000 gallons de propane à proximité.

Un incendie rase Moulures de Beauce

LUCE DALLAIRE
collaboration spéciale

SAINT-BENJAMIN — Un violent incendie a complètement rasé l'entreprise Moulures de Beauce, à Saint-Benjamin, causant des dommages qui frisent le million \$.

L'actionnaire principal et copropriétaire de l'entreprise de moulures, M. Gaston Labbé, ne pouvait certifier, hier, si le bâtiment rasé par les flammes et abritant la ligne de production sera reconstruit ou non.

« Nous sommes encore sous le choc. Il s'agit d'une véritable catastrophe. J'ai rencontré la majorité des 20 employés, leur ai remis leur chèque de paye et il en sera de même la semaine prochaine, mais nous n'avons pu nous asseoir et discuter de l'avenir », confie l'épouse et coactionnaire, Rollande Labbé.

RÉSIDENCES ENVIRONNANTES ÉVACUÉES

L'alarme a été donnée par un automobiliste vers 2 h, dans la nuit de mercredi à hier. « Plus de 50 % du bâtiment était alors touché par les flammes. Il n'y a pas de "shift" de nuit. Personne n'était sur place. Dans ces circonstances, le plan

d'urgence voulait que nous procédions d'abord à l'évacuation des résidences situées dans un périmètre de trois quarts de mille, vu la présence d'un réservoir de 1000 gallons de gaz propane à proximité. Il nous fallait tenir compte du danger d'explosion », a expliqué le chef pompier de Saint-Benjamin, Guérin Lessard, qui avait sous sa responsabilité 30 pompiers volontaires.

Les sapeurs de Saint-Benjamin, Saint-Prospère et de Lac-Etchemin ont dû s'approvisionner à partir des camions-citernes, étant donné l'absence de point de ravitaillement d'eau sur les lieux.

Le chef pompier n'a pu établir la cause exacte du sinistre. L'usine, évaluée à plus de 700 000 \$, est une perte totale. Les dégâts pourraient atteindre un million \$. « Heureusement, les entrepôts n'ont pas été affectés. Ainsi, nos clients, qui sont principalement des quincailleries établies au Québec, ne souffriront pas. Pour l'instant, nous sommes en mesure de répondre aux commandes », confirme Rollande Labbé.

Fondée en 1974 par Maurice Lessard, l'entreprise Moulures de Beauce a été vendue et est gérée, depuis 1988, par Gaston Labbé et son équipe.

Transport Baie-Comeau déclaré partiellement inapte

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ Une entreprise de transport de Baie-Comeau a été déclarée « partiellement inapte » par la Commission des transports du Québec (CTQ) parce qu'elle a mis en danger la sécurité des usagers de la route.

Entre le 8 février 2000 et le 7 février dernier, l'entreprise Transport Baie-Comeau et ses chauffeurs ont commis pas moins de 70 infractions au Code de la sécurité routière.

La plupart de ces infractions concernent le non-respect des limites de vitesse, des heures de conduite et de travail et des normes de charge et de dimension. En outre, à 27 reprises, un

En un an, la compagnie de transport a commis

70 infractions au Code de la route

véhicule de l'entreprise n'a pu prendre ou reprendre la route en raison de défauts mécaniques majeurs liés principalement au mauvais ajustement des freins.

Les chauffeurs de l'entreprise spécialisée dans le transport de produits forestiers ont commis des excès de vitesse dépassant jusqu'à 40 km/h les limites permises. Selon la CTQ, la tolérance et l'inaction du propriétaire de l'entreprise, Jean-Pierre Fournier, qui a pourtant reçu plusieurs lettres d'avertissement de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), doivent être sanctionnées. « Il est inacceptable et contre l'intérêt public de tolérer que des excès de vitesse commis au volant de véhicules lourds, chargés ou non, se répètent sans sanctions ou mesures de corrections énergiques et efficaces », souligne la CTQ dans sa décision.

La Commission écrit également que le propriétaire de l'entreprise a admis avoir fait preuve de négligence et sous-évalué l'importance de la détérioration de son dossier de points d'inaptitude. En septembre 2001, M. Fournier a mis sur pied un comité de sécurité, de même qu'une politique de sanctions disciplinaires, mais, selon la CTQ, ces mesures se sont révélées insuffisantes.

Transport Baie-Comeau, qui a vu sa cote « satisfaisant » modifiée pour une cote « conditionnel », devra se conformer à certaines exigences de la CTQ. Outre qu'elle devra installer des indicateurs visuels d'ajustement des freins sur tous ses véhicules lourds, l'entreprise devra doter 70 % de son parc de véhicules de limiteurs de vitesse fixée à 90 km/h, les autres tracteurs devant être limités à 100 km/h. Cinq chauffeurs devront également suivre une formation sur la conduite préventive.

AUTRES ENTREPRISES

Trois entreprises de transport de la région de Chaudière-Appalaches et une autre de Québec ont également été déclarées « partiellement inaptes » par la CTQ et vu leur cote « satisfaisant » modifiée pour une cote « conditionnel » au cours des dernières semaines.

Entre le 15 octobre 2000 et le 11 novembre 2001, Transport Réjean Rhéaume, de Saint-Lambert-de-Lauzon, a commis une dizaine d'infractions relatives à des excès de vitesse. Deux de ces infractions ont été commises par le président de l'entreprise lui-même, Réjean Rhéaume, qui devra suivre, avec ses employés, une formation portant sur la conduite préventive.

Transport Lord et Fils, de Sainte-Perpétue, devra également répondre à certaines exigences de la CTQ relatives aux problèmes d'excès de vitesse et de surcharge observés par la SAAQ. La décision de la CTQ remonte à juin 2001, mais elle avait été portée en appel devant le Tribunal administratif du Québec, qui l'a endossée le 25 février dernier.

Enfin, Transport Saint-Rédempteur, de la municipalité du même nom, de même que Transport Boudreau, de Val-Bélair, devront elles aussi se soumettre aux exigences de la CTQ, notamment pour des infractions répétées relatives au non-respect des limites de vitesse.

Selon la SAAQ, le taux de camionneurs « délinquants » interceptés sur les routes du Québec tourne autour de 20 %. Entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars dernier, la CTQ a rendu quelque 700 décisions. La plupart (558) des entreprises évaluées ont conservé leur cote « satisfaisant », 137 ont vu leur cote passer de « satisfaisant » à « conditionnel » et 43 se sont retrouvées avec la cote « insatisfaisant ».

«Soyez intraitable»

TOYOTA

VENTE ÉTIQUETTES ROUGES

«Magasinez avec votre liste.»

ECHO 2002

169\$ par mois / location 60 mois*
Comptant de 1644\$
Transport et préparation inclus

0\$ premier paiement / **0\$** dépôt de sécurité

ECHO 2002

0%

de financement à l'achat pour 36 mois*
sur toutes les Echo 2002 en stock

Équipement de série:

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moteur 108 ch. (DACT) 16 soupapes. VVT-i: distribution à calage variable pour plus de puissance et la réduction des émissions polluantes ✓ Économie de carburant (vtr) 6,8/5,2 L/100km, 45/52 ml/gal avec transmission manuelle** ✓ Direction assistée à crémaillère à assistance variable ✓ Roues 14 po., pneus Michelin toute saison P175R14 ✓ Enjoliveurs de roues complets ✓ Radio AM/FM, lecteur CD et 4 haut-parleurs de série ✓ Deux coussins gonflables à l'avant ✓ Miroirs de pare-soleil pour conducteur et passager avant ✓ Volant inclinable pour position de conduite idéale ✓ Tiror sous le siège du passager avant, à l'abri des regards indiscrets ✓ Habitacle spacieux, dégagement généreux pour la tête, à l'avant et à l'arrière ✓ Banquette arrière divisée 60/40 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Double système de chauffage électrique avec sorties aux places arrière, plus de chaleur et plus rapidement ✓ 24 000 km/an en location ✓ Ceintures de sécurité à trois points aux 3 places arrière ✓ Coffre gigantesque de 0,385 m³ (13,6 pi³) ✓ Tableau de bord central ergonomique et facile à consulter ✓ Assistance routière 24h de série ✓ Crédit de 1 000 \$ aux diplômés ✓ Un plein réservoir tapis protecteurs du véhicule ✓ Une carrosserie de style avant-gardiste qui fait tourner les têtes ✓ Qualité, fiabilité et durabilité Toyota ✓ Aucuns frais d'administration
--	--

TOYOTA

Votre concessionnaire

Toutes les Toyota comprennent l'assistance routière, un plein réservoir d'essence et des tapis protecteurs. Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada Inc. SUR APPROBATION DE CREDIT PAR CREDIT TOYOTA. Immobilisation, assurances et taxes en sus. *Offres de location au détail valables sur les modèles Echo (41723M AA), neufs en stock. Premier versement de 194,39\$ (gratuit pour Echo) taxes incluses et dépôt de sécurité de 0\$ exigibles au moment de la livraison. Option 0\$ comptant également disponible à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7¢ (Echo) de kilomètre excédentaire. **Les offres de 0\$ premier paiement et de 0\$ dépôt de sécurité s'if pour une location de 60 mois (Echo). *Offre de financement à l'achat de 0% valable sur les Echo 2002 neufs en stock. Transport et préparation en sus. Le rabais aux diplômés peut différer selon le modèle. **Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2002 pour le moteur indiqué. Photos à titre indicatif seulement. Offres d'une durée limitée. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

Le crabe garantit la saison

Excellente année de pêche en vue grâce à la hausse du quota

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ CARLETON — L'augmentation de 60 % du quota de crabe des neiges dans la plus grande zone de capture de ce crustacé, celle du sud du golfe Saint-Laurent, vient pratiquement confirmer que la saison 2002 sera passablement meilleure que 2001 dans le domaine des pêches au Québec.

Dans les crustacés, tout converge pour que chaque espèce donne des résultats meilleurs ou au moins comparables à l'an dernier. Les débarquements de produits marins, qui ont atteint près de 130 millions \$ au Québec en 2001, devraient dépasser 150 M\$ cette année.

PRIX STABLES

La saison commence tôt dans le crabe des neiges, les prix sont comparables à 2001, et l'augmentation de 60 % des prises dans la zone 12, d'où Gaspésiens, Madelinots, Micmacs et Malécites tireront près de 7500 tonnes de crustacés, garantit des revenus globaux meilleurs pour les crabiers québécois que les 60 millions \$ de l'an passé. La capture commencera demain dans le sud du golfe, et elle est amorcée depuis deux semaines sur les deux rives de l'estuaire du Saint-Laurent.

« Le prix sera assez semblable. Le marché japonais est inférieur à 2001, à cause de la dévaluation du yen et de

la récession là-bas. Il reste à savoir dans quelle proportion nos ventes aux États-Unis vont compenser, puisque le dollar américain s'est apprécié, par rapport au nôtre », précise Bernard Lacroix, de l'usine E. Gagnon, de Sainte-Thérèse, la plus grande en Gaspésie. Les volumes traités garantissent aux employés une période de travail suffisante pour se qualifier à l'assurance-emploi.

La pêche du homard débutera le 20 avril en Gaspésie. Pendant au moins deux semaines, selon le début de la capture aux Îles-de-la-Madeleine et au Nouveau-Brunswick, le homard gaspésien sera seul sur les marchés, mis à part les spécimens venant de la pêche d'hiver en Nouvelle-Écosse.

« C'est en avril que les prises sont les meilleures. Et les prix sont très bons quand nous entamons la saison, parce que la demande est forte et que les homardiers gaspésiens sont seuls à pêcher. On entend dire que le prix pourrait atteindre 7 \$ la livre à quai », note Yves Carignan, homardier de la région

de Gaspé. Dans le homard, les prises québécoises, dominées par les Îles-de-la-Madeleine, ont atteint une valeur de 43 millions \$ en 2001. Il n'y a pas de quota imposé par le gouvernement fédéral; le contrôle vient de la limite du nombre de casiers et du calendrier de pêche.

Dans la crevette, les pêcheurs et transformateurs viennent de s'entendre sur un prix qui devrait les soustraire au cauchemar de 2001, caractérisé par une baisse des débarquements de 25 % et de la valeur des prises de 50 %. Le différend entre crevettiers et directeurs d'usines avait été à ce point sérieux que le quota, pourtant établi à un niveau record, n'avait pas été pêché en totalité.

ENTENTE

Dimanche, sept jours après le début officiel de la saison, les deux principales usines, Pêcheries Marinard de Rivière-au-Renard et Crevette du nord atlantique, de l'Anse-au-Griffon, ont réussi, avec un médiateur, à s'entendre avec les crevettiers pour régler le conflit de 2001, moyennant le versement de 1,5 million \$, et à fixer un prix pour cette année, 60,8 cents la livre. Le quota global est très fort, à 28 500 tonnes.

Les Québécois doivent le partager

avec des Terre-Neuviens et des Néo-Brunswickois, mais ils récoltent néanmoins la part du lion.

Il n'y a que le poisson de fond qui tire de la patte, une situation qui dure depuis 10 ans dans le domaine de la

Pêcheurs et transformateurs de crevettes ont réglé leur différend qui avait tourné au cauchemar l'an dernier

morue, et qui ne semble pas se rétablir malgré six ans de moratoire entre 1994 et 2000. La biomasse de la morue a remonté lentement dans le nord du golfe, étant très loin de l'atteindre le niveau des années de réve de 1987 et 1988. Puis, c'est de nouveau le recul en 2002. Dans le sud du golfe, la progression des stocks a été quasi nulle depuis quelques années, selon les biologistes.

Le turbot, durement frappé par une baisse de 51 % des captures en 2001, pourrait revenir en force d'ici une couple d'années, parce que les spécimens de taille juvénile sont en croissance. Les espèces pélagiques, comme le hareng et le maquereau, sont en croissance. Ces espèces, comme le crabe commun, constituent généralement des captures d'appoint pour les pêcheurs d'autres secteurs.

Mis ensemble, le pétoncle, les poissons de fond et les poissons pélagiques n'atteignent pas, en valeur, une seule des espèces comme le crabe, le homard ou la crevette.

SAGUENAY Dernière salve pour les candidats

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — C'était journée de bilan hier pour les trois candidats à l'élection complémentaire dans Saguenay. Tout en invitant la population à les appuyer lundi, les trois en ont profité pour diriger une dernière salve à l'endroit de l'adversaire.

BUREAUX OUVERTS

Première à convoquer la presse, Isabelle Melançon a affirmé que ce qu'il l'a plus frappée pendant la campagne, « c'est que les gens ont des choses à dire, mais ils n'ont pas trouvé d'oreille pour les écouter au cours des huit dernières années ». La candidate libérale a rappelé qu'elle s'est attardée à bien connaître les intérêts de l'ensemble des gens du comté afin de mieux les défendre et qu'en conséquence, elle a ouvert des bureaux de campagne à Baie-Comeau, Forestville et Les Escoumins, qui se transformeront en autant de bureaux de comté si elle est élue.

Parmi les moments forts de sa campagne, M^{me} Melançon a identifié le moratoire sur la fermeture de l'école de Godbout, son souper à la Chambre de commerce de Baie-Comeau qui a été le plus couru et les six interventions libérales faites en Chambre ces trois dernières semaines.

Quant à ses adversaires, elle a déclaré que Louise Levasseur a été très effacée pendant la campagne. Quand elle a parlé, ce fut pour défendre le gouvernement sur des décisions qui ont fait tort à la région, dit-elle. « La meilleure preuve, c'est le dossier d'Alcoa », a-t-elle lancé. Pour ce qui est de François Corriveau, M^{me} Melançon a déclaré que l'adéquiste « a passé la campagne à diviser les Nord-Côtiers entre les vrais et les faux ».

ENGAGEMENTS CLAIRS

La péquiste Louise Levasseur avait adopté pour sa part un ton un peu plus cinglant qu'à son habitude pour son bilan. « Les débats (de mardi) m'ont amenée à réaliser le vide qui habite mes deux opposants », a-t-elle clamé. Le ton du débat radiophonique, qui a parfois tourné à l'affrontement entre libérale et adéquiste, l'a surprise, a-t-elle avoué. « Lors du débat, j'ai eu l'impression de revoir mes deux enfants qui se chicanent. J'avais envie de leur dire: les enfants, arrêtez ça, a lancé la candidate. Le "tiraillement" et le "graffage", j'ai pas le goût d'entrer là-dedans. »

Pour M^{me} Levasseur, Isabelle Melançon « n'est qu'en mode critique et a un discours vide ». Quant à François Corriveau, elle lui a reproché sa carte de membre du PLQ, résultat d'un pari perdu, selon l'adéquiste. « Va-t-il aller défendre la Côte-Nord comme si c'était une joke? On ne peut pas se permettre un an d'inaction dans le comté », a-t-elle affirmé, rappelant qu'elle était la seule des trois candidats à avoir toujours eu la même allégeance politique.

La péquiste a tenu à répéter qu'elle était la seule à avoir un programme comprenant des engagements clairs et palpables. « Je ne peux pas me permettre de dire n'importe quoi, je vais avoir des comptes à rendre le 16. »

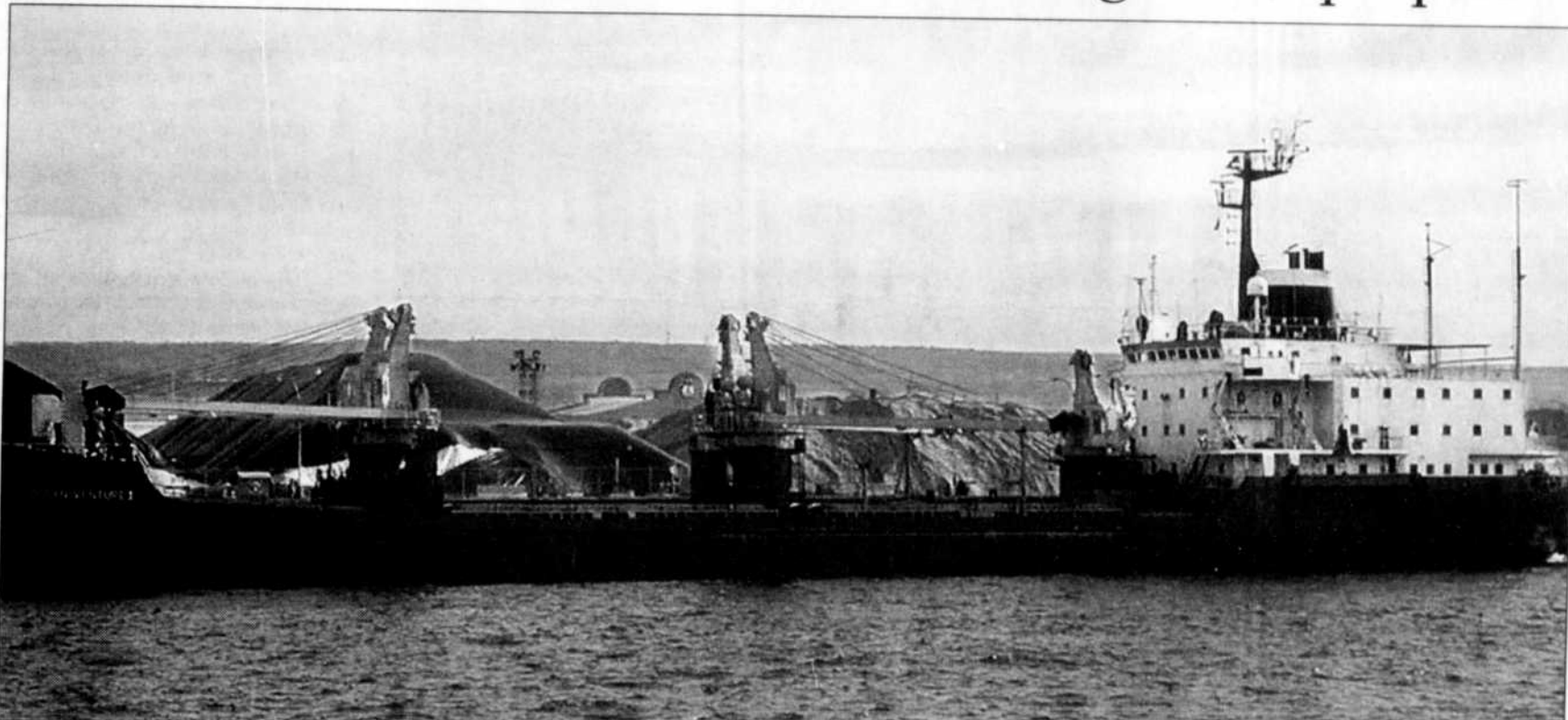
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dernier à recevoir les médias, François Corriveau a invité la Côte-Nord à se faire respecter en allant voter en grand nombre lundi. « Il faut poser une action démocratique le 15 avril », a-t-il paraphrasé, en soulignant au passage qu'il était fort content de son programme, reflet de ses rencontres avec les gens de toutes les localités. Il a de nouveau martelé son thème préféré, la Côte-Nord oubliée depuis 25 ans. « Le gouvernement n'est pas axé sur le développement des régions, mais sur le développement de la métropole et de la capitale. Avec toutes les richesses qu'on a, comment ça se fait qu'on soit si pauvre sur la Côte-Nord? »

L'adéquiste a été le seul à affirmer qu'il était en tête à quelques jours du scrutin, ce qui amène ses adversaires à s'attaquer à lui. « L'ADQ est tellement dans le coup que tous les autres partis nous "pitchent de la bouette", a-t-il lancé en faisant allusion à l'histoire de sa carte de membre du PLQ. On est en avant. »

Revenant sur cet épisode, M. Corriveau l'a qualifié de « ridicule » et démontre, selon lui, « l'attitude de perdants » des libéraux. « C'est de l'enfantillage, a-t-il clamé. Pourtant, je n'ai jamais reproché à M^{me} Melançon d'avoir milité dans un autre parti. »

Transports Canada veut vendre le cargo sans proprio



Transports Canada demandera à la Cour fédérale l'autorisation de vendre le cargo « Ocean Venture » amarré au quai de Rimouski-Est depuis le 20 août 2001. Ce sera une première au Canada pour un cargo de marchandises si le feu vert judiciaire est donné au ministère fédéral. Transports Canada n'a plus d'adresse ni de contact depuis le 24 décembre avec la compagnie PASA Maritime, propriétaire de ce cargo. L'équipage mexicain a été rapatrié par le Consul général du Mexique à Montréal au cours du mois de décembre. « Nous avons pris toutes les mesures pour la sécurité du navire et de son contenu d'ici le remboursement des frais encourus », a précisé Denis Trudel, chargé de projet au bureau de Québec de Transports Canada. Le navire était entré l'été dernier sans autorisation dans le golfe Saint-Laurent avec ses 5500 tonnes de sel qui sont toujours dans les cales du navire. C.T.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Pédophile condamné à 20 mois

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Un homme de 52 ans de Rivière-du-Loup, a été condamné à 20 mois de détention relativement à des crimes à caractère sexuel. L'homme a commis ces actes envers six victimes, soit cinq mineures dont quatre étaient âgées de moins de 10 ans, de même que sa propre fille. Le prononcé de la sentence met fin à une saga qui a débuté en juillet à la suite de l'arrestation de l'individu, dont on ne peut divulguer l'identité puisque sa fille est au nombre des victimes. Une longue enquête menée par les policiers de la Sécurité publique de Rivière-du-Loup, sous l'autorité de l'enquêteur Benoit Levesque, a permis de l'accuser de 14 délits sexuels. Plaidant d'abord non coupable, il avait été placé en détention à Rimouski. Plus tard, il a plaidé coupable à quatre chefs. « Plusieurs accusations se recoupaient, ce qui explique l'importante diminution des chefs, explique l'enquêteur Lévesque. Au moment de recevoir sa sentence, il change d'idée et plaide de nouveau non coupable pour ensuite plaider coupable et écoper 20 mois de détention qu'il purgera à Rimouski, auxquels s'ajoutent les neuf mois de détention préventive. Les actes ont été commis entre 1995 et 1999. La Couronne dispose de quelques jours pour décider si elle ira en appel. M.L.

Le Sommet des régions devra être non partisan, plaide l'ARQ

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Un futur « Sommet des régions » doit éviter de tomber dans les ornières de la politique partisane, selon l'Association des régions du Québec (ARQ).

Pour Émilien Nadeau, président de l'ARQ, toute délibération sur le sort des régions et des territoires doit d'abord laisser libre cours à chacun des milieux. « On ne veut pas que cette opération devienne trop politique. Si c'est le cas, on piégera la réflexion. D'ici un an et demi, il y aura un nouveau gouvernement, celui du PQ ou du PLQ. Cette réflexion ne peut pas se faire dans un climat électoral. »

« Je ne voudrais pas qu'une telle rencontre se politise au sens partisan du terme. Il me semble que les citoyens des régions devraient eux-mêmes prendre la mesure de leur potentiel dans un mode d'échange entre territoires », soutient pour sa part Guy Massicotte, directeur du Mouvement territoire et développement (MTD).

CONFUSION

Une certaine confusion semble s'installer autour de ce projet: un ou plusieurs sommets, forums ou États généraux, des démarches parallèles étant enclenchées par l'ARQ, le MTD et le gouvernement du Québec.

Le MTD tient des consultations qui pourraient conduire à la tenue d'assises régionales sous l'angle de l'occupation du territoire, incluant autant les milieux urbains que les milieux ruraux.

Une démarche similaire a aussi été entreprise par l'Association des régions qui termine la rédaction d'un document de réflexion sur le sujet.

Une première consultation du MTD a eu lieu en Abitibi. Deux autres rencontres sont prévues le 24 avril à Trois-Rivières et le 25 avril à Rimouski, des villes qui recourent le réseau des constituantes régionales du réseau de l'Université du Québec. « Notre consultation à Rouyn-Noranda montre qu'il y a un intérêt certain. » Une décision pourrait être prise en mai.

« Je marche sur des œufs parce que je sais que dans le contexte actuel, on ne peut faire des choses sans l'appui gouvernemental mais on ne devrait pas se placer dans une position d'affrontement ni de dépendance vis-à-vis du gouvernement. Il y a une place pour la société civile, comme le disait M^{re} Bertrand Blanchet. »

M^{re} BLANCHET SURPRIS

L'archevêque de Rimouski a reçu un appel du cabinet du premier ministre du Québec, Bernard Landry, concernant l'idée qu'il a émise dans LE SOLEIL du 2 avril.

« S'il y a seulement un Sommet des régions, ce ne sera pas le même impact que s'il y avait d'abord une démarche de consultation de la population des régions, de la société civile, où elle serait partie prenante et qui mobiliserait le plus de gens possible. »

Le prélat s'est dit surpris de la réaction provoquée par ses propos depuis deux semaines.

À l'Assemblée nationale hier, Bernard Landry s'est réitéré à des tournées régionales avant la tenue d'une grande rencontre nationale.

Dans le Bas-Saint-Laurent, le sujet des États généraux sera à l'ordre du jour de la réunion des directeurs généraux des Centres locaux de développement (CLD) du Bas-Saint-Laurent qui devrait avoir lieu d'ici la mi-mai.

« Je vais ramener la question des États généraux sur le tapis », a rappelé Sylvain Thiboutot, porte-parole des directeurs généraux des CLD du Bas-Saint-Laurent.

CALGARY
Traitement contre le cancer testé sur des gens

■ CALGARY — Santé Canada a approuvé la poursuite des tests pour un traitement contre un cancer développé localement, ce qui suscite l'espoir

chez les patients atteints d'une forme mortelle du cancer du cerveau, a déclaré hier le président et directeur général d'Oncolytics Biotech. Brad Thompson a indiqué que la prochaine phase prévoyait l'étude des effets du Reolysin, qui a déjà été testé sur des patients pour s'assurer de son innocuité. Selon M. Thompson, le traitement développé à Calgary a eu un impact sur la taille de la tumeur durant les essais d'innocuité. La prochaine

étape consistera à étudier la réaction de la tumeur au traitement qui sera injecté dans le cerveau et le dosage optimal. M. Thompson n'a pas pu dire quand les essais débuteront. Le Reolysin a été développé à partir d'un réovirus, un virus humain qui se développe naturellement et qui, d'après des découvertes du Dr Patrick Lee de l'Université de Calgary, élimine certains types de cellules cancéreuses. (PC)

Prison et amende

■ Accusé en février 2001 d'avoir caché chez lui trois armes appartenant à un membre des Dammers Downtown, le club de motards affilié aux Hells Angels, Claude Beaulieu, 21 ans, de Québec, a été condamné à 14 mois de prison et à une amende de 500 \$. La conjointe de Beaulieu a quant à elle été acquittée des mêmes accusations. R.H.



C'est Un

Pas Un Sou En Cours! Hâtez-vous! Miracle

Ne vous faites pas déjouer par les rabais de 50% dans les matelas. Léon affiche chaque jour les prix les plus bas. C'est garanti! Et nos Prix Miracle sont plus bas encore.

OFFRE SPÉCIALE!



TOUTE GRANDEUR

(1 place, 2 places, grand lit ou très grand lit)

À UN SEUL BAS PRIX!

**ACHETEZ UN ENSEMBLE GRAND LIT
POUR LE PRIX D'UN LIT 1 PLACE!**

Platinum Deluxe de Sealy

Maintenant! Offre d'une durée limitée! Achetez un morceau Platinum Deluxe de Sealy (lit 1 place, lit 2 places, grand lit ou très grand lit) à un prix incroyablement bas!

Venez voir notre collection complète d'autres matelas de grande marque telles...

King Koil



KINGSDOWN
HANDCRAFTED MATTRESSES SINCE 1944

PRIX MIRACLE!

199\$

chaque morceau.
Achat d'ensemble
seulement.

Leon
PLATINUM™
Soigne Votre Sommeil
DEMANDEZ NOTRE GARANTIE 90 JOURS
«DORMEZ À POINGS FERMÉS!»
Voir détails en magasin.

GRAND CHOIX DE MOBILIERS JUVÉNILES



Mobilier juvénile

- Bureau 299\$
- Miroir 129\$
- Bureau à 5 tiroirs 299\$
- Table de chevet 119\$
- Bureau pour ordinateur 259\$
- Huche pour ordinateur 149\$
- Armoire avec portes 369\$
- Autres morceaux aussi disponibles

PRIX MIRACLE!
399\$
Lit matelot tel qu'illustré

LES 5 MORCEAUX!



Une toute nouvelle allure pour votre chambre à coucher!

Comprend des devant de tiroirs en frêne massif et des dessus en bois plaqué résistant aux égratignures, un lit à panneau en forme d'arche avec des ornements aux vrais accents de métal et des poignées dans un fini satin nickel. Comprend bureau, miroir, panneau de tête et de pied grand lit, des longerons et une table de chevet.
Armoire à tiroir en option 499\$

PRIX MIRACLE!
1699\$
Livraison incluse

Plus!

*Avec un achat minimum de 750\$,
Ne payez rien*

Pour Un An!

Pas d'acompte!* PAS D'INTÉRÊT! Pas de mensualité! sur tout article en magasin!



LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleurs de Lys
(418) 683-9600



STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902



HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

*S.A.C. Les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Dans le cas d'un mode de paiement alternatif, un relevé de compte sera émis à l'acheteur après la livraison de l'achat et 30 jours avant que le solde ne soit dû. Dans le cas d'un mode de paiement VISA/Desjardins, un relevé de compte mensuel sera émis, de même que dans le cas d'un achat en espèces. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les services d'expédition ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour les règlements et les modalités de paiement. Réservez-vous en magasin sur d'autres modalités de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.